



## Site Ramsar des « Etangs de la Champagne humide »

### *Document d'orientation*



© F.Larrey

*Approuvé par le Comité de suivi du 05/10/2022*



# Table des matières

<b>I.</b>	<b>QU'EST-CE QU'UN SITE RAMSAR ?</b>	<b>1</b>
I.1	LE SITE RAMSAR DES « ETANGS DE LA CHAMPAGNE HUMIDE »	2
I.1.A	Le plus grand site de France métropolitaine : la géologie comme trait d'union	2
I.1.B	Les richesses écologiques des « Etangs de la Champagne humide »	3
I.1.C	Un territoire solidaire, aux fonctions vitales à préserver	3
I.2	HISTORIQUE DE LA DEMARCHE	4
1.	De la labellisation à 2018	4
2.	Une étude de gouvernance entre 2018 et 2019	5
3.	Un projet de coanimation PNRFO-Seine Grands Lacs	6
<b>II.</b>	<b>DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE</b>	<b>8</b>
II.1	UN SITE CONTRASTE A FORT POTENTIEL	8
II.2	LES ESPACES REMARQUABLES BENEFICIANT DE MESURES DE PROTECTION	9
II.2.A	La richesse écologique du site	9
II.2.B	La protection existante des espaces	10
II.2.C	La gestion et la coopération, vers une mise en cohérence et des échanges	14
II.3	LES ESPACES « INTERSTITIELS » SITUES HORS DES ZONES PROTEGEES	15
II.3.A	Etat des lieux synthétique de la connaissance écologique de ces espaces	15
II.3.B	Les espaces interstitiels : des enjeux qui restent à définir	16
II.4	LES ACTIVITES HUMAINES AU SEIN DU SITE DES « ETANGS DE LA CHAMPAGNE HUMIDE »	19
II.4.A	Occupation des sols, maîtrise de l'aménagement du territoire et priorité « Ramsar »	19
II.4.B	Un territoire bien couvert en documents stratégiques	23
II.5	LES ENJEUX RECENSES SUR LE SITE DES « ETANGS DE LA CHAMPAGNE HUMIDE »	26
II.5.A	Des économies à développer et structurer, dans un cadre maîtrisé, facteur en lien avec les enjeux environnementaux	27
II.5.B	Les acteurs de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) : état des lieux et rôle à jouer	32
II.5.C	L'éducation à la nature, à l'environnement et au développement durable (ENEDD)	34
<b>III.</b>	<b>D. LA DEMARCHE D'ANIMATION DU SITE « ETANGS DE LA CHAMPAGNE HUMIDE »</b>	<b>37</b>
III.1	METHODE GENERALE	37
III.1.A	Organisation de la démarche	37
III.1.B	Consultation des acteurs du territoire	38
<b>E.</b>	<b>STRATEGIE, OBJECTIFS ET PLAN D' ACTIONS</b>	<b>40</b>
OBJECTIF 1	: DEVELOPPER ET VALORISER UNE IMAGE ET UNE IDENTITE TERRITORIALE DU SITE RAMSAR DES « ETANGS DE LA CHAMPAGNE HUMIDE »	41
Action 1.	Alimenter la plateforme pour la biodiversité du Grand Est	41
Action 2.	Rédiger et diffuser une lettre d'information trimestrielle du site Ramsar « Etangs de la Champagne humide »	42
Action 3.	Valoriser et diffuser l'exposition « Etangs de la Champagne humide »	43
Action 4.	Contribuer et renforcer les événements organisés sur le site	43
Action 5.	Création d'un centre d'interprétation	44
Action 6.	Mutualiser et créer des supports pédagogiques (plaquettes, jeu, charte graphique)	45
Action 7.	Actualiser les panneaux et supports d'information sur le site Ramsar ECH	46
Action 8.	Créer des itinéraires de randonnée « Etangs de la Champagne humide »	46
Action 9.	Réaliser des films de présentation du site Ramsar des « Etangs de la Champagne humide »	47
OBJECTIF 2	: AMELIORER LES CONNAISSANCES ET DEVELOPPER LES PRATIQUES DURABLES	47
Action 10.	Dispenser des formations sur le tourisme ornithologique	48
Action 11.	Organiser et animer des formations « Ramsar et zones humides » à destination des élus	48
Action 12.	Développer la connaissance et l'état des lieux des zones humides	49
Action 13.	Mettre en cohérence et valoriser les protocoles de suivi ornithologiques et écologiques	49

Action 14. Mettre en œuvre des travaux de restauration sur des sites à enjeux .....	49
Action 15. Favoriser les habitats d'oiseaux d'eau en agissant sur les plans d'eau .....	50
OBJECTIF 3 : ASSURER UN AMENAGEMENT ET UN DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE .....	51
Action 16. Administrer et diffuser une boîte à outils pour un urbanisme respectueux du site Ramsar .....	51
Action 17. Concevoir et diffuser un guide des bonnes pratiques pour la gestion des milieux .....	51
Action 18. Organiser des formations et sensibiliser les agriculteurs aux enjeux des zones humides.....	52
Action 19. Connaître, favoriser et pérenniser le rôle des gravières en termes d'accueil de la biodiversité .....	52
Action 20. Connaître, valoriser et développer la Trame Verte .....	53
Action 21. Mettre en place une stratégie de sécurisation foncière .....	53
OBJECTIF 4. GOUVERNANCE DU SITE ET MISE EN RESEAU DES ACTEURS.....	56
Organisation de la gouvernance du site .....	56

## Préambule

Tant attendu, ce document d'orientation du site Ramsar des « Etangs de la Champagne humide » est le fruit du travail conjoint mené par Seine Grands Lacs, le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient et l'ensemble des parties prenantes, depuis sa reprise en janvier 2022.

Le site Ramsar dont il est question ici se distingue de plusieurs manières. Tout d'abord par son étendue de 255 800 hectares qui en fait le plus vaste site de France métropolitaine ; par son ancienneté, dès 1991, les « Etangs de la Champagne humide » sont l'un de premiers sites hexagonaux à s'être vu décerner la labellisation Ramsar, en raison de sa diversité et de l'importance de la mosaïque de milieux humides qu'ils constituent. Toutefois, aucun document cadre n'y était jusqu'à maintenant consacré, c'est désormais chose faite.

Il se distingue par le mode d'animation retenu, puisque nos deux structures se sont associées pour répondre à la mission confiée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Région Grand Est, l'Etat et l'association Ramsar France.

Cette co-animation représente une forme nouvelle et audacieuse pour mener un projet de territoire, et permettre de répondre aux enjeux identifiés de préservation et de valorisation des zones humides. Cette première phase 2023-2025 vise à créer les conditions d'une ambition décuplée et renouvelée en 2026 sur les bases d'une gouvernance partagée et fédérative des forces en présence.

Nous souhaitons remercier l'ensemble des contributeurs au premier document d'orientation du site Ramsar des Etangs de la Champagne humide destiné à apporter une première réponse collective et coordonnée en faveur de ce site méconnu mais particulièrement remarquable.

Le Président du Syndicat mixte

Seine Grands Lacs,

Patrick OLLIER

Ancien ministre

Maire de Rueil-Malmaison

Président de la Métropole du Grand Paris

La Présidente du Syndicat mixte du

Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient,

Marielle CHEVALLIER

Maire de Vendeuvre-sur-Barse

Conseillère départementale du canton de

Vendeuvre-sur-Barse

## Liste des sigles et abréviations

<b>Acronymes</b>	<b>Nom complet</b>
AESN	Agence de l'eau Seine-Normandie
AMI	Appel à manifestation d'intérêt
AOC	Appellation d'origine contrôlée
APPB	Arrêté préfectoral de protection de biotope
BDD	Base de données
BRLi	BRL Ingénierie
CATZH	Cellules d'Assistance Technique aux Zones Humides
CBNPN	Conservatoire Botanique Nationale du Bassin Parisien
CEN CA	Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne
CNPF	Centre national de la propriété forestière
COP	Conférence des parties
CPIE	Centre permanent d'initiatives pour l'environnement
CSRPN	Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
DIG	Déclaration d'intérêt général
DREAL	Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
ECH	Etangs de la Champagne humide
EEDD	Education à l'environnement et au développement durable
ENEDD	Education à la Nature, à l'Environnement et au Développement Durable
ENS	Espace naturel sensible
EPAGE	Etablissement public d'aménagement et de gestion des eaux
EPCI (FP)	Etablissement public de coopération intercommunale (à fiscalité propre)
EPTB	Etablissement public territorial de bassin
FDC	Fédération départementale des Chasseurs
FRC	Fédération régionale des Chasseurs
GEMAPI	Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
GIP	Groupement d'intérêt public
IME	Institut médical éducatif
INPI	Institut National de la Propriété Industrielle

LPO	Ligue pour la protection des oiseaux
MAEC	Mesure agro-environnementale et climatique
MAPTAM (Loi)	Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles
MJC	Maison des jeunes et de la Culture
NOTRe (Loi)	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
OFB	Office Français de la Biodiversité
PAPI	Programme d'actions de prévention des inondations
PGRI	Plan de gestion du risque inondation
PLU(i)	Plan local d'urbanisme (intercommunal)
PNRFO	Parc naturel régional de la Forêt d'Orient
RNN	Réserve naturelle nationale
RNR	Réserve naturelle régionale
SCoT	Schéma de cohérence territoriale
SDAGE	Schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau
SGL	Seine Grands Lacs
SLGRI	Stratégie locale de gestion du risque inondation
SRADDET	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRCAE	Schéma régional "Climat, air, énergie"
SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
TRI	Territoire à risque d'inondation
UNAT	Union Nationale des Associations de Tourisme et de plein air
ZNIEFF	Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique
ZICO	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

## Table des figures

Figure 1. Périmètre du site Ramsar des "Etangs de la Champagne humide" .....	2
Figure 2. Territoires des SCoT et syndicats de rivière sur le site Ramsar "Etangs de la Champagne humide" 4	
Figure 3. Acteurs rencontrés par BRLi durant la réalisation du diagnostic de gouvernance .....	6
Figure 4. Carte des espaces protégés du site Ramsar des "Etangs de la Champagne humide" .....	11
Figure 5. Réserve Naturelle Nationale de la Horre. Crédit : PNRFO.....	12
Figure 6. Répartition des gestionnaires ou animateurs de la biodiversité (étude BRLi) .....	17
Figure 7. Champs de colza, Courcelles-sur-Voire (photo : PNRFO) .....	18
Figure 8. Occupation des sols sur le site Ramsar « Etangs de la Champagne Humide » .....	19
Figure 9. RNN de la Forêt d'Orient (P.BOURGUIGNON) .....	20
Figure 10. Usages des terres agricoles (CLC 2012) .....	21
Figure 11. Prairies pâturées (PNRFO) .....	21
Figure 12. Carte des SCoT en place sur le territoire, et des intercommunalités adhérentes .....	25
Figure 13. Zone humide en Champagne humide. Crédit : PNRFO .....	26
Figure 14. Forêt domaniale du Der (photo : Syndicat du Der) .....	31
Figure 15. Ancienne gravière de Lesmont (photo : PNRFO).....	32
Figure 16. Structures portant un ou plusieurs des items de la GEMAPI .....	33
Figure 17. Répartition de l'expérience au sein des équipes salariées des structures associatives de l'ENEDD (2020) .....	35
Figure 18. Localisation des structures de l'ENEDD .....	36
Figure 19. Organisation de la rédaction du document d'orientation et du programme d'actions du site des "Etangs de la Champagne humide" .....	37
Figure 20. Ateliers thématiques du 30 mai 2022 à Giffaumont .....	39
Figure 21. Conférence plénière réunissant le comité de suivi le 22 juin 2022 à Ceffonds (52) .....	40
Figure 22. Extrait de la lettre d'information de février 2022 .....	42
Figure 23. Exposition lors du Festival International de la photo animalière et de nature de Montier-en-Der 2021 .....	43
Figure 24. Rencontre avec Ekhart KUIJKEN à la Fête des étangs de Belval-en-Argonne .....	43
Figure 25. Ferme des Grands Parts, Outines (photo : Agence Scarabée) .....	45
Figure 26. Rassemblement de grues cendrées lors de leur migration, Lac du Der (photo : L'Union)....	50
Figure 27. Eglise de Champaubert, Giffaumont (51).....	55

## I. QU'EST-CE QU'UN SITE RAMSAR ?

La Convention de Ramsar, du nom de la ville iranienne où elle a été signée le 02 février 1971, vise la protection des « zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau. Cet objectif initial traduit l'accent mis, à l'origine, sur l'utilisation rationnelle des zones humides avant tout dans leur fonction d'habitats pour les oiseaux d'eau. Mais au fil du temps, la Convention a élargi son champ d'application pour couvrir tous les aspects de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides. » (Secrétariat de la Convention de Ramsar, 2016b).

La Convention définit l'utilisation rationnelle des zones humides comme « *le maintien de leurs caractéristiques écologiques, obtenu par la mise en œuvre d'approches par écosystème dans le contexte du développement durable* » (Secrétariat de la Convention de Ramsar, 2018). Enfin, les outils pédagogiques du dispositif Ramsar préconisent de concevoir la gestion des zones humides à l'échelle des bassins versants.

Le champ d'intervention du dispositif Ramsar est donc relativement large. Il englobe l'ensemble des aspects de la gestion des zones humides. Ce constat nous encourage à retenir trois champs d'intervention pour la coordination des sites :

- La gestion de la biodiversité : il s'agit du champ central d'intervention ;
- La gestion des milieux aquatiques (GEMA) : la gestion des milieux aquatiques étant difficilement dissociable de la gestion conservatoire des zones humides, ce champ d'intervention apparaît en effet comme complémentaire. Il fait appel à la gestion quantitative, qualitative et hydro morphologique ;
- La valorisation durable des zones humides et plus largement des ressources naturelles : ce champ englobe les activités susceptibles d'impacter positivement ou négativement les zones humides. Il fait référence aux valeurs sociales et culturelles des zones humides auxquelles la Convention a été étendue. Les activités sectorielles visées sont le tourisme, l'agriculture, la pêche et la pisciculture, la chasse, la gestion forestière et l'aménagement du territoire.

**Ramsar est un label international qui encourage, récompense et valorise les actions de gestion durable. C'est un engagement de préservation de la part des Etats qui n'implique aucune contrainte réglementaire.**

La France a ratifié la convention de Ramsar en 1986. Elle s'est alors engagée sur la scène internationale à préserver les zones humides de son territoire. A ce jour, en 2022, 52 sites Ramsar s'étendent sur une superficie de plus de 3,7 millions d'hectares (cf. annexe 1). En 2011, a été créée l'association « Ramsar France »<sup>1</sup>, notamment avec l'appui du PNRFO. La France est le seul pays où il existe une telle structure, afin de faire connaître et promouvoir le label au niveau national, d'améliorer la gestion des sites Ramsar inscrits, et d'encourager la création de nouveaux sites.



<sup>1</sup> <http://www.zones-humides.org/s-informer/association-ramsar-france>

## I.1 LE SITE RAMSAR DES « ETANGS DE LA CHAMPAGNE HUMIDE »

### I.1.A Le plus grand site de France métropolitaine : la géologie comme trait d'union

Avec 255 800 hectares, les « Etangs de la Champagne humide » sont le plus grand site Ramsar de France métropolitaine (cf. annexes 1 et 2). La région naturelle de la Champagne humide se distingue par l'imperméabilité du sol, due aux formations géologiques du crétacé inférieur (argiles, marnes, sables plus ou moins argileux).

Cette étanchéité géologique a pour effet de retenir l'eau en surface, naturellement, ou par l'action de l'Homme, et de la rendre visible. Ce sont ainsi plus de 400 étangs – dont de nombreux créés dès le Moyen-Age, notamment par l'ordre des Templiers, 3 lacs-réservoirs créés au XXème siècle – qui ont été implantés sur ce secteur du fait de son sol argileux -, des milliers d'hectares de forêts et prairies humides... qui témoignent de l'omniprésence de l'eau. La cartographie des zones à dominante humide du bassin Seine-Normandie (1/50 000, 2006) complétée par celle des zones humides effectives du PNRFO permettent d'estimer cette surface à au moins 52 000 hectares. Ce qui est remarquable à l'échelle nationale.

Les acteurs du territoire identifient les limites en matière de gestion, d'un site aussi vaste. En effet, trois départements sont concernés (Aube, Marne et Haute-Marne), ainsi que trois SCoT répartis sur 10 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP). Cet aspect ne représente pas une contrainte mais plutôt un défi, et reste secondaire face aux volontés de préserver la Champagne humide, notamment grâce à ce label qui gagnerait à être connu et approprié par les locaux, et les 228 communes du site (voir annexe 5). La taille du site Ramsar doit être perçue comme une opportunité dans l'optique d'un projet de territoire global.

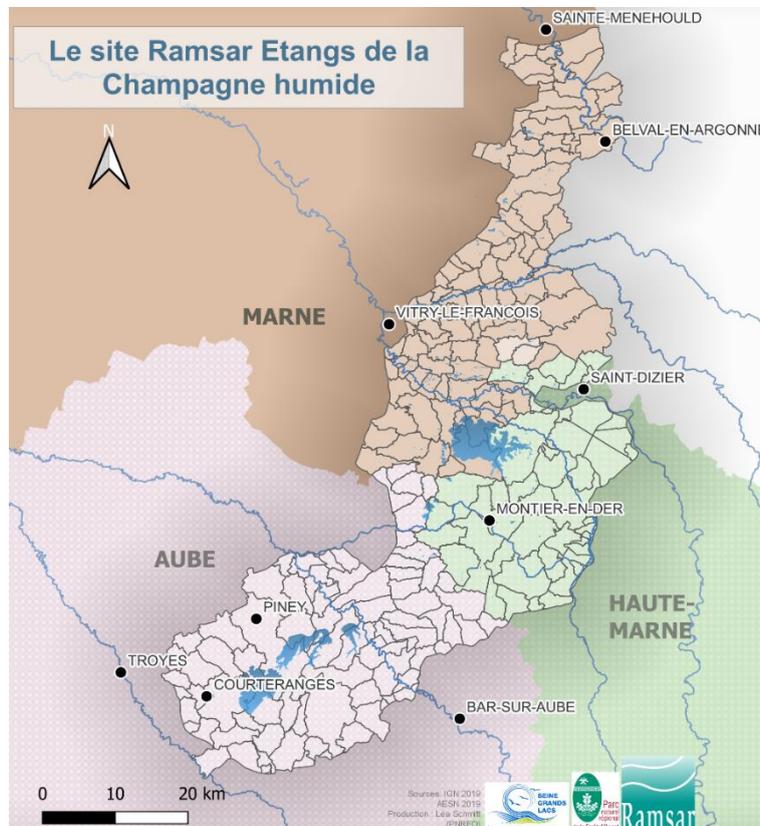


Figure 1. Périmètre du site Ramsar des "Etangs de la Champagne humide"

### **I.1.B Les richesses écologiques des « Etangs de la Champagne humide »**

Le site remplissait initialement 3 critères d'identification des zones humides d'importance internationale, sur les neuf établis par la Convention de Ramsar (cf. annexe 6) :

- Critère 2 : Liste des espèces animales et des Angiospermes (plantes à fleurs) à statuts réglementaires ou inscrites sur listes rouges et dans les Directives européennes (total : 193 espèces).
- Critère 4 : Zone d'étape majeure pour la migration et d'hivernage de nombreuses espèces d'oiseaux (cible 124 espèces).
- Critère 5 : Zone qui abrite, habituellement, 20 000 oiseaux d'eau ou plus : le site Ramsar accueille en hivernage près de 150 000 oiseaux d'eau. On cite 17 espèces d'oiseaux d'eau avec leurs effectifs en hiver et lors des passages migratoires.

Ces trois critères, qui ont permis de justifier la création du site Ramsar, pourraient être complétés. Toutefois, la priorité est de consolider les critères actuels, avant d'envisager un élargissement de la labellisation à d'autres critères, à plus long terme.

### **I.1.C Un territoire solidaire, aux fonctions vitales à préserver**

Au titre de l'hydrologie du bassin de la Seine, ce territoire assure, du fait de ses caractéristiques géologiques et hydro morphologiques, un rôle majeur en matière de protection contre les inondations et de soutien d'étiage. Ces mêmes caractéristiques sont également propices à la présence d'une biodiversité exceptionnelle. Ainsi, cette zone accueille 3 grands lacs-réservoirs en dérivation de la Marne, de l'Aube et de la Seine, représentant un volume de stockage de 725 millions de mètres cubes d'eau. Ces ouvrages modifient le fonctionnement des cours d'eau qu'ils dérivent et leur dynamique fluviale « naturelle », pour autant, les milieux créés ont un impact positif sur de nombreux compartiments de biodiversité. A cela s'ajoute une multitude d'étangs et de milieux humides, renforçant ainsi le rôle de tampon et la richesse écologique du site.

De fait, ce territoire offre un espace propice à l'expression des solidarités de bassin, amont - aval, urbain - rural, au travers notamment, de la compétence « Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations » dite GEMAPI, attribuée aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Propre (EPCI-FP). Dans un cadre plus global, à l'échelle du bassin Seine-Normandie, ces solidarités – rappelées par la Mission sur le fonctionnement hydrologique du bassin de la Seine commandée par le Premier ministre en 2016 – figurent dans les deux documents de planification du bassin : le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) ; et le Plan de Gestion du Risque d'Inondation de Seine Normandie (PGRI), ainsi que dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) de la Région Grand Est.

Dans le cadre du présent document d'orientation, ces solidarités doivent s'exprimer en priorité par une association et une implication des 228 communes du site, 10 EPCI-FP et des nombreux acteurs socioéconomiques présents sur la zone.

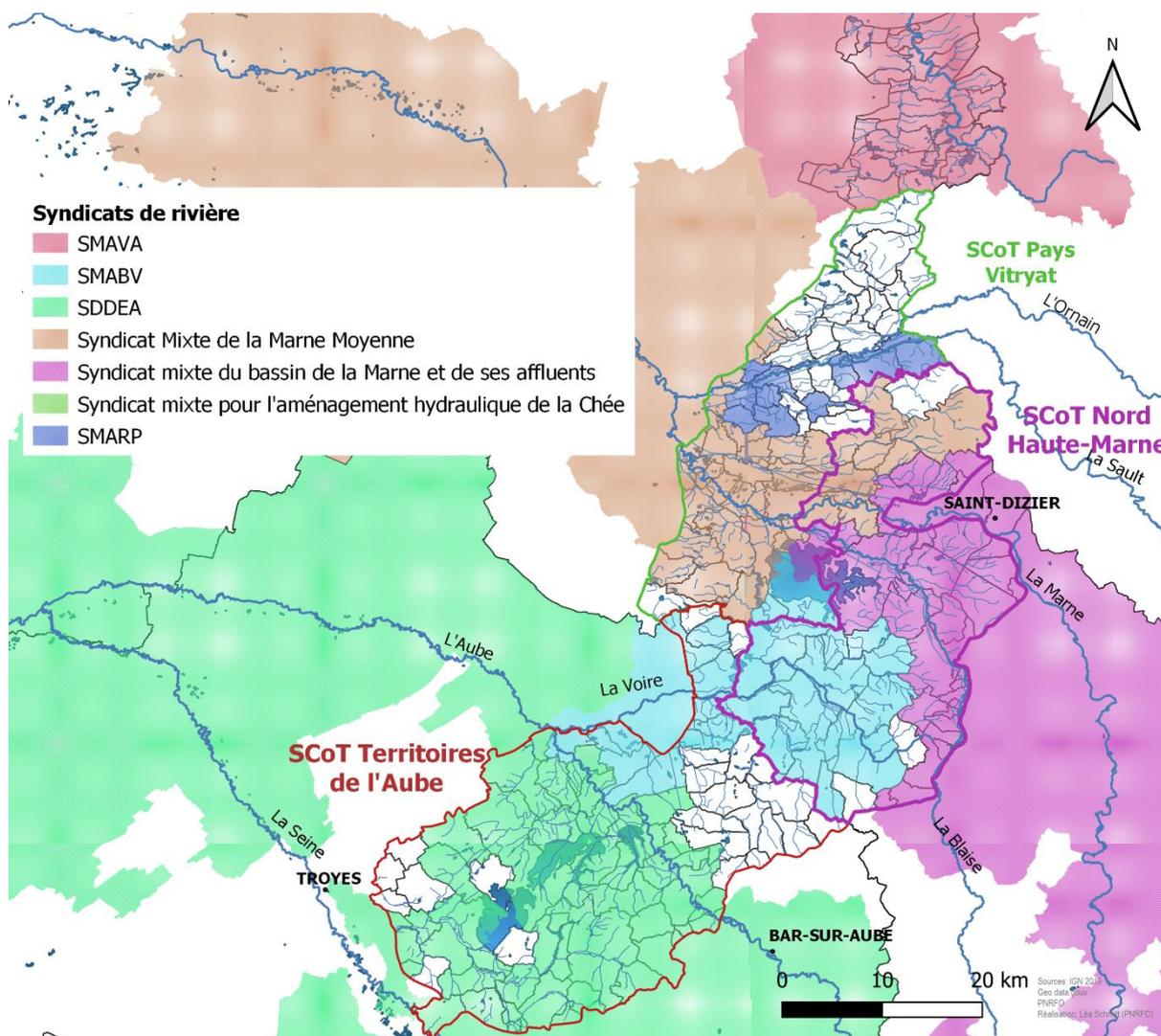


Figure 2. Territoires des SCoT et syndicats de rivière sur le site Ramsar "Etangs de la Champagne humide"

## I.2 HISTORIQUE DE LA DEMARCHE

### 1. De la labellisation à 2018

A l'issue de son inscription sur la liste des zones humides d'importance internationale, le 5 avril 1991, le site des Etangs de la Champagne humide (englobant le périmètre de trois zones : lac du Der, Forêt d'Orient et étangs d'Argonne) a été essentiellement animé par le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (PNRFO). Ainsi, de « 1997 à 2006, le site connaît une phase d'animation soutenue, avec la réalisation de plusieurs actions phares à l'échelle du site Ramsar » (BRLi). Si à partir de 2007, faute de moyens dédiés – et de soutien financier afférent – le PNRFO a été contraint de limiter son intervention, la poursuite des échanges techniques des gestionnaires, et la mise à jour de la fiche descriptive du site (2018, cf. [http://www.ramsar.org/ris/key\\_ris\\_index.htm](http://www.ramsar.org/ris/key_ris_index.htm)) continuent d'être assurées par le PNR de la Forêt d'Orient. A cette période (2017), en complément de financements de l'AESN, la Région accepte de soutenir financièrement le Parc, alors considéré comme « organisme de gestion du site » depuis 2013.

## 2. Une étude de gouvernance entre 2018 et 2019

La question de la gouvernance devient de plus en plus présente, jusqu'au lancement d'une étude de gouvernance en juin 2018. L'année précédente, le binôme DREAL-PNRFO avait engagé la rédaction du document « Première approche des objectifs du site Ramsar ». Suite à cela, une étude a été commanditée par la DREAL Grand Est et l'Agence de l'Eau Seine Normandie, au bureau d'étude BRLi, en 2018-2019 avec pour objectifs de :

- Mobiliser les acteurs du territoire,
- Harmoniser une gestion plus cohérente des espaces,
- Renforcer les partenariats à l'échelle de l'ensemble du site.

Les rendus de l'étude sont composés de trois documents :

- Diagnostic du territoire qui identifie les thématiques à développer, les zones orphelines, les enjeux et le niveau d'ambition à adopter.
- Synthèse des entretiens qui compile les souhaits/attentes d'une palette d'acteurs du territoire.
- Scénario de gouvernance qui fournit des exemples, des pistes d'organisation sur le site Ramsar.

Cette étude visait, en termes de rendu définitif, à préciser le modèle de gouvernance. En effet, ce site a la spécificité de couvrir une surface qui ne correspond pas à l'échelle des structures en place. En dehors de quelques acteurs régionaux, chacune ne couvre qu'une partie du territoire. En outre, le champ des compétences attendues n'est pas toujours en adéquation avec les moyens des dites structures.

Trois scénarii ont été déterminés suite à cette étude :

- Coordination entre les structures existantes (positionnées) : Seine Grands Lacs / PNR de la Forêt d'Orient et/ou Région Grand Est. Finalement, la Région Grand Est n'a pas souhaité se positionner comme « animateur » de la démarche, tout en soulignant la continuité de son implication auprès des acteurs du site.
- Création d'une nouvelle entité juridique – un Groupement d'Intérêt Public (GIP) - réunissant des partenaires publics et privés, afin d'établir un schéma de gouvernance, et de mettre en commun des moyens permettant la mise en œuvre de missions d'intérêt général. Au regard des conclusions de l'étude BRLi, la création *ex nihilo* d'une nouvelle structure, mobilisant des moyens supplémentaires, et des clés de financements à créer, dans un contexte budgétaire contraint pour les finances publiques, ne semble pas être un modèle à retenir à court-terme. En revanche, cette solution n'est pas écartée à moyen ou long-terme et pourrait, une fois la gouvernance installée, et un premier plan d'actions mis en œuvre, être à nouveau envisagée.
- Absence de portage : aucun coordinateur n'est identifié. Par défaut, la DREAL assurerait le minimum attendu par la circulaire vis-à-vis du correspondant.

A l'issue de cette étape, les échanges entre acteurs conduisent aux conclusions suivantes :

- Pas de remise en cause du périmètre étendu du site, ce qui induit la prise en compte plus poussée du secteur nord (Argonne).

- Difficultés des acteurs à choisir un type de gouvernance, notamment parmi les trois options précisées ci-dessus, sans avoir défini au préalable un projet commun sur le site.
- Une multiplicité d'acteurs répartie essentiellement dans trois domaines : écologie/Education à la Nature, à l'Environnement et au Développement Durable (ENEDD), GEMAPI/zones humides et activités économiques. Malgré leur diversité, la grande majorité des acteurs est intéressée par la thématique « Ramsar » et souhaite s'impliquer.

**Plus qu'un projet écologique de préservation des zones humides et des habitats des oiseaux d'eau, les acteurs souhaitent voir le label Ramsar devenir un outil partagé pour construire un projet durable de territoire.**

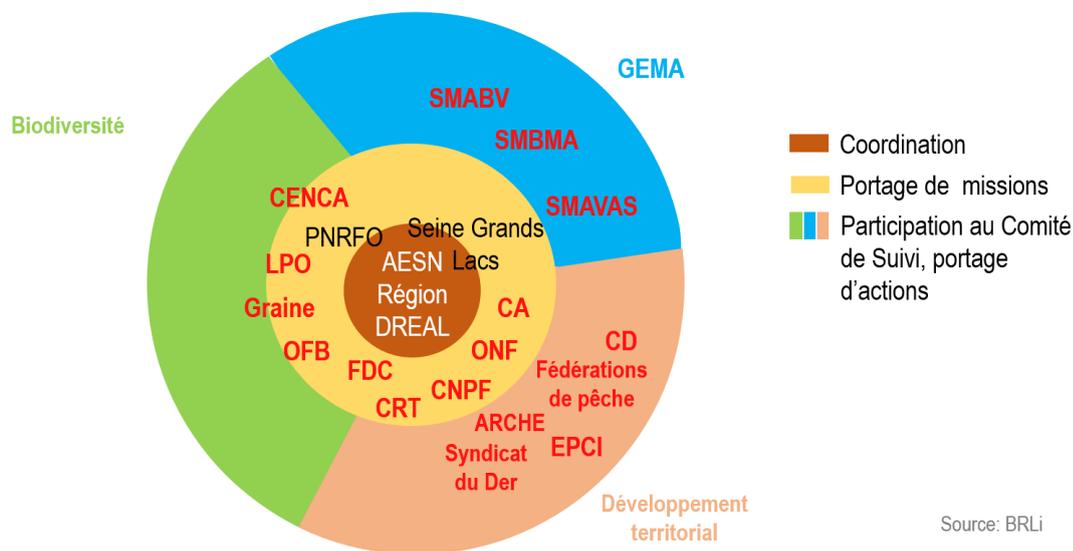


Figure 3. Acteurs rencontrés par BRLi durant la réalisation du diagnostic de gouvernance

### 3. Un projet de coanimation PNRFO-Seine Grands Lacs

Suite à leur candidature conjointe, la réalisation d'un projet de territoire dénommé « document d'orientation 2023-2025 » a été confié aux syndicats mixtes du PNR de la Forêt d'Orient et de Seine Grands Lacs par lettre de mission conjointe de l'Agence de l'eau Seine Normandie et de la DREAL Grand Est, en date du 21 juin 2019 (cf. annexe 7).

« Il est proposé au binôme Seine Grands Lacs/PNR de la Forêt d'Orient d'animer le collectif et de travailler à la fois à l'élaboration d'un **document d'objectifs**, d'une **stratégie cohérente d'actions** sur le territoire, ainsi qu'à l'**élaboration d'une gouvernance adaptée** aux spécificités du site Ramsar et à la mise en œuvre de ces actions pour atteindre ces objectifs. C'est cet ensemble qui constituera l'ossature opérationnelle du projet Ramsar. Pour cela le binôme définira une méthodologie de travail collaborative et participative avec les collectivités locales et les acteurs techniques identifiés dans l'étude de gouvernance, et notamment les acteurs ayant montré une volonté particulière pour faire progresser la démarche. Cette méthodologie fera l'objet d'une validation de principe par la DREAL Grand Est et l'Agence de l'Eau Seine Normandie. »

Dans ce cadre, la mission assignée au binôme Seine Grands Lacs/PNRFO, à travers l'élaboration du document d'orientation, est de :

- Définir les enjeux
- Déterminer les objectifs à court/moyen/long termes, en définissant pour le court terme une période cohérente avec le calendrier des Programmes d'intervention de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.
- Identifier : les actions opérationnelles, les modalités de mise en œuvre, les missions et responsabilités confiées à chacun dans le cadre de ces actions
- Dimensionner les moyens à mobiliser, tant en termes financiers qu'humains.

En résumé, le document d'orientation fournit une photographie synthétique des thématiques à enjeux du site. Surtout, il présente les grands objectifs à atteindre pour répondre aux problématiques identifiées dans les études réalisées, et durant la phase d'animation (rencontres bilatérales, ateliers participatifs).

Le plan d'actions associé à ce document d'orientation vise dans un premier temps à installer de solides bases afin de construire un projet de territoire ambitieux sur le plus long terme. Il se décline en 21 actions dont 16 seront mises en œuvre dans le cadre d'un contrat territorial « Eau et climat » de l'Agence de l'eau Seine Normandie passé avec les structures porteuses, les maîtres d'ouvrage, et les financeurs de l'animation (DREAL Grand Est et Région Grand Est).

Enfin, il présente le mode de gouvernance retenu pour la concrétisation du projet de territoire du site Ramsar des « Etangs de la Champagne humide ». Il est la première étape vers de nouvelles perspectives, plus ambitieuses, et à un horizon à plus long-terme.

Le document d'orientation a été élaboré dans la continuité et sur la base des conclusions de l'étude de gouvernance du site Ramsar des « Etangs de la Champagne humide », réalisée par le bureau d'étude BRLi, rendue en mai 2019 et commanditée par l'Agence de l'eau Seine Normandie et la DREAL Grand Est. Il fait également suite à la consultation menée auprès d'acteurs locaux par le bureau d'études Ecoter en 2020.

De plus, il s'appuie sur les nombreuses expertises environnementales, ornithologiques et naturalistes réalisées sur la zone.

## //. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

---

### II.1 Un site contrasté à fort potentiel

Le diagnostic réalisé en 2018-2019 par le bureau d'étude BRLi précise les enjeux du site et souligne le grand nombre d'acteurs.

Une partie de l'étude est consacrée à un historique qui témoigne de l'absence de conditions structurelles nécessaires au fonctionnement du site.

Les difficultés rencontrées dans la gestion du site sont de plusieurs ordres :

- Des **caractéristiques intrinsèques** du site qui complexifient sa coordination ; l'étendue, un grand nombre d'interlocuteurs, la méconnaissance générale de la convention de Ramsar, l'absence d'identité propre, et le manque d'homogénéité dans la manière dont le site est perçu.
- **L'absence d'une structure de gouvernance** adéquate : l'absence d'organisme coordinateur officiellement désigné, et de rôle clairement assigné, l'absence de financements dédiés en dehors des limites des aires protégées et des espaces naturels gérés, et la non mise en place d'une gouvernance stable ont joué un rôle important dans le déficit d'animation et de portage.
- Des **déficits de coordination, voire de motivation** des acteurs du territoire :
  - Le caractère limité de l'implication des élus,
  - L'insuffisance d'information et de concertation des acteurs autour des différents usages,
  - Le développement limité d'une animation commune sur les zones humides du territoire,
  - Le manque de communication et de partage des informations/connaissances entre les acteurs du territoire
- **L'inexistence d'outils de gestion** :
  - L'absence de diagnostic et de connaissances homogènes à l'échelle du site Ramsar.

#### **La mobilisation des acteurs du territoire**

La mobilisation des acteurs du territoire dans la gestion et la valorisation du site est l'un des critères retenus par la COP 12. Il s'agit d'une condition de durabilité, d'intégration, mais également de visibilité et de valorisation du label Ramsar, qui demeurent pour l'instant limitées, d'où l'enjeu de communication largement partagé par les acteurs.

La mobilisation des collectivités et plus particulièrement de leurs élus est également un enjeu important, afin de donner à Ramsar un ancrage territorial et une impulsion politique.

#### **Une mosaïque d'éléments de connaissance qui a besoin d'être consolidée**

Les enjeux de conservation et les besoins d'établissement d'une gestion coordonnée doivent pouvoir s'appuyer sur une connaissance fine du territoire dans ses différentes dimensions. Aujourd'hui, nombre de données sont collectées ou disponibles, mais ne font pas l'objet d'une consolidation à l'échelle du territoire.

## II.2 Les espaces remarquables bénéficiant de mesures de protection

### II.2.A La richesse écologique du site

Le site Ramsar « Etangs de la Champagne Humide » s'étend des étangs de Belval-en-Argonne au nord jusqu'aux lacs aubois au sud. C'est le second site continental français le plus important en termes d'effectifs et en nombre d'espèces aviennes patrimoniales présentes en hiver. Le site obtient un rang remarquable en termes d'effectifs d'oiseaux d'eau, comparativement aux autres sites Ramsar français, se plaçant au deuxième rang après la Camargue, comme en attestent les comptages Wetlands récents (voir annexe 8).

#### Migration

En raison de ses grandes étendues d'eau<sup>2</sup>, de ses massifs forestiers, et du caractère préservé de ses espaces naturels, le site Ramsar des Étangs de la Champagne humide constitue une zone d'étape majeure de l'ouest européen pour la **migration** de nombreuses espèces d'oiseaux. C'est en particulier le cas pour les Cigognes noires dont près de 150 individus effectuent une halte en fin d'été ; ou encore les **Grues cendrées**, dont les effectifs en migration peuvent s'élever à 300 000 individus en Champagne humide (Fiche descriptive Ramsar ECH, 2018). En effet, en empruntant le couloir migratoire entre l'Europe du Nord et l'Espagne, les Grues cendrées passent précisément sur ce site. De plus, de nombreuses autres espèces empruntent également cet axe migratoire, et effectuent des haltes en Champagne humide.

#### Hivernage

Le site est également utilisé comme **zone d'hivernage** pour une partie des populations migratrices. Ainsi, le site Ramsar accueille en hivernage près de 150 000 oiseaux d'eau. (Cygne de Bewick, le Cygne tuberculé, les canards siffleurs (souchet, chipeau, pilet) et les Oies cendrées). Les lacs d'Orient, du Temple et d'Amance sont un des rares lieux français d'hivernage pour l'Oie des moissons. Le Lac du Der constitue l'un des rares lieux d'hivernage du Pygargue à queue blanche en France (DIREN Champagne-Ardenne, 2008).

#### Nidification

Les Etangs de la Champagne humide représentent l'un des derniers **sites de reproduction** dans le Grand Est pour le Héron pourpré, le Blongios nain ou encore le Rousserolle turdoïde (Fiche descriptive Ramsar ECH, 2018). L'étang de la Horre constitue notamment une excellente zone de reproduction pour les anatidés (famille des canards) et il est un des rares étangs de la région à rassembler un aussi grand nombre d'espèces aquatiques nicheuses (DIREN Champagne-Ardenne, 2008).

La fiche descriptive Ramsar (PNRFO et DREAL Grand Est, 2018) fait état de 16 espèces d'oiseaux abritées à un stade critique de leur cycle de vie ou pouvant s'y réfugier dans des conditions difficiles ainsi que 24 espèces observées en hivernage ou migration entre 2014-2016, répondant aux critères

---

<sup>2</sup> La création des lacs-réservoirs a contribué à augmenter la fréquentation du territoire par les oiseaux d'eau, qui ont rapidement colonisé ces étendues d'eau.

Ramsar N°4 et 5 (Fiche Descriptive Ramsar, 2018). Elle fait également état de 54 **espèces d'oiseaux remarquables protégées**, au niveau mondial, national ou régional.

Le site est également une zone importante pour d'autres espèces aquatiques ou de zones humides. La fiche descriptive Ramsar indique les autres éléments d'intérêt suivants (critère Ramsar n°2):

- Présence de 6 espèces de poissons et 3 mollusques ;
- Présence de 10 espèces d'amphibiens et 1 reptile ;
- Présence de 25 espèces d'insectes ;
- Présence de plusieurs espèces patrimoniales à très forte valeur ;
- Présence d'une flore remarquable protégée et diversifiée (36 espèces floristiques). En particulier, les étangs de Landres, du Grand Coulon et de la Forêt présentent une végétation aquatique et sub-aquatique remarquable. La Réserve naturelle nationale de l'étang de la Horre présente également un grand intérêt botanique, avec 16 espèces rares ou très rares pour le nord-est de la France.

Au total, le site Ramsar abrite 139 espèces vulnérables, menacées d'extinction, gravement menacées d'extinction (critère Ramsar n°2) (Fiche Descriptive Ramsar, 2018).

## II.2.B La protection existante des espaces

Si à l'échelle du Grand Est, le pourcentage du territoire faisant l'objet de protections réglementaires, par anciennes régions, est le plus faible en Champagne-Ardenne (0,2% contre 0,5% en Grand Est), l'arc humide est plutôt bien identifié et le site Ramsar bénéficie déjà d'outils de protection. De nombreux périmètres de protection du patrimoine naturel y sont présents : Réserves, sites Natura 2000, *etc.* Ils sont assez concentrés sur le territoire, avec des systèmes de superposition sur les grands sites : zones des grands lacs et des grands massifs forestiers.

Il faut par ailleurs compter sur les périmètres de « porter à connaissance » (ZNIEFF, trames vertes et bleues, *etc.*), dont les communes et leurs groupements se voient notifier l'existence par le préfet, tenus de les prendre en compte dans leurs documents de planification stratégique (Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)), et documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme (Intercommunal) (PLUi), cartes communales).

Néanmoins, même au sein de ces espaces classés les efforts en termes de prise en compte des enjeux écologiques sont à renforcer et à poursuivre. En effet, de trop nombreux projets impactent encore potentiellement les espèces et/ou habitats à l'origine du classement de certains sites Natura 2000. De même, des actes individuels, hors cadre légal, sont à souligner : destruction de haies protégées, dépôts sauvages...

Au total, 3 % du territoire fait l'objet d'une protection réglementaire et 59 % d'une gestion réglementaire, contractuelle ou animation Natura 2000. Le territoire du site Ramsar regroupe ainsi plusieurs niveaux de protection ou classification de la biodiversité :

- International (Ramsar) ;
- Européen (Natura 2000 – Directives oiseaux et habitats, faune, flore) ; (annexe n°3)
- National (Réserves Naturelles Nationales (RNN), Réserves nationales de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS), sites classés) ; (annexe n°4)

- Régional (Parc Naturel Régional (PNR), Réserves Naturelles Régionales (RNR)) ; (annexe n°4)
- Local (arrêtés de protection de biotope (APPB), sites du Conservatoire du Littoral (cf. annexe 9) et ceux gérés par le Conservatoire d'Espaces Naturels et la LPO) (annexe n°4)

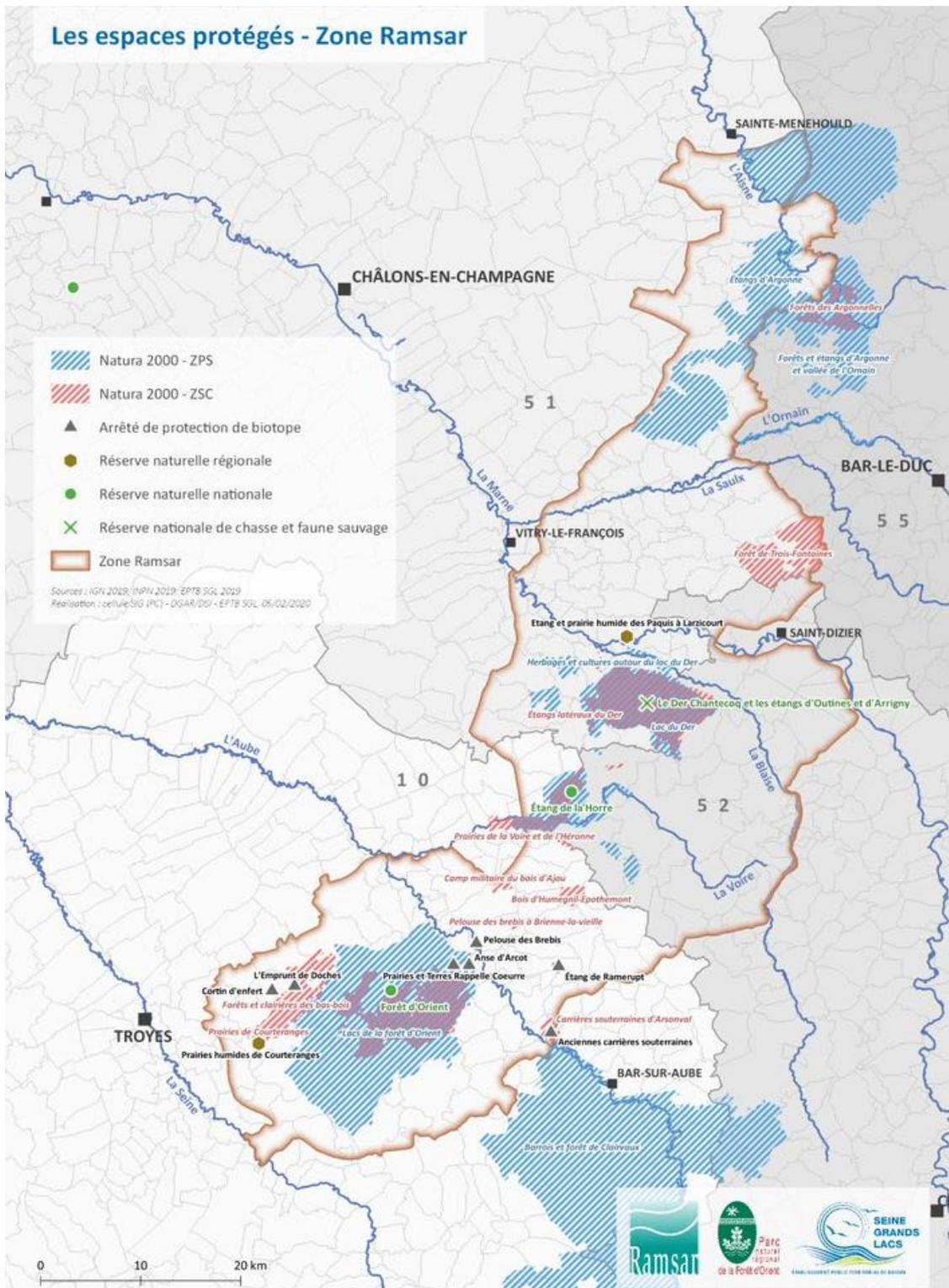


Figure 4. Carte des espaces protégés du site Ramsar des "Etangs de la Champagne humide"

### a. Les réserves, un classement pour la protection de milieux remarquables

Le site Ramsar intègre au total 6 réserves, dont 2 Réserves Naturelles Nationales et 4 Réserves Naturelles Régionales :

- Réserve Naturelle Nationale – Etang de la Horre, gérée par le CEN CA
- Réserve Naturelle Nationale – Forêt d’Orient (RNNFO), gérée par le PNR de la Forêt d’Orient
- Réserve Naturelle Régionale – Etang de Belval-en-Argonne, gérée par le CEN CA et la LPO
- Réserve Naturelle Régionale – Etang de Ramerupt, gérée par le CEN CA
- Réserve Naturelle Régionale – Etang et prairie des Paquis à Larzicourt, gérée par la LPO
- Réserve Naturelle Régionale – Prairies humides de Courteranges (RNRPHC), gérée par le PNR de la Forêt d’Orient et le CEN CA.
- Réserve Naturelle de Chasse et de Faune Sauvage (RNCFS) du lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny, gérée par l’Office français de la biodiversité

Les réserves sont de véritables outils pour la préservation de la biodiversité, intégrant, entre autres, des zones de quiétude, nécessaire au cycle de vie de nombreuses espèces. Plus de 120 espèces nicheuses dont 7 espèces de hérons coloniaux sont notamment recensées sur la RNCFS du Der (OFB, 2022).



Figure 5. Réserve Naturelle Nationale de la Horre. Crédit : PNRFO

### b. Les sites Natura 2000

Les sites Natura 2000 du territoire sont composés de 13 Zones Spéciales de Conservation (ZSC – directive Habitats-Faune-Flore) et 8 Zones de Protection Spéciale (ZPS – directive Oiseaux).

Ces espaces sont particulièrement intéressants en termes de connaissances naturalistes, car de nombreux suivis y sont réalisés.

Ainsi, des espèces comme le Busard des roseaux, le Milan noir, ou encore le Sonneur à ventre jaune bénéficient de suivis réguliers ces dernières années (voir annexe 8).

L’OFB, la LPO et la FDC51 co-animent également depuis 2017 des suivis sur les sites Natura 2000 autour du Lac du Der entre autres. La RNCFS du Lac du Der étant concernée par 4 sites Natura 2000 dont 2 ZPS- directive Oiseaux et 2 ZSC-directive Habitats, Faune, Flore.

### **c. Des outils de protection ou réglementaires plus locaux**

Huit arrêtés de protection de biotope (APPB) :

- Anciennes carrières souterraines d'Arsonval, Dolancourt et Bossancourt
- Cortin d'Enfert et l'Emprunt à Dosches
- Etang de Ramerupt à Petit-Mesnil
- Anse d'Arcot (Lac Amance) à Dienville
- Prairies de Rappel Coeur à Radonvilliers
- Pelouse des Brebis à Brienne-la-Vieille
- Etangs de Belval à Belval-en-Argonne

La plupart des espaces naturels sont dotés d'un document de gestion récent. De nombreuses actions de gestion passées et programmées concernent la gestion écologique et hydraulique des zones humides. S'y ajoutent des actions d'amélioration des connaissances, d'animation et de sensibilisation. Même si ces actions n'ont pas été labélisées Ramsar, elles participent au bon état du site et témoignent de l'existence d'un réseau de gestionnaires ou d'animateurs dynamiques.

### **d. D'autres dispositifs de préservation de la biodiversité sur les espaces littoraux et agricoles**

Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et les Paiements pour Services Environnementaux (PSE)

Des dispositifs existent pour engager les agriculteurs dans des mesures environnementales. Les MAE et les PSE visent l'adoption de pratiques agricoles favorables à la préservation de l'environnement. L'objectif des MAE est de compenser financièrement à l'agriculteur le manque à gagner occasionné par la contractualisation de mesures respectueuses de l'environnement, où les PSE rémunèrent les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes, dont la société tire des bénéfices (préservation de la qualité de l'eau, stockage de carbone etc.).

Les enjeux identifiés pour ces dispositifs sont entre autres :

- La biodiversité ;
- Le maintien des herbages des zones humides ;
- La qualité de l'eau ;
- La préservation des zones humides ;
- Le gagnage des Grues cendrées

Sur le territoire du site Ramsar, ce sont plus de 6230 ha en MAEC en 2021, dont 5248 ha de zones humides, comptabilisant un total de 242 exploitants engagés sur les trois départements. Pour les PSE, sur le territoire du PNRFO, 2755 ha de prairies permanentes étaient comptabilisés, dont 2440 ha de prairies permanentes humides ;

En outre, les outils de protection sont particulièrement ciblés sur le territoire, ce qui pose la question de sa protection dans son ensemble. Protéger avec les outils conventionnels ne semble pas être une attente des gestionnaires et des acteurs rencontrés lors de la phase de diagnostic. En revanche,

préservé sur le long terme les qualités du territoire, et les améliorer là où elles ont été le plus impactées est un objectif souhaitable à atteindre. Reste donc à définir les nouveaux moyens pour préserver, et plus encore reconquérir la biodiversité.

### **II.2.C La gestion et la coopération, vers une mise en cohérence et des échanges**

La Champagne humide, et en particulier les sites les plus remarquables, profitent d'un tissu d'acteurs et de gestionnaires actifs, avec des enjeux globalement bien maîtrisés. De ce point de vue, les territoires les plus remarquables sont bien pris en compte, bénéficient d'un état des lieux et d'un niveau de protection jugés suffisants, et d'une gestion adaptée en cohérence avec les enjeux.

#### **Etangs**

Sur l'ensemble des sites gérés, de nombreux suivis sont réalisés (avifaune, botanique, suivi de milieu, suivi d'espèce spécifique, suivi dendrométrique...). Les étangs constituent des espaces privilégiés pour la nidification, l'hivernage et les haltes migratoires de nombreuses espèces d'oiseaux.

Les suivis sont réalisés la plupart du temps en interne lorsque le gestionnaire en a les compétences. Sur l'étang de Belval-en-Argonne par exemple, des suivis de population d'oiseaux hivernants et de migration sont réalisés par la LPO, les suivis amphibiens et libellules sont réalisés par le CEN CA et un suivi de la qualité de l'eau a lieu tous les trois ou quatre ans avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Au sein des différentes réserves, les protocoles nationaux ou européens sont coordonnés (suivi Wetlands, comptage de Grues).

Ailleurs, les suivis ornithologiques peuvent être réalisés par d'autres acteurs comme les fédérations départementales des chasseurs ou l'Office Français de la Biodiversité, avec les mêmes protocoles.

Concernant la conduite des étangs, une mise en assec est réalisée tous les 8 à 10 ans selon les étangs, en lien avec des pisciculteurs locaux.

Ces espaces sont également des secteurs privilégiés pour l'expérimentation de travaux, comme la lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE), avec l'arrachage de solidage sous les lignes à haute-tension ou encore l'arrachage de saules pour le repeuplement de milieu en roselières à l'étang de la Horre.

Le réseau de bénévoles est assez dense, et occupe une place majeure dans la réalisation de nombreux inventaires, mais se focalise également sur ces « grands sites ».

Sur les gravières, notamment dans le Perthois, la FDC51 réalise des suivis d'oiseaux afin de mieux connaître l'intérêt de ces espaces (après exploitation) pour la biodiversité.

#### **Sites Natura 2000**

Concernant les espaces classés Natura 2000, la diversité des inventaires permet également d'avoir une bonne connaissance des différents sites (cf. annexe 8), avec des producteurs de données tels que le CEN CA, la LPO, l'OFB, le PNR de la Forêt d'Orient, l'ONF, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE), les Fédérations de Chasseurs (FDC) et le Conservatoire botanique national du

Bassin parisien (CBNBP). Plus largement, l'OFB réalise des suivis mensuels sur les oiseaux d'eau entre septembre et février sur l'ensemble de la RNCFS intégrant les sites Natura 2000.

A l'échelle du Grand Est, l'arc humide – et en particulier les secteurs du Lac du Der et du PNR de la Forêt d'Orient - est également identifiable en termes de quantités de données d'observation produites (entre 10 000 et 150 000 données produites entre 1992 et 2017).

La Champagne humide profite également de l'effort des acteurs locaux par la contractualisation au travers des MAEC ou des PSE, comme abordé précédemment.

Toutefois, les actions de gestion et de conservation se concentrent essentiellement sur les sites remarquables. Ces sites bénéficient de suivis réguliers, d'un bon niveau de connaissance naturaliste, en particulier pour les oiseaux. La gestion semble également porter ses fruits avec des dynamiques de populations assez favorables pour un grand nombre d'oiseaux remarquables, comme la Grue cendrée.

## **II.3 Les espaces « interstitiels » situés hors des zones protégées**

Les espaces appelés « interstitiels » dans le cadre du présent document sont les territoires situés hors zones faisant l'objet d'un classement particulier au titre du code de l'environnement ; c'est-à-dire les espaces en dehors du périmètre classé PNR, des sites Natura 2000 et des réserves.

### **II.3.A Etat des lieux synthétique de la connaissance écologique de ces espaces**

Si l'état de connaissance des grands sites est globalement bon, il est variable et parfois très insuffisant au sein des « espaces interstitiels » :

- De grands espaces ne bénéficient d'aucun suivi, de peu d'études ou bien de données hétérogènes exceptées les données de prélèvement et les plans de chasse des fédérations départementales.
- A l'instar des bases de données régionales, la connaissance est souvent ciblée sur les oiseaux. Les autres groupes faunistiques et floristiques ne profitent pas du même niveau de détail et d'investigation.
- Concernant les zones humides, il n'existe pas d'inventaire fin, à l'image de ce qui pourrait être attendu pour le territoire (à l'exception du territoire du PNRFO). On comprendra la démarche consistant à identifier l'ensemble du site Ramsar comme une grande zone humide, mais cela ne permet pas de cibler les secteurs les plus sensibles sur ce sujet. En particulier :
  - Les gravières nécessitent d'être distinguées des étangs,
  - Au sein des espaces interstitiels, et plus globalement en forêt privée, les petites vallées, les cours d'eau et boisements humides, doivent être mis en réseau écologique fonctionnel (notion de maillage de petites zones humides). Les corridors écologiques figurant dans le SRADDET font partie du réseau de trames vertes et bleues à prendre en compte dans l'optique d'une continuité écologique à l'échelle de la "Champagne humide". Les acteurs du territoire s'accordent sur le fait que le développement de cette connaissance est primordial, et qu'il doit se faire simultanément au montage du réseau de partenaires, et au lancement d'actions opérationnelles.

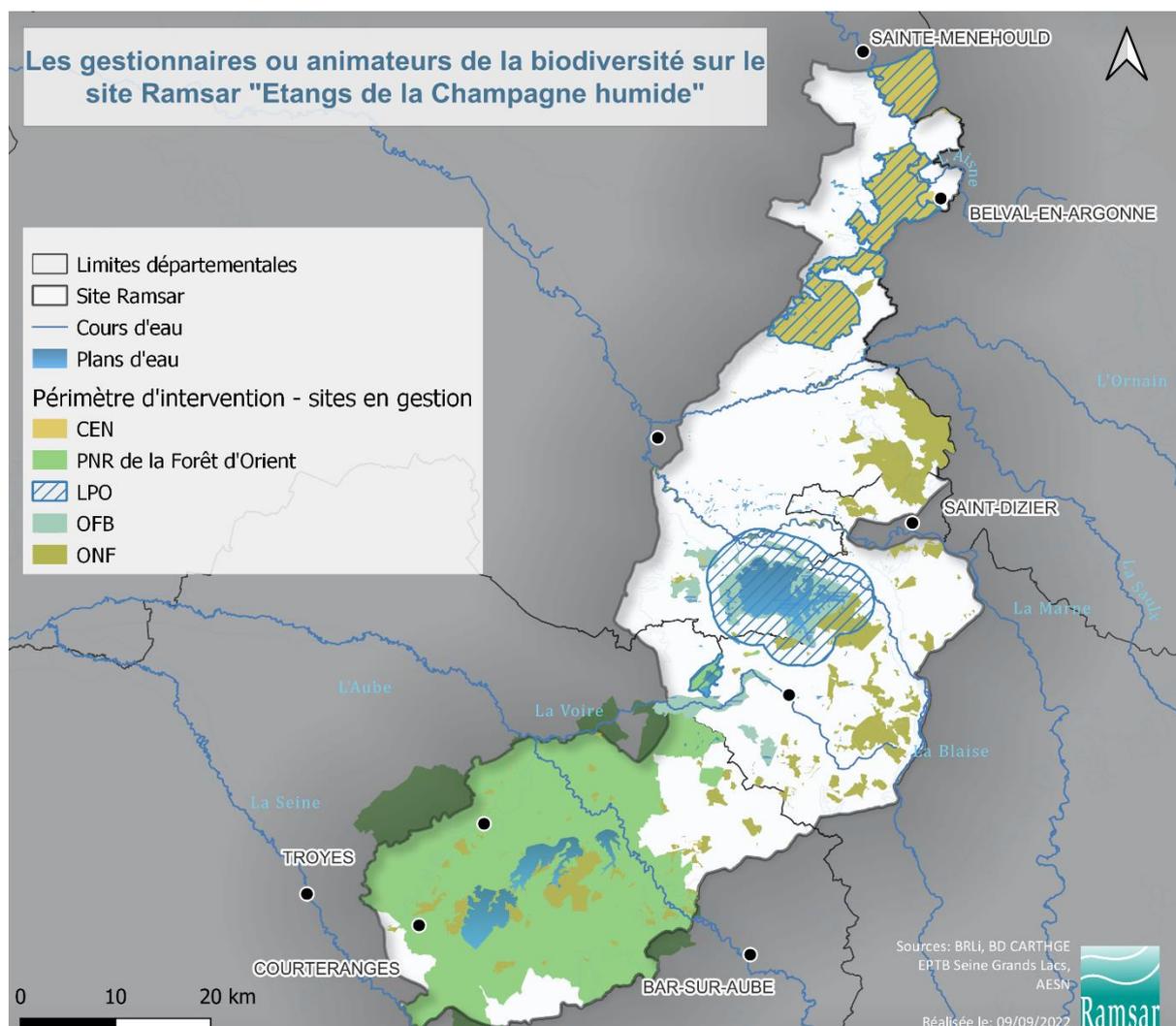
A ce jour, la Champagne humide ne dispose pas de moyens de suivi à l'échelle de l'ensemble du site Ramsar. Les suivis, principalement portés par les gestionnaires et associations, sont nombreux mais pas nécessairement organisés pour constituer un tableau de bord pour le site Ramsar. Tout au plus, ils permettent de mettre en exergue des tendances qui nécessitent d'être approfondies par des études naturalistes poussées.

La réflexion doit aujourd'hui porter sur les connaissances prioritaires, et les études nécessaires à leur acquisition. Au regard des enjeux, des indicateurs portant sur les pratiques agricoles, sylvicoles et piscicoles sont à développer, sans toutefois abandonner les indicateurs et méthodes existants concernant les espèces. On soulignera que l'Observatoire Grand Est de la Biodiversité (OGEB), (constitué de l'Etat et de la Région), a fait un important travail sur des indicateurs qui dépassent la notion de présence-absence et également la seule notion naturaliste. Il intègre ainsi des éléments de pratique générale : agricole, collectivités, etc. qui pourraient servir sur le site Ramsar. Il reste à déterminer comment l'Observatoire peut permettre de faciliter la compilation des données naturalistes produites par les différents acteurs, mais aujourd'hui disséminées (BDD interne ONF, BDD PNRFO, BDD Faune Champagne-Ardenne (Biolovision), BDD CBN, etc.), afin d'en faciliter l'accès aux gestionnaires d'espaces de Champagne humide.

Sur la question des retours d'expériences, si les échanges existent entre la plupart des gestionnaires et que des réunions d'échanges sont organisées, les outils sont inexistantes en dehors des moyens propres à chaque gestionnaire. Il apparaît un manque de coordination sur un territoire malgré tout animé par de nombreuses initiatives, ce qui montre une volonté d'expérimenter et d'améliorer les qualités du territoire. Le choix d'un mode de gouvernance du site Ramsar, impliquant une multiplicité de partenaires, selon leur volonté et leurs capacités, permettrait de poursuivre cette animation tout en la rendant plus efficace grâce à la mise en commun des connaissances.

### **II.3.B Les espaces interstitiels : des enjeux qui restent à définir**

La Champagne humide présente une certaine ambivalence, avec d'une part, les grands sites bénéficiant d'un arsenal qualitatif de moyens de protection en termes de gestion, et de moyens, sur lesquels se concentre une biodiversité remarquable. On soulignera ici que 83% des effectifs d'oiseaux d'eau hivernants sont comptabilisés sur les espaces protégés (source : LPO 2019). En comparaison, les espaces interstitiels semblent délaissés, moins identifiés comme espaces à enjeux, et par conséquent plus impactés dans leur richesse écologique. Ce constat est particulièrement vrai sur le secteur Nord du site Ramsar où il n'existe pas de structure coordonnant les actions territoriales et environnementales, comme c'est le cas dans la partie Sud avec le PNRFO. En dehors des espaces gérés par la LPO, le CEN CA ou l'OFB, les propriétés du Conservatoire du Littoral (CDL), et les actions conduites localement par les Fédérations Départementales des chasseurs (Trame Verte et Bleue), tout un tissu d'espace en « zone blanche » se dessine.



Sur la dynamique des espèces, les tendances sont similaires à celles observées au niveau national. Si quelques espèces tirent profit des efforts réalisés sur le territoire (certains rapaces, ardéidés et la Grue cendrée), il reste beaucoup à faire. La prise en compte des espaces situés en dehors des grands sites préservés est l'un des principaux leviers pour permettre aux espèces de trouver nourriture et tranquillité sur de vastes zones, notamment en halte migratoire. L'enjeu est de taille en matière de préservation et, à titre d'exemple, la Champagne Humide abrite 64% des effectifs de Cygne de Bewick de France, 53% des Harles piette et 50% des effectifs d'Oies rieuses.

Un des enjeux majeurs concerne la reconquête du fonctionnement naturel de nombreux étangs, indispensables à l'accueil de la biodiversité. En raison de niveaux d'eau trop élevés, on observe une régression des roselières et de l'avifaune paludicole, et des nicheurs emblématiques comme le Butor étoilé y ont disparu. La Rousserolle turdoïde, le Busard des roseaux, et la Locustelle luscinoïde sont actuellement absents de certains étangs, qui étaient pourtant des bastions pour ces espèces. L'impact sur la végétation aquatique et les macros invertébrés (malacofaune notamment) est également notable. L'enjeu est donc de rendre à ces milieux un fonctionnement plus naturel afin de recréer les conditions d'accueil favorables aux espèces mentionnées ci-dessus.

Concernant les milieux agricoles, le point de vigilance identifié concerne le retournement des prairies, le drainage, voire leur plantation en peupleraies. Il s'agit de pratiques peu prises en compte par les

moyens de protection qui se concentrent essentiellement sur les grands sites (lacs et grands massifs forestiers). La disparition de ces écosystèmes est un enjeu fort sur le site Ramsar. Ce sentiment est également partagé par la profession agricole qui rappelle toutefois l'importance de construire des systèmes viables pour une profession qui est aujourd'hui sous forte pression. On rappellera ici l'importance du travail des agriculteurs dans la préservation des paysages.

Au regard de l'état des masses d'eau tel que défini dans le SDAGE (bilan 2021), la qualité des eaux de surface (environ 60% du linéaire de cours d'eau présente un état écologique médiocre, avec des valeurs proches pour les plans d'eau) et celui des masses d'eau souterraines est en contradiction avec les ambitions de préservation de la qualité des eaux du site Ramsar. Cet état risque en outre de se dégrader avec le réchauffement climatique. Sur les masses d'eau fermées, il faut s'attendre à des efflorescences de cyanobactéries de plus en plus fréquentes, longues et sur des périodes plus précoces et/ou tardives.

On soulignera ici que 79% des effectifs d'oiseaux d'eau hivernants du site Ramsar sont comptabilisés sur les lacs-réservoirs (LPO 2019).



*Figure 7. Champs de colza, Courcelles-sur-Voire (photo : PNRFO)*

## II.4 Les activités humaines au sein du site des « Etangs de la Champagne humide »

### II.4.A Occupation des sols, maîtrise de l'aménagement du territoire et priorité « Ramsar »

Les données d'occupation du sol issues de Corinne Land Cover 2012 synthétisées ci-dessous, montrent la prédominance des surfaces agricoles et forestières qui représentent 91% de l'occupation du sol.

Types d'occupation	Surface en ha	% du site
Tissu urbain et annexes (infrastructures, zones industrielles...)	8012,0	3%
Surfaces agricoles	148139,4	58%
Forêts	84504,3	33%
Surfaces en eau et autres espaces naturels	15376,1	6%
TOTAL	256031,7	100%

Figure 8. Occupation des sols sur le site Ramsar « Etangs de la Champagne Humide »

#### a. Une vaste couverture de feuillus

Près de la totalité de la couverture forestière du site est dominée par les forêts de feuillus - en essence dominante – soit 83 277 ha. Les essences majoritaires à l'échelle de la Champagne humide sont les chênes sessile et pédonculé, le charme, le hêtre, et, de façon plus localisée le peuplier tremble.

Le bois de chêne est actuellement utilisé majoritairement comme bois de placage, charpente, en menuiserie, parqueterie ou tonnellerie. Le charme, essence accompagnatrice, est plutôt source de bois de chauffage.

« La forêt joue un rôle préventif dans le maintien d'une bonne qualité de l'eau (peu d'apports d'engrais et de produits phytosanitaires pour la gestion), curatif vis-à-vis des pollutions (prélève des éléments polluants dans les eaux de nappe et de ruissellement) et de régulation hydraulique (sols forestiers moins soumis au tassement et plus riches en matière organique que les sols agricoles). » (Extrait de la Charte Forestière des Territoires, PNRFO,2022). Elle occupe donc une place primordiale dans le maintien d'une bonne qualité des eaux.

De nombreuses actions et suivis sont réalisés, sur la biodiversité, ou encore en termes d'animation, d'économie forestière et expérimentations, ou d'accueil du public. Parmi les maîtres d'ouvrage et partenaires : l'ONF, le Centre National de la Propriété Forestière Grand Est (CNPF), le PNRFO ou encore les gestionnaires et entreprises de travaux forestiers. A l'échelle du PNRFO, la Charte Forestière du Territoire est un outil de gestion durable et de coordination pour valoriser et défendre la filière forêt-bois. Elle est destinée à l'ensemble des acteurs et usagers de la forêt (professionnels comme particuliers) et comprend un ensemble de 18 actions pour la période 2021-2023.

Au sein du site Ramsar ECH, les forêts gérées par des forestiers (propriétaires, gestionnaires, entrepreneurs forestiers, scierie, *etc.*) sont peu significatives. Les enjeux prioritaires identifiés par ces derniers relèvent de questions relatives à l'adaptation des forêts au changement climatique : quelles essences favoriser, comment protéger les peuplements et assurer leur régénération face à la pression du gibier, comment accroître la captation du carbone par les forêts... des questionnements largement partagés par tous les forestiers de France, et qui bouleversent les pratiques. Localement, l'ONF dispose de sites d'observation en forêts domaniales de Larivour (CHP10) et du Temple (CHS10), sur lesquels il observe différentes composantes de la forêt, pour détecter d'éventuels changements dans le fonctionnement des écosystèmes forestiers et mieux comprendre les raisons de ces changements. Toujours en forêt domaniale de Larivour, est également installé un îlot d'avenir, pour tester de nouvelles essences et provenances d'arbres adaptées aux conditions climatiques en conditions réelles de gestion forestière (ONF, Charte Forestière du PNRFO).

En forêt privée, l'Association Futaie Irrégulière (AFI) a mis en place deux placettes de suivi dendrométrique économique et écologique sur les communes de La Chaise (10500) et Villemoyenne (10270). Les données générées par ces suivis ont pour objectif de mieux maîtriser les techniques sylvicoles en futaie irrégulière.



*Figure 9. RNN de la Forêt d'Orient (P.BOURGUIGNON)*

## b. L'élevage, une activité à maintenir

Avec près de 150 000 ha, les activités agricoles sur le site Ramsar représentent 58% de la surface du territoire, ce qui est supérieur à la moyenne dans la région Grand Est (53 %).

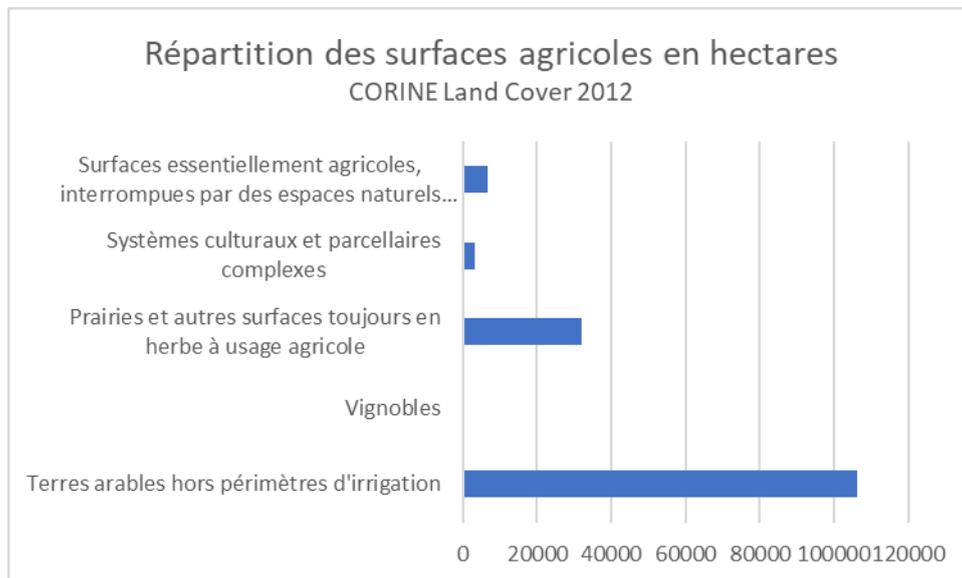


Figure 10. Usages des terres agricoles (CLC 2012)

Les prairies « permanentes » représentent plus de 27 000 hectares (données 2018 du Registre Parcellaire Graphique), contre plus de 106 000 hectares pour les terres cultivées (CORINE Land Cover 2012). Sur ces derniers espaces, les enjeux de reconquête de la trame verte sont prégnants. Dans le Pays Vitryat, 100 communes sont impliquées dans le programme Trame Verte et Bleue 2019-2024 animé par la FDC51. Celle-ci a réalisé en 2021 un suivi de l'intérêt des haies plantées depuis 25 ans, ainsi qu'une étude sur leur entretien par les agriculteurs en 2022. Toutefois, la priorité déterminée collégalement en termes d'intervention « Ramsar » est l'élevage extensif. En effet, entre 2010 et 2018, 233 hectares de prairies permanentes ont été retournées. On observe une déprise de l'élevage à l'herbe. A titre d'exemple, sur le PNRFO, 35 % des exploitations bovines ont disparu entre 2004 et 2015 et 40 % de la Surface Toujours en Herbe a été retournée entre 1989 et 2015. Ce phénomène induit la disparition des prairies (par retournement, drainage ou urbanisation), arrachage des haies, érosion des sols, réduction de zones tampons en cas de crue, réduction de la diversité floristique, simplification des habitats... Le maintien, voire le développement, de l'élevage extensif constitue donc un enjeu primordial pour conserver les surfaces de prairies permanentes.



Figure 11. Prairies pâturées (PNRFO)

### **c. Les lacs réservoirs**

Les lacs présents sur le site Ramsar sont des lacs réservoirs construits en dérivation des cours d'eau de l'Aube, la Seine et la Marne :

- Le lac-réservoir Marne (Lac du Der Chantecoq)
- Le lac-réservoir Aube (Lac du Temple et Lac d'Amance)
- Le lac-réservoir Seine (Lac d'Orient).

Ces trois lacs réservoirs<sup>3</sup> totalisent une capacité de stockage d'environ 730 millions de m<sup>3</sup>, soit plus de 90 % des 800 millions de m<sup>3</sup> à l'échelle du bassin de la Seine amont. Ils sont soumis à une gestion hydraulique de précision, avec des variations du niveau d'eau au fil des saisons. C'est grâce à ces périodes de basses eaux et de hautes eaux qu'une biodiversité exceptionnelle a pu s'installer.

Au niveau local, les Territoires à Risque Inondation (TRI) de Saint Dizier, Châlons-en-Champagne et Troyes bénéficient de l'effet tampon des zones humides, et des lacs réservoirs, qui représentent également un pôle de développement économique et d'attraction touristique.

### **d. Les étangs**

Le développement d'étangs à des fins piscicoles daterait du XIII<sup>e</sup> siècle. Au cours de l'histoire, l'utilisation première des étangs de la Champagne humide a toujours été la pisciculture. Elle était à l'époque une source importante de revenus. D'après les inventaires réalisés en 2004, dans le cadre du diagnostic du territoire des Etangs de la Champagne humide (Gautier & Larmande, 2004), les étangs abritent 23 des 130 espèces de poissons d'eau douce européennes. Une partie a été introduite et la plupart d'entre elles présente un intérêt piscicole (PNRFO, 2006). Une autre activité en lien avec ces étangs est la chasse au gibier d'eau, qui s'étale de mi-août à fin février.

Trois modalités de gestion piscicole cohabitent sur le site des Etangs de la Champagne humide :

- La gestion extensive par les propriétaires des étangs : ces derniers vidant les étangs une fois par an et vendent le poisson à un pisciculteur ;
- La gestion intensive par les pisciculteurs professionnels : ces derniers peuvent produire plusieurs tonnes à l'hectare en raison d'un nourrissage artificiel.
- La production de vifs (poissons blancs destinés à servir d'appâts pour la pêche aux carnassiers) : ce mode de gestion est mené par quelques professionnels sur des étangs dédiés à cette production (PNRFO, 2006).

A ce jour, on recense plus de 400 étangs sur le site Ramsar, la majorité étant des étangs privés.

### **e. Les gravières, témoins d'une activité humaine récente**

En Champagne humide, les gravières représentent des espaces d'importance pour le cycle biologique de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau. Elles occupent une place majeure pour la nidification dans

---

<sup>3</sup> Les capacités de stockage respectives des lacs réservoirs sont les suivantes : lac-réservoir Marne : 349 millions de m<sup>3</sup> ; lac-réservoir Seine : 208 millions de m<sup>3</sup> ; lac-réservoir Aube : 170 millions de m<sup>3</sup> ; lac-réservoir de Pannecièrre : 80 millions de m<sup>3</sup> (EPTB Seine Grands Lacs, 2018).

un premier temps, avec une forte hausse des populations de Fuligule morillon et de Nettes rousses (40 couples nicheurs comptés sur 40 gravières du Perthois en 2022, (données : FDC51), ainsi que des espèces protégées de laridés comme les mouettes rieuses, sternes pierregarin et goélands leucophées (données : FDC51). Les gravières jouent également le rôle de halte migratoire, situées sur les axes de migration, elles accueillent des espèces hivernant sur les gravières, comme le Harle piette ou le Garrot à œil d'or.

#### **II.4.B Un territoire bien couvert en documents stratégiques**

Le SRADDET de la région Grand Est a été adopté le 22 novembre 2019. Ce document intégrateur – notamment du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) et du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) - propose une stratégie d'aménagement du territoire à l'horizon 2050. Décliné en 30 règles, le SRADDET aborde clairement les enjeux de préservation environnementale, via plusieurs d'entre elles, telles que :

- Préserver et restaurer la Trame Verte et Bleue (règle 8) en agissant sur les milieux agricoles, milieux naturels, dont élément arborés et/ou forestiers
- Préserver les zones humides (règle 9) et leurs fonctions écologiques, hydrologiques entre autres
- Atteindre une sobriété foncière (règle 16) avec une réduction de la consommation du foncier agricole, naturel et forestier
- Préserver les zones d'expansion des crues (règle 19) via notamment la connaissance du risque inondation
- Limiter l'imperméabilisation des sols (règle 25) dans les projets d'aménagement et d'infrastructure, dans la logique de la séquence « éviter-réduire-compenser »

Ces règles, dans un lien de « compatibilité », s'appliquent aux documents de rang inférieur : SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) et PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal) ou carte communale. Sur le périmètre du PNR de la Forêt d'Orient, la Charte fixe les objectifs et oriente les politiques publiques en matière de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et de développement touristique, sans contrainte réglementaire toutefois.

Hormis le territoire de la Communauté de communes de l'Argonne Champenoise, le site Ramsar des « Etangs de la Champagne humide » est presque entièrement couvert par des SCoT approuvés ou en cours d'élaboration :

- Le SCoT des Territoires de l'Aube – intégrant l'ancien SCoT du PNR de la Forêt d'Orient, comporte des dispositions particulières à celui-ci et notamment la cartographie des zones à dominante humide, réalisée par le PNRFO. Il est porté par le Syndicat d'étude, de programmation et d'aménagement de la région troyenne (Syndicat DEPART).  
A l'échelle du PNRFO, la charte du Parc détermine les orientations de protection, de mise en valeur et de développement, ainsi que les mesures permettant de les mettre en œuvre.
- Le SCoT Nord Haute-Marne, porté par le Syndicat Mixte Nord Haute-Marne, en est à la phase de réalisation du diagnostic territorial.

- Le SCoT du Pays Vitryat, porté par le syndicat mixte ADEVA Pays Vitryat, en est également à la phase de diagnostic.

Néanmoins, nous pouvons souligner le fait que le site est composé de nombreuses communes de petite taille, qui ne possèdent à l'heure actuelle pas de PLU. Une solution à cela serait la concertation de plusieurs d'entre elles pour mettre en place des PLUi.

En outre, le territoire est bien maillé en termes de documents de planification aux échelles départementale et régionale, mais moins à l'échelle communale.

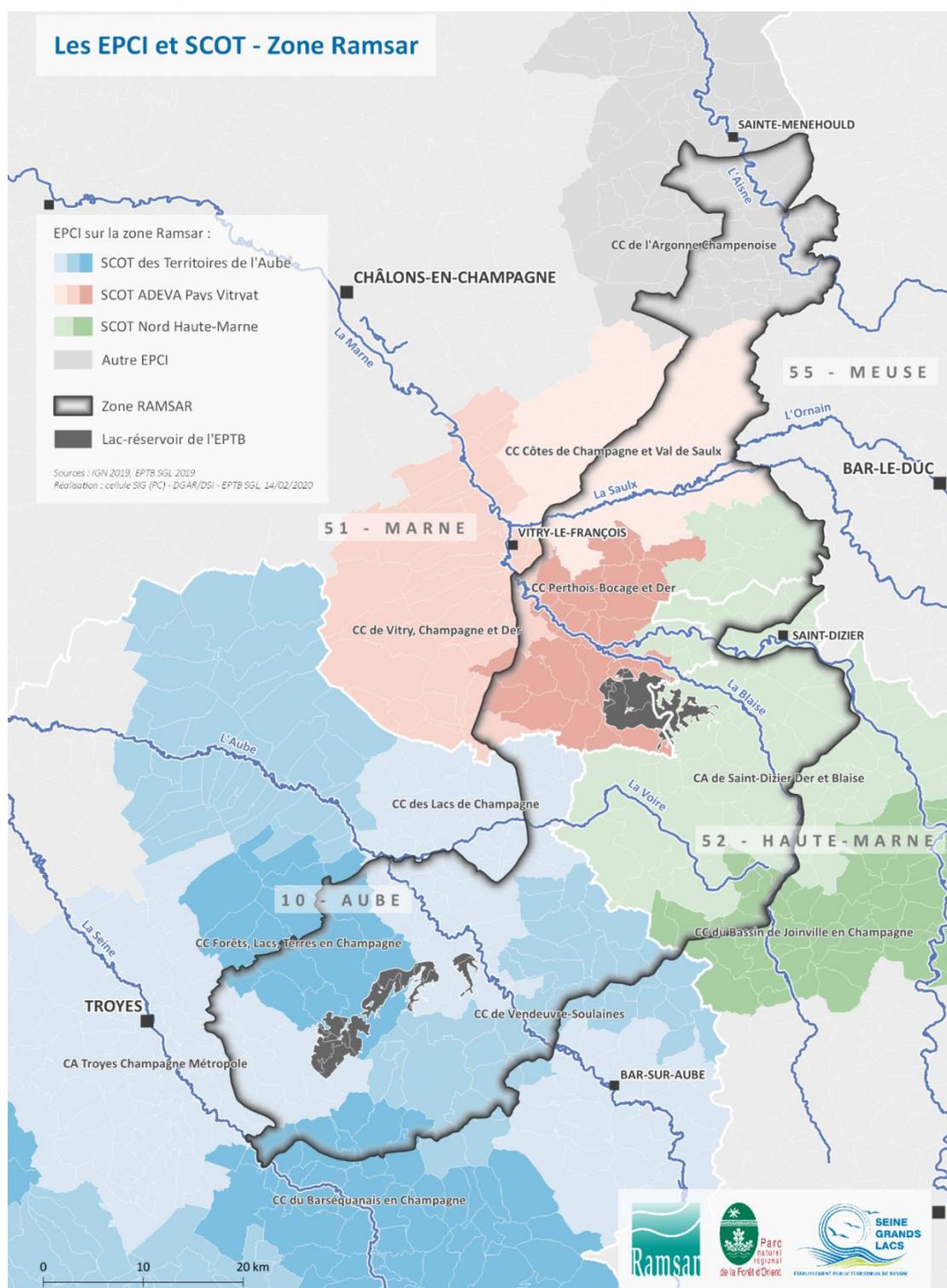


Figure 12. Carte des SCOT en place sur le territoire, et des intercommunalités adhérentes

### Une prise en compte insuffisante des zones humides dans les politiques d'aménagement du territoire.

Malgré le bon niveau de couverture du territoire en documents de planification, ayant pour obligation l'aménagement durable du territoire, la prise en compte des zones humides et de la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme est difficilement mesurable à l'échelle du site Ramsar. Une

analyse partielle est disponible sur le territoire du PNR de la Forêt d'Orient (qui porte des actions de suivi/conseil sur les documents d'urbanisme).

Le site Ramsar ne dispose pas dans son intégralité d'une carte des zones à dominante humide réalisée par diagnostic (existant uniquement sur le PNRFO). De ce fait, une attention particulière doit être portée sur les documents d'urbanisme dès leur lancement. Des cartographies des zones humides devraient être réalisées à cette occasion.

La réglementation liée aux zones humides est une préoccupation relativement récente, et nombre de documents d'urbanisme qui n'ont pas encore fait l'objet de révision, ne l'ont pas intégrée. L'inventaire des petites zones humides est inexistant, mais le sujet des zones humides est aujourd'hui systématiquement pris en compte lors de l'élaboration ou de la révision d'un Plan Local d'Urbanisme.

La considération encore partielle des zones humides dans les documents d'urbanisme menace ces milieux difficiles à restaurer une fois qu'ils ont été endommagés voire détruits. En outre, le Plan Local d'Urbanisme (Intercommunal) est un document encore peu mobilisé sur le territoire. Et la prise en compte des zones humides reste complexe avec le Règlement National d'Urbanisme ou une carte communale qui rend plus difficile la perception des fonctions et le porter à connaissance. Enfin, la problématique des zones humides est souvent associée à celle du risque inondation induisant une certaine confusion.

Cela implique une pression potentielle importante pour les espaces interstitiels et la qualité des territoires qui ne bénéficient pas d'un périmètre remarquable du point de vue du patrimoine naturel. En revanche, les zones humides, en tant que composantes de la Trame Verte et Bleue, sont amenées à être davantage étudiées et prises en compte dans les documents d'urbanisme.



*Figure 13. Zone humide en Champagne humide. Crédit : PNRFO*

## **II.5 Les enjeux recensés sur le site des « Etangs de la Champagne humide »**

## **II.5.A Des économies à développer et structurer, dans un cadre maîtrisé, facteur en lien avec les enjeux environnementaux**

### **a. Des enjeux croisés entre protection de la biodiversité et activités humaines**

Des questions prégnantes liées aux activités humaines se font ressentir sur le territoire. Elles concernent les impacts de l'urbanisation, de l'artificialisation des sols, et plus largement de projets qui n'appréhendent pas toujours bien les enjeux de conservation et de reconquête de la biodiversité. Pour autant, certaines comme la chasse, la sylviculture, l'agriculture ou la pisciculture sont des composantes à part entière du territoire, et il convient donc de travailler de manière concertée avec ces acteurs.

- Agriculture et environnement : la profession agricole souhaite pouvoir reconnecter le monde agricole et les enjeux environnementaux. La question des Grues cendrées est sensible. Avec des populations en forte croissance, les dégâts sur les cultures sont de plus en plus importants et sur des périodes qui s'allongent. En outre, selon le modèle économique actuel, les agriculteurs retournent des prairies pour y planter des cultures plus rentables, moins favorables à la biodiversité.
- Pisciculture et biodiversité : les étangs sont souvent gérés avec des niveaux d'eau très hauts, avec des intrants, pour favoriser la production de poissons, ce qui n'est pas favorable à la faune, en particulier l'avifaune et les insectes. Une gestion extensive de l'étang, ainsi qu'une mise en assec régulière et un contrôle de la végétation sont en revanche des pratiques favorisant une biodiversité riche.
- Sylviculture et maintien de biodiversité forestière : l'intégration de la biodiversité dans la sylviculture est un prérequis pour assurer une gestion durable et protéger les peuplements forestiers des aléas biotiques et abiotiques. Une gestion durable favorise la diversité d'essences, d'âges et de traitements. En complément, des pratiques telles que le travail pour favoriser la régénération naturelle, la conservation du bois mort et des arbres habitats ou encore la limitation des impacts de tassement du sol et d'orniérage sont d'une grande importance sur des sols sensibles tels que ceux de la Champagne humide.

### **b. La Champagne humide, un territoire encore peu connu et une fréquentation touristique hétérogène**

A l'exception de la Champagne viticole, internationalement reconnue pour son vin d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), la destination de la Champagne « humide » et/ou des Grands Lacs de Champagne souffre d'un manque de notoriété.

Il s'agit de l'un des défis que doit relever la destination « Champagne », intégrée au sein de la stratégie régionale de développement touristique du Grand Est.

Le tourisme est un secteur économique dynamique sur le territoire, avec un important potentiel à développer. Toutefois, il dépend fortement de la saisonnalité, avec une fréquentation importante en période estivale, liée à l'attractivité des 3 lacs (baignade, activités nautiques).

En termes de fréquentation globale, sur une année moyenne, on estime à environ 167 000 le nombre de séjours avec hébergement (Agence Régionale de Tourisme Grand Est, 2021).

Néanmoins, la fréquentation est répartie de façon très hétérogène, se concentrant principalement dans les secteurs du lac du Der, et du PNR de la Forêt d'Orient, particulièrement dynamiques en période estivale.

Aussi, on retrouve les centres d'accueil du public en termes de communication nature autour du Lac du Der – essentiellement - et du PNRFO, délaissant le reste du territoire. De plus, il existe encore trop peu d'échanges entre les acteurs du tourisme au sens large, afin de permettre aux visiteurs d'être guidés et conseillés à l'échelle de l'ensemble du site Ramsar ECH.

Il existe également autour des Grands Lacs – qui ont été aménagés pour les activités nautiques, deux tourisms très différents, en particulier sur le Lac du Der :

- Les loisirs aquatiques, en saison estivale, pour lesquels le cadre naturel est secondaire. S'ils sont organisés (zones de quiétude, cadrage des activités...), ils sont peu en lien avec le patrimoine naturel de la Champagne humide et les passerelles vers le tourisme de nature ne semblent pas une priorité pour de nombreux visiteurs.
- Les loisirs ornithologiques, principalement en saison hivernale ou de migration, où l'enjeu est lié aux qualités écologiques du secteur, mais très centré sur les Grands lacs. Si globalement les visiteurs sont respectueux des règles, il n'en reste pas moins que des débordements sont parfois identifiés, en raison des fortes affluences, impactant alors la quiétude des oiseaux. En raison d'un manque d'encadrement et de sensibilisation, le tourisme ornithologique peut également causer un endommagement du site (piétinement de parcelles cultivées, attroupement en bordures de route et sur les chemins privés, etc.).  
Du reste, les initiatives touristiques sont encore trop peu connectées au label Ramsar, malgré l'attrait du tourisme ornithologique.

### **c. Des atouts écologiques encore inexploités en termes de développement économique et touristique**

La Champagne humide fait partie des hauts lieux de l'observation ornithologique en France. Ce patrimoine vivant favorise un tourisme ornithologique exceptionnel, et notamment sur des périodes complémentaires (hiver et mi-saison) au tourisme estival. C'est un atout certain, que les acteurs estiment trop peu valorisé et surtout qui se concentre autour des grands sites et du Lac du Der, troisième site le plus fréquenté de la région Grand Est en 2016).

Le label Ramsar doit être un tremplin pour faire connaître l'ensemble de la Champagne Humide. Il pourrait être une véritable opportunité pour :

- Valoriser le territoire  
Si la Champagne humide est bien connue des ornithologues, elle l'est bien peu du grand public. Pourtant, l'histoire riche et particulièrement fournie a façonné le territoire tel qu'il est aujourd'hui. Le tourisme patrimonial (historique et « de nature ») est assez peu valorisé par les offices de tourisme alors qu'il est un levier de valorisation du territoire. En profitant de la situation des grands sites, il y a là une opportunité pour faire connaître le label Ramsar, et irriguer le territoire depuis les sites qui concentrent les fortes affluences. Le tourisme ornithologique est une opportunité de développement. Il peut permettre de créer de l'économie, avec des retombées

positives sur la gestion des sites et la protection de l'environnement. Mais il faut adapter l'offre à une demande à la fois spécialisée, tout en l'ouvrant à des publics non-avertis.

▪ Préserver la Champagne humide

Parler d'enjeux écologiques, déconcentrer les afflux touristiques, sensibiliser aux filières de qualité et favoriser des filières de haute qualité environnementale et alimentaires sont des leviers qui vont tous vers la préservation de la Champagne humide.

En termes d'accès et de desserte, les infrastructures sont présentes. L'Ile de France, foyer de population connecté par le train et l'avion à l'Europe et au monde, se trouve à moins de deux heures de train, et de nombreuses liaisons routières existent également.

**d. L'élevage, une activité économique à soutenir**

En contexte de crise climatique, le site des « Etangs de la Champagne humide » présente des atouts certains pour l'avenir de l'élevage :

- Les prairies rendent des « services » environnementaux : stockage de l'eau, rôle d'épuration, puits de carbone, biodiversité importante
- Les milieux humides sont un milieu propice à l'élevage : à l'avenir le changement climatique pourrait rendre la zone favorable à l'élevage grâce à la présence « naturelle » d'eau.

Le contrat de la filière élevage (viande et lait) du Grand Est s'est terminé en 2020. Il visait notamment à accroître la valeur ajoutée en transformation des produits d'élevage, par des productions régionales de qualité (comme les AOC fromagères, ou en Grand Est, les Eleveurs de Champagne-Ardenne ou Lorraine Qualité viande, Porc Saint Nicolas), et par la modernisation et la diversification des outils d'abattage, afin de répondre aux besoins des circuits courts et augmenter les parts de marché des viandes de la région.

Dans le cadre de ses actions en faveur du maintien de l'élevage, le PnrFO a lancé en 2019 un plan élevage pour 2019-2021, avec pour objectif central de soutenir le maintien de l'élevage extensif bovin et ovin. L'un des principaux enjeux du plan élevage est d'agir en faveur de la création de valeur ajoutée sur les exploitations. Ainsi, sur le modèle de plusieurs PNR de France, il a été décidé, en accord avec les éleveurs et les Organisations Professionnelles Agricoles, d'engager la mise en place d'une filière longue qui valorise les produits de l'élevage extensif avec la marque « viande bovine Valeurs Parc naturel de la Forêt d'Orient » (label appartenant au Ministère de la transition écologique, mis en œuvre par les syndicats mixtes de PNR), avec une première mise en marché en 2022 en grandes et moyennes surfaces.

Les fédérations de chasseurs s'impliquent également dans les aménagements agricoles, avec entre 2018 et 2021, 3 000 mètres de haie plantés pour la FDC51, et 30 kilomètres pour la FDC10 entre 2020 et 2021.

Le sujet agricole est complexe : face à des difficultés économiques nombreuses sur le territoire, les contraintes sont aussi le terreau de tous les possibles pour aller vers une agriculture durable. Mais pour cela, la profession a besoin d'être aidée, accompagnée, guidée et valorisée.

**e. La pisciculture : une économie et des surfaces relativement réduites mais qui représentent des enjeux prégnants**

Le Grand Est compte environ 150 emplois directs dans l'aquaculture et est la troisième région de production de poissons d'étang.

Pourtant sur les étangs, les activités de production, de loisirs et la gestion qui y sont pratiquées sont très mal connues. L'amélioration des relations, de la connaissance et de partages entre acteurs du site Ramsar et les propriétaires-gestionnaires d'étangs (ou anciennes gravières) est considérée comme un enjeu important. En effet, nombreux sont les enjeux écologiques présents sur ces espaces, tant en termes de qualité des eaux que d'habitats pour la faune, en particulier aviaire. Certains étangs sont dans un état écologique jugés alarmant, alors que d'autres, comme ceux de Belval-en-Argonne et Outines pourraient servir de « sites de démonstration » des pratiques de gestion.

**f. Les forêts, des enjeux qui dépassent le cadre local**

Les préoccupations vis-à-vis des effets du changement climatique en forêt ne relèvent pas d'une spécificité locale à l'échelle du site Ramsar. La dynamique du site ne pourra prétendre à la résoudre dans ce premier document d'orientation mais pourra fournir des éléments de réflexion pour alimenter les expérimentations en forêt.

Nous pouvons souligner quelques exemples d'actions déjà mises en place ou en cours dans une dynamique plus durable :

- Maintien d'une trame vieux bois et bois mort (stratégie ONF, PSE îlot de sénescence du PNRFO et LIFE Biodiv'Est)
- Programme Trame Verte et Bleue (CEN Champagne Ardenne, PNRFO, FDC10, FDC51 etc.)
- Prévention contre le tassement des sols et l'orniérage avec application d'une bande tampon de minimum 10m avant les rus forestiers et/ou les mares (Plan de Gestion Ecologique de la Forêt du Grand Orient, site du CDL)
- Projet de guide de gestion des zones humides du PNRFO (dont annexe sur la populiculture raisonnée)
- Animation et rendez-vous techniques sur la gestion forestière raisonnée (PNRFO, ONF, CNPF, PEFC). Exemple : rendez-vous technique « Mobilisation des bois et protection des sols » avec démonstration de débardage et kits de franchissement de cours d'eau.

La question de la préservation des zones humides, quel que soit le milieu concerné – dont la forêt – demeure un enjeu prioritaire. Pour ce milieu, cela peut être ciblé sur la restauration des continuités écologiques le long des cours d'eau, notamment en fond de vallée en lien avec les enjeux de soutien conjoncturel liés à la plantation de peupliers, et la préservation des petits chevelus hydrauliques (rus forestiers, ornières), notamment en phase d'exploitation et des mares forestières.

Aussi, il est proposé de n'appréhender que ces points spécifiques à la forêt et au bois en termes de déclinaison opérationnelle du document d'orientation pour rester en cohérence avec les critères à l'origine du classement (zones humides et avifaune).



Figure 14. Forêt domaniale du Der (photo : Syndicat du Der)

#### g. La fin d'exploitation des gravières et leur devenir

Un enjeu récent apparaît sur ces milieux. A la fin de leur exploitation, les gravières sont rendues à leur propriétaire remblayées ou en tant que plan d'eau. Plusieurs choix de gestion s'offrent aux propriétaires mais la plupart du temps les finalités sont les suivantes :

- Un aménagement en **étang de pêche** (ou en carpodrome) ; Ce choix réduisant l'attractivité des gravières pour les oiseaux d'eau, et induit un dérangement occasionné par les pêcheurs (bruit, utilisation de bateau électrique, ...). Sans parler de l'eutrophisation causée par la trop grande concentration d'amorces, de feuilles, etc. sans vidange possible. De plus, l'empoisonnement non-raisonné est un risque, avec une trop grande concentration de carpes et poissons fouilleurs, entraînant une importante turbidité de l'eau. Un impact direct sur les populations d'oiseaux d'eau est celui des silures, comme prédateur parfois introduit dans ce type d'étangs. Afin de confirmer ces observations, la FDC51 a réalisé en 2022 une étude sur les populations d'oiseaux d'eau sur les gravières du Perthois, faisant suite aux études précédemment menées sur ces milieux par l'OFB.

- **Installation de panneaux photovoltaïques** ; De plus en plus de projets photovoltaïques se développent sur des gravières. Ce sont des projets au sol, flottants ou mixtes. Les centrales terrestres visent prioritairement les gravières remblayées. Cette innovation, encore peu développée sur le territoire, menace aujourd'hui les gravières. Ce type d'installation risquant d'impacter sévèrement les oiseaux d'eau (perte d'habitat, collision, modification du microclimat ou encore pollution chimique). Le peu de recul existant sur ces projets ne permet néanmoins pas d'en évaluer les réels impacts sur la biodiversité (*source* : FDC51). Toutefois, les installations photovoltaïques sont des sites clôturés ce qui a pour effet de rompre les continuités écologiques.

Il convient de prendre en compte ces milieux dans les enjeux du site : il est donc essentiel de développer nos connaissances sur les gravières pour aider les instances à encadrer et guider au mieux ces projets.



Figure 15. Ancienne gravière de Lesmont (photo : PNRFO)

## II.5.B Les acteurs de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) : état des lieux et rôle à jouer

### a. Définition

Les lois du 27 janvier 2014 (Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM)), du 7 août 2015 (Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe)) et du 30 décembre 2017 (Fesneau) ont créé puis modifié une nouvelle compétence de gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de la prévention des inondations, la « GEMAPI ». Aussi, le paysage organisationnel de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques a fait l'objet de profondes mutations, ce qui a abouti au renforcement de l'hétérogénéité des gouvernances du grand cycle de l'eau.

C'est une compétence obligatoire des communes exercée de plein droit par des intercommunalités à fiscalité propre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2018. La gestion et la restauration des zones humides fait partie de la compétence GEMAPI, qui est définie par les 4 alinéas suivants de l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- (1°) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- (2°) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- (5°) La défense contre les inondations et contre la mer ;
- (8°) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.**

### b. Enjeux et acteurs du site Ramsar

Les acteurs portant la compétence GEMAPI sont donc concernés par le site Ramsar « Etangs de la Champagne humide ». Ils disposent en effet d'outils juridiques pour intégrer la valorisation et la sauvegarde des services rendus par les zones humides dans une gestion globale du cycle de l'eau.

Cet enjeu concerne en premier lieu les intercommunalités, compétentes en matière de GEMAPI, et les organismes auxquels elles ont transféré ou délégué la compétence : les syndicats de rivière, les Etablissements Publics d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) et les Etablissements Publics territoriaux de Bassin (EPTB) définis au L 213-12 du Code de l'environnement.

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations prennent appui sur un ensemble d'instruments dont la fonction et la portée juridique varient. Certains de ces documents sont strictement stratégiques (SLGRI) ou sont des documents de planification avec une portée juridique (SAGE, PLUi, SCoT) tandis que d'autres, qui constituent les déclinaisons opérationnelles des premiers, sont des instruments contractuels (PAPI/Contrats de milieux).

Afin d'aider les collectivités et les services régaliens, le **Ministère de la transition écologique et solidaire** tient à jour un document intitulé « **Foire aux questions sur la compétence GEMAPI** » dont les précisions apparaissent en annexe 11.

La prise en main de la compétence GEMAPI se fait de manière progressive et variable selon les territoires et les structures en place. A l'échelle du site Ramsar ECH, les EPCI à fiscalité propre et les syndicats de rivière se répartissent la compétence très différemment, selon que les intercommunalités choisissent de prendre en main ou de déléguer tout ou partie des missions. La carte ci-dessous présente les structures en charge d'un ou plusieurs des alinéas 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L.211-7 du Code de l'environnement :

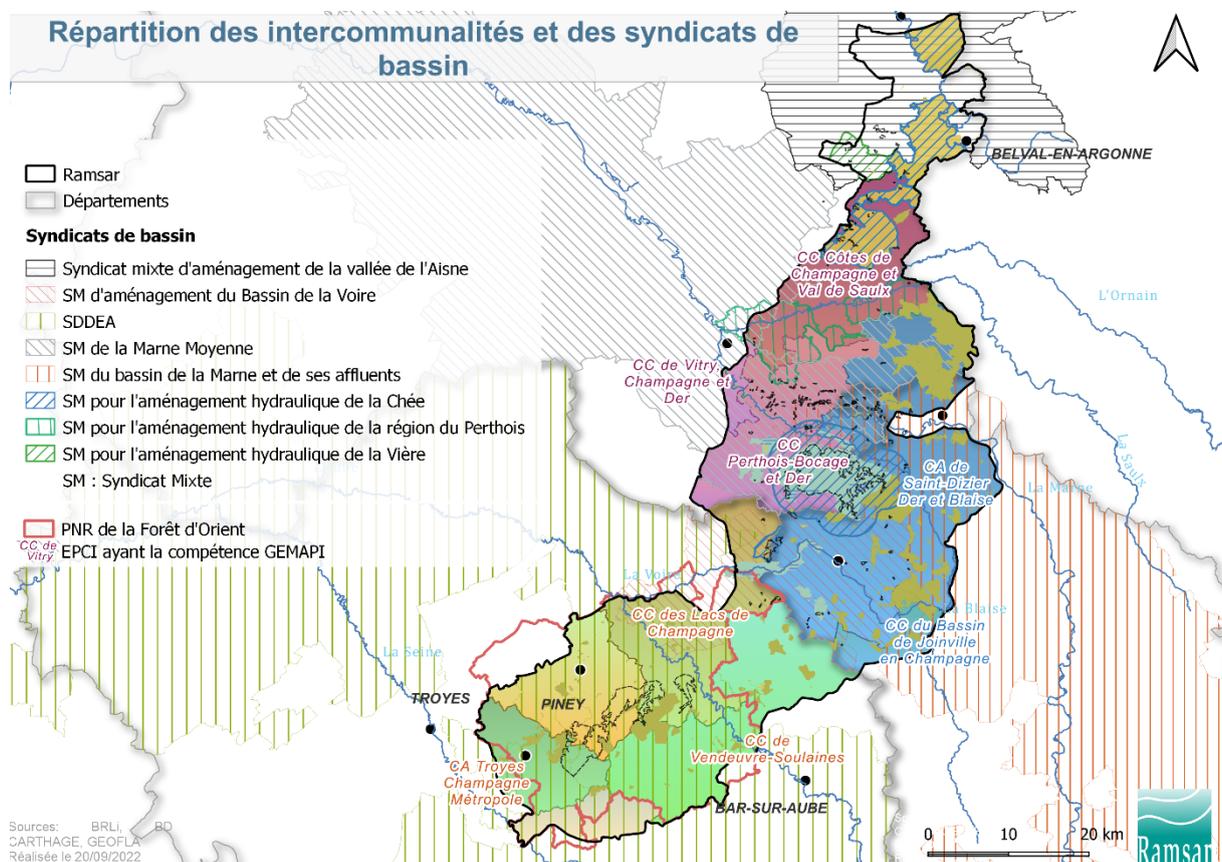


Figure 16. Structures portant un ou plusieurs des items de la GEMAPI

Aux côtés des structures gémapiennes, plusieurs structures publiques ou associations interviennent depuis de nombreuses années sur les zones humides. Organisées, sous forme de Cellules zones humides (au sein du PNRFO) ou autres (animation zones humides du CEN Champagne-Ardenne et de la LPO Champagne-Ardenne), ces structures disposent de compétences plutôt environnementales/naturalistes qui leur permettent d'aborder les enjeux et la gestion des zones

humides essentiellement sous l'angle de leur fonctionnalité écologique et de leur potentiel en faveur de la faune et de la flore.

D'autres structures comme les fédérations de pêche, le Centre Régional de la Propriété Forestière Grand Est (CRPF), ou encore le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Sud Champagne sont des structures ressources à mobiliser et à associer à l'animation du site. Ces structures, si elles ne disposent pas de la compétence GEMAPI sont mobilisables pour appréhender les zones humides dans une approche globale et plus générale que celle de la fonctionnalité hydromorphologique.

Il s'agit donc d'un ensemble d'acteurs compétents juridiquement ou techniquement sur les bassins versants et les territoires concernés par le site Ramsar, et partageant des intérêts communs pour la sauvegarde des zones humides. Leur proximité géographique, les problématiques liées que ces collectivités ont à gérer pour les zones humides justifient de renforcer les synergies entre les divers appuis techniques dont ils disposent grâce à une animation dynamique du réseau avec un pilotage adapté.

### **II.5.C L'éducation à la nature, à l'environnement et au développement durable (ENEDD)**

L'éducation à l'environnement est née dans les années 1960 par des mouvements d'éducation populaire. Avec l'apparition des associations de protection de l'environnement dans les années 70, se sont ajoutées les notions de connaissances et de préservation des milieux. Suite au rapport Brundtland et à l'apparition du concept de développement durable en 1987, le mot « nature » a été remplacé par « environnement » pour prendre en compte non seulement le milieu naturel mais aussi les composantes sociales, économiques et culturelles des territoires. Plusieurs sommets mondiaux ont conduit à fixer un cadre institutionnel avec, dans le cas de la France, l'écriture de la Charte de l'environnement (2005), ainsi qu'à une prise en compte de cette éducation dans les circulaires de l'Education nationale. L'ONU a également voulu poser un nouveau cadre mondial avec « la décennie pour l'éducation au développement durable » (2005-2014).

#### **a. Le contexte local**

Sur le territoire de Champagne humide, on recense une multiplicité de structures. Dans le département des Ardennes, en bordure mais à l'extérieur du périmètre Ramsar, le Parc Argonne Découverte à Olizy-Primat, et la Maison de la Nature à Boulton-aux-Bois, ont été créés, pendant que d'autres structures ont poursuivi leur développement (le Musée du Pays du Der, le Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement Sud Champagne, les Fédérations Régionale et Départementales des Chasseurs, le PNR de la Forêt d'Orient en lien avec des associations partenaires).

Certaines structures ont disparu (la Maison de l'Oiseau et du Poisson, le centre nature de Belval-en-Argonne, le Centre d'initiation à la nature de Boulton-aux-Bois).

Actuellement, de nouveaux projets sont en cours de réalisation par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube (le Clos du Château à Géraudot) et de la Fédération de pêche et de protection des milieux aquatiques de l'Aube (Maison de la pêche et de la nature à Lusigny-sur-Barse).

Aujourd'hui, avec la crise économique, les réformes territoriales et celle des rythmes scolaires, certaines structures ont disparu, d'autres ont vu leur enveloppe budgétaire réduite. Pourtant, l'éducation à l'environnement est plus que jamais nécessaire pour accompagner la transition écologique.

Le GRAINE Champagne-Ardenne est la tête de réseau des structures d'ENEDD, et œuvre à l'élaboration d'actions conjointes de ses membres. Le bilan dressé par le GRAINE sur le territoire Champagne-Ardenne est le suivant :

Les structures associatives comptent 195 salariés dont 76 dédiés à l'ENEDD (35 CDI, 18 emplois aidés et 23 CDD saisonniers). Globalement, elles fonctionnent avec une petite équipe permanente, complétée par des contrats aidés et des contrats d'engagement éducatifs (35 CEE).

L'expérience professionnelle des personnels se situe principalement entre deux extrêmes : les débutants qui apprennent le métier soit moins de 3 ans d'expériences (35%), les qualifiés entre 3 et 6 ans d'expérience (21%) et les experts ayant plus de 9 ans d'expérience, généralement en poste d'encadrement (39%). Une diminution apparaît pour les personnes ayant entre 7 et 9 ans d'expériences car elles peuvent prétendre à un poste d'encadrement qu'elles recherchent dans une autre structure.

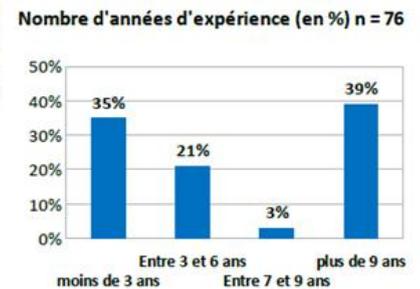


Figure 17. Répartition de l'expérience au sein des équipes salariées des structures associatives de l'ENEDD (2020)

#### **b. Les offres en matière d'éducation à l'environnement, à la nature et au développement durable**

Sur le territoire du site Ramsar « Etangs de la Champagne humide » différentes structures agissent en matière d'ENEDD.

Elles interviennent dans des domaines variés : patrimoine architectural, culturel et social, artistique et environnemental.

L'offre est relativement importante sur le territoire Ramsar, et est assez compartimentée. De plus, elle est clairement tournée vers la découverte du patrimoine naturel, et les actions éducatives liées aux milieux urbains sont moins développées (architecture, mobilité, gestion des déchets, etc.).

De nombreuses structures ont été répertoriées sur le site Ramsar. Elles sont réparties de manière hétérogène, l'essentiel de ces structures étant basée au sud du territoire, dans le département de l'Aube.

En plus des structures professionnelles, avec locaux dédiés, il existe un réseau de personnes ressources (animateur nature, guide touristique, guide ornithologique, conteur...) qui mènent des actions d'éducation à l'environnement sur le territoire ou à proximité. La présentation de ces structures est disponible en annexe 12.

## Localisation des structures d'éducation à la nature à l'environnement et au développement durable

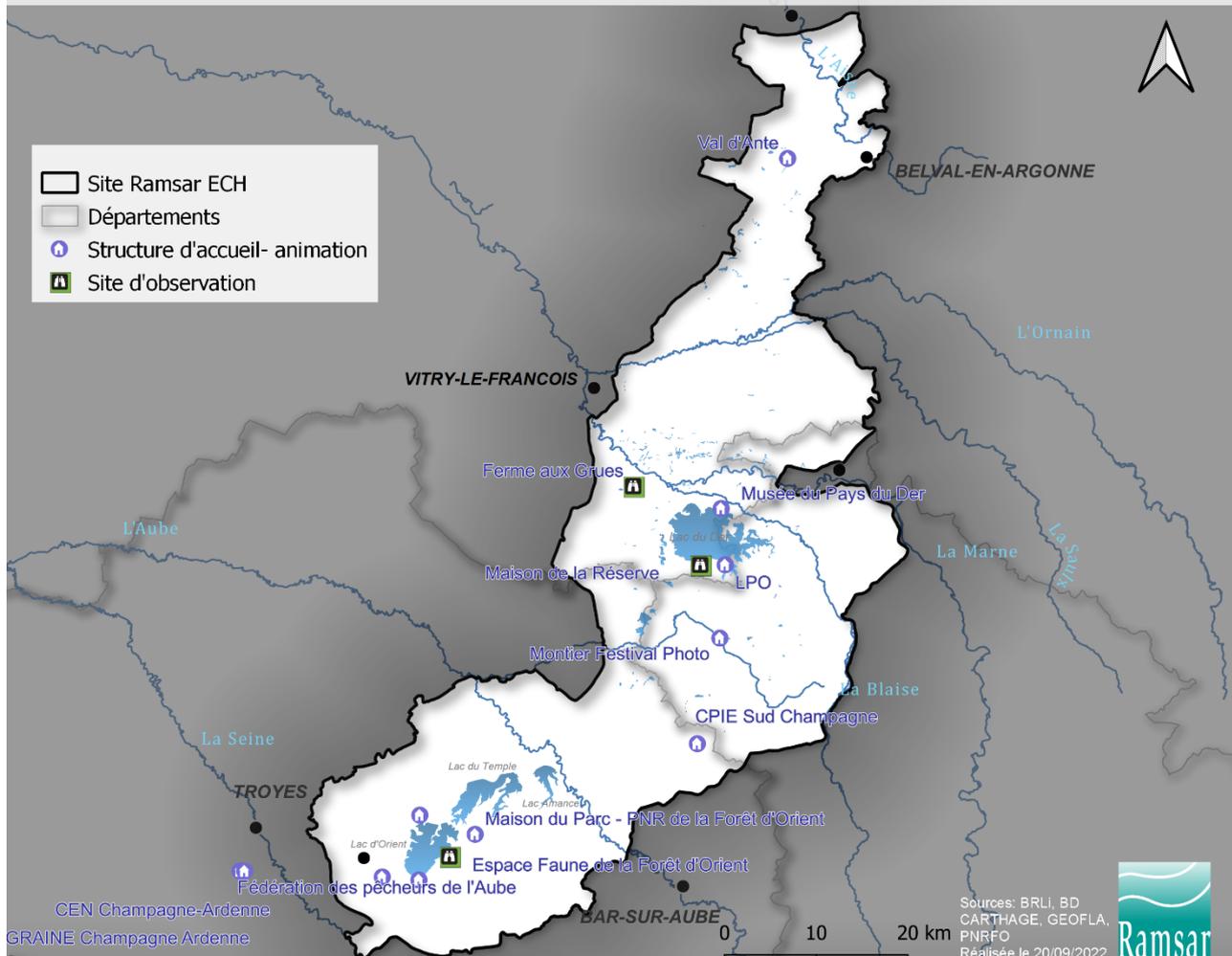


Figure 18. Localisation des structures de l'ENEDD

### III. D. LA DEMARCHE D'ANIMATION DU SITE « ETANGS DE LA CHAMPAGNE HUMIDE »

#### III.1 Méthode générale

Suite à l'étude de gouvernance réalisée par BRLi en 2018-2019, à la demande de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et de la DREAL Grand Est, un travail d'animation a été impulsé. Le document d'orientation a été co-rédigé par Seine Grands Lacs, le PNRFO et le bureau d'études Ecoter, également chargé d'organiser et d'animer la consultation des acteurs locaux afin de proposer des pistes de travail pour la suite. Ce projet a été coordonné par les deux structures identifiées comme porteuses de l'animation (Seine Grands Lacs et le PNR de la Forêt d'Orient), avec également la participation de l'association Ramsar France.

##### III.1.A Organisation de la démarche

L'élaboration du projet de territoire – le document d'orientation – et de sa déclinaison opérationnelle, le programme d'actions, par le PNR de la Forêt d'Orient, Seine Grands Lacs, et les parties prenantes s'est déroulée de 2019 à 2022. La crise sanitaire a marqué un ralentissement des démarches du projet, relancé lors de l'embauche de deux animateurs début janvier 2022, au sein des deux structures co-porteuses.

Le schéma ci-dessous présente l'organisation des instances ayant œuvré à ce projet :

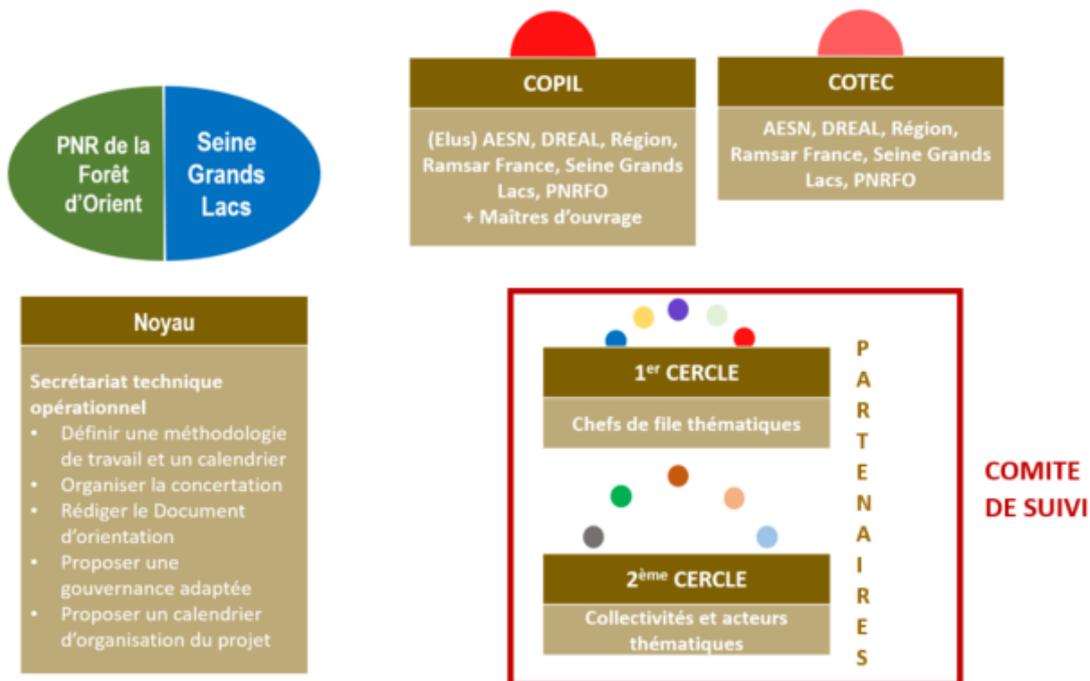


Figure 19. Organisation de la rédaction du document d'orientation et du programme d'actions du site des "Etangs de la Champagne humide"

Leur composition et leurs rôles ont été définis de la manière suivante :

**a. Le comité de pilotage (COFIL) :**

Il est formé des élus représentants des structures commanditaires à l'échelon régional (Agence de l'Eau Seine-Normandie ; DREAL Grand Est ; Région Grand Est), des présidents des structures porteuses de l'animation (Seine Grands Lacs et PNRFO), ainsi que de l'association Ramsar France. En qualité de passerelle entre les sites Ramsar, l'Etat et le secrétariat de la Convention de Ramsar au niveau international, l'association Ramsar France « joue la complémentarité et la solidarité entre les zones humides françaises ».

Le COFIL s'est réuni à plusieurs reprises à partir du 22 juin 2018 : le 4 septembre 2018, le 13 novembre 2018, le 4 décembre 2018, le 14 février 2019, le 4 décembre 2019, et le 17 mars 2019.

**b. Le comité technique (COTEC) :**

Ce sont les personnels permanents représentant les membres du COFIL. A partir de la relance de l'animation en janvier 2022, il s'est réuni tous les deux mois environ.

**c. Le comité de suivi (CS) :**

Instance la plus élargie, définie par arrêté préfectoral de 1995, il réunit l'ensemble des parties prenantes et acteurs du territoire, concernés de près ou de loin par les enjeux du site des « Etangs de la Champagne humide ». A l'occasion des conférences plénières, il rassemble les collectivités, les associations, les organismes publics et privés ; *etc.*

Le Comité de suivi s'est réuni le 19 septembre 2018 à Saint-Dizier, le 25 mars 2019 à Givry-en-Argonne, le 2 juillet 2019 au musée du Der.

Durant l'année 2022, le Comité de suivi s'est réuni deux fois, d'abord le 22 juin 2022 à Ceffonds pour la présentation du Document d'orientation et du Programme d'actions. Puis une seconde fois le 5 octobre 2022 à Ceffonds également, pour la validation de ces documents avant dépôt de la candidature au contrat territorial « Eau et climat » de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

### **III.1.B Consultation des acteurs du territoire**

Le processus de consultation des acteurs a été réalisé à travers plusieurs échanges. Une session d'ateliers s'était tenue le 2 juillet 2019 au Musée du Der, sur les thématiques « Communication, tourisme et éducation » (cf. annexe 13).

Malheureusement en 2020, le contexte sanitaire, lié à l'épidémie de coronavirus a compliqué, et même stoppé le processus de concertation et de collaboration tel qu'il avait été préalablement envisagé. Des sessions de travail collectives avec les principaux partenaires ont notamment dû être annulées.

En 2020, des entretiens bilatéraux ont été réalisés par le bureau d'études Ecoter, avec une dizaine d'acteurs locaux. Ces consultations ont eu lieu sur le mois de janvier 2020 suite à une première étape d'analyse des productions antérieures et à l'établissement d'une grille de consultation.

Puis, de janvier à juin 2022, de nombreux échanges, ainsi que des ateliers thématiques ont eu lieu pour l'élaboration du document d'orientation et du programme d'actions.

Ces deux phases de consultation ont eu pour objectif de :

- Donner la parole aux gestionnaires et parties prenantes sur le devenir du site Ramsar
- Comprendre le jeu d'acteurs et les attendus prioritaires : mieux protéger, mieux gérer, mieux mettre en relation les acteurs dans l'optique de la mise en place d'un schéma de gouvernance
- Fixer de manière collaborative les grands principes d'action via son plan d'actions

Les thématiques sur lesquelles les structures ont été consultées sont la gestion des espaces naturels et agricoles ; la sensibilisation et l'éducation à l'environnement ; le développement territorial, économique et touristique ; la communication et la valorisation du site des « Etangs de la Champagne humide ».

### III.1.C La relance de l'animation des « Etangs de la Champagne humide » en 2022

Comme évoqué plus haut, la pandémie de coronavirus a contraint à l'annulation de bon nombre de rencontres, et la démarche a connu une interruption de plusieurs mois.

En janvier 2022, grâce au soutien financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, de l'Etat (DREAL Grand Est) et de la Région Grand Est, deux chargés de projet ont pris leurs fonctions au sein du PNR de la Forêt d'Orient et de Seine Grands Lacs, pour un contrat à durée limitée du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022. Avec deux animateurs dédiés, le site Ramsar des « Etangs de la Champagne humide » connaît une nouvelle dynamique.

De nombreux échanges bilatéraux ont eu lieu avec les partenaires déjà impliqués durant les années précédentes, ainsi qu'avec des structures qui n'avaient jusqu'alors pas été engagées dans la démarche. Le cercle des partenaires s'est considérablement élargi, et des ateliers thématiques, réunissant les acteurs du territoire se sont tenus le 30 mai 2022 à Giffaumont (cf. compte-rendu en annexe 14), en présence d'une cinquantaine de participants. Elle a été l'occasion de tenir compte et d'enrichir les propositions et envies des partenaires, et de travailler ensemble à l'élaboration du programme d'actions.

Les échanges avec les partenaires au cours de l'année 2022 concernaient en particulier le programme d'actions, avec comme but d'affiner le contenu des actions, et d'en déterminer une gouvernance et une réalisation adaptées.

Les objectifs à court terme seront atteints grâce au programme d'actions triennal élaborés avec les acteurs du territoire, et qui sera mis en œuvre par les structures porteuses de l'animation, et les parties-prenantes engagées.



Figure 20. Ateliers thématiques du 30 mai 2022 à Giffaumont

## E. STRATEGIE, OBJECTIFS ET PLAN D' ACTIONS

---

Grâce au travail mené auprès des acteurs du territoire, des objectifs ont été définis. Basés sur la synthèse des échanges, ces quatre grands objectifs se déclinent en 21 actions dont 16 seront mises en œuvre sur la période 2023-2025 dans le cadre du Contrat territorial « Eau et Climat » avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Ce premier plan d'actions vise à poser les bases solides d'un projet de territoire pérenne, et s'inscrit dans une vision à long terme qui sera à ajuster et compléter à mesure que la « dynamique Ramsar » gagnera en ampleur.

Les ambitions de ce document d'orientation, et de son plan d'actions sont en cohérence avec les constats, les enjeux, les attentes et les propositions des acteurs du territoire développés précédemment.

Suite à la conférence plénière du 22 juin 2022 ayant réuni les membres du comité de suivi à Ceffonds, la version projet du document d'orientation a été diffusée pour une phase de consultation d'une durée de deux mois et demi. Durant cette période, plus de 20 structures partenaires ont transmis leurs retours, ce qui a permis, à l'issue de la consultation, de considérablement enrichir le contenu du document d'orientation.

En cohérence avec les enjeux et besoins identifiés par les acteurs locaux et figurant dans le document d'orientation, quatre objectifs et les actions permettant d'y répondre ont été approuvés par le Comité de suivi le 5 octobre 2022.

**Les quatre objectifs définis sont les suivants :**

1. Développer et valoriser une image et une identité territoriale du site Ramsar des « Etangs de la Champagne humide »
2. Améliorer les connaissances et développer les pratiques durables
3. Assurer un aménagement et un développement durable du territoire
4. Gouvernance du site et mise en réseau des acteurs



Figure 21. Conférence plénière réunissant le comité de suivi le 22 juin 2022 à Ceffonds (52)

## **OBJECTIF 1 : Développer et valoriser une image et une identité territoriale du site Ramsar des « Etangs de la Champagne humide »**

Le constat largement partagé par l'ensemble des acteurs d'une absence d'identité territoriale, a conduit à la fixation de ce premier objectif. En effet, afin de valoriser le site, et d'impulser une dynamique Ramsar sur le territoire, il est nécessaire de le rendre visible. Communiquer sur les qualités du site et la reconnaissance internationale dont il bénéficie permet d'une part de sensibiliser, autant les locaux que les personnes extérieures, à sa préservation, et dans le même temps d'y attirer un public plus large.

Ici, une fréquentation accrue du site et sa préservation ne sont pas antagonistes. Depuis la crise sanitaire, les pratiques touristiques changent, et il est nécessaire d'accompagner cette transition déjà à l'œuvre. Les distances parcourues sont moindres, les activités de plein-air plébiscitées, et les attentes changent progressivement. Avec des territoires voisins à fort potentiel de visiteurs, les « Etangs de la Champagne humide » peuvent devenir une destination prisée, ce qui serait particulièrement positif pour l'économie et le développement du territoire. Afin de prévenir les dommages et nuisances liés à une fréquentation plus importante, l'information, la sensibilisation et l'accompagnement sont le fil rouge du plan d'actions, et s'adressent à divers publics (habitants, élus, touristes, acteurs socio-économiques).

### **Action 1. Alimenter la plateforme pour la biodiversité du Grand Est**

Récemment, une plateforme régionale pour la biodiversité<sup>4</sup> a été lancée à l'initiative de la Région Grand Est, de la DREAL Grand Est, de l'OFB et des Agences de l'eau Seine-Normandie, Rhin-Meuse, et Rhône-Méditerranée Corse. Une multitude de fonctionnalités existe déjà sur cette plateforme, ainsi qu'une page « Ramsar – Etangs de la Champagne humide »<sup>5</sup> qui nécessite d'être alimentée. Amenée à se développer, cette plateforme est un bon moyen de centraliser et relayer les informations à destination du grand public relatives au site Ramsar.

Il s'agira de mobiliser cette plateforme comme support de communication et source d'informations sur le site Ramsar. Regrouper, valoriser et diffuser le travail des acteurs du site, et faire reconnaître le site Ramsar comme un territoire dynamique et engagé dans la protection des zones humides. Relayer les événements organisés par les partenaires locaux, leurs ressources documentaires, actualités, etc.

Sur la base du travail réalisé pour les « Etangs de la Champagne humide », l'objectif sera également de renforcer la synergie entre sites Ramsar du Grand Est, en harmonisant les pages respectives des sites régionaux.

---

<sup>4</sup> <https://biodiversite.grandest.fr/>

<sup>5</sup> <https://biodiversite.grandest.fr/le-grand-est-en-mouvement/des-territoires-pour-la-biodiversite/ramsar/>

## Action 2. Rédiger et diffuser une lettre d'information trimestrielle du site Ramsar « Etangs de la Champagne humide »

De nombreux évènements et activités se tiennent sur le site Ramsar. Toutefois, ces informations sont diffusées de manière sectorielle par chaque acteur. L'objectif est d'élargir leur diffusion en étant regroupée au sein d'une lettre d'information globale.

Cette action vise à faire connaître le territoire et ce qu'il s'y déroule en informant des évènements à venir, et en revenant sur les actualités passées. La diffusion de cette lettre a vocation à être large, et sera l'occasion à chaque publication de mettre à l'honneur une composante du site Ramsar (espèce, milieu, site), des retours d'expériences, un bilan annuel et des perspectives de l'année à venir. Elle est une manière de créer et d'entretenir du lien avec et entre les acteurs.

Les différents acteurs du territoire (LPO, CEN CA, Fédérations des chasseurs, OFB, ONF, Chambres d'agriculture, Conservatoire du Littoral, etc.) seront sollicités par l'équipe d'animation Ramsar, afin d'intégrer leurs projets et manifestations à la lettre d'information.



### Pensez à labelliser vos animations pour la JMZH

Pour rappel, l'édition 2022 de la **Journée mondiale des zones humides (JMZH)** se déroulera **du 29 janvier au 28 février**, et aura pour thème "[Agir pour les zones humides, c'est agir pour la nature et les humains](#)".

Il est désormais possible d'inscrire vos animations sur le centre de ressource "milieux humides" afin de les labelliser "Journée mondiale des zones humides".

Rendez-vous sur l'[espace organisateur](#), connectez-vous et saisissez vos animations pour leur assurer une visibilité nationale et d'être décomptées dans le bilan national !

Vous trouverez sous ces liens des [ressources pédagogiques](#), des [expositions](#) et des [vidéos sur les zones humides](#) pour préparer vos animations.

Bonjour à tous,

Nous avons le plaisir de vous annoncer la prise de fonction au 3 janvier dernier, de Léa SCHMITT au PNRFO et de Corentin LE ROUX à l'EPTB Seine Grands Lacs, en tant que **Chargés de projet animation Ramsar, sur le site des "Etangs de Champagne Humide"**.

Cette arrivée signe la reprise du travail pour la finalisation du Document d'orientation. Celui-ci sera construit de façon concertée avec les acteurs du territoire, en identifiant les enjeux et actions à mener, pour une gestion coordonnée du site Ramsar.

Depuis plusieurs années, des actions ont émergé en ce sens, faisant ressortir les réflexions majeures, en termes de connaissances, de pratiques, de préservation, de communication, ou encore de gouvernance et de mise en réseau.

Nous reviendrons vers vous prochainement au cours du projet pour aborder cela.



Vous recevez ce message car vous faites partie du Comité de suivi du site Ramsar Etangs de Champagne Humide.

Cette lettre d'information vous est adressée par le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient et l'EPTB Seine Grands

Lacs.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant en contactant le PNR.

Figure 22. Extrait de la lettre d'information de février 2022

### **Action 3. Valoriser et diffuser l'exposition « Etangs de la Champagne humide »**

Le site Ramsar présente un déficit d'image. En 2021, une exposition particulièrement riche et complète a été créée à l'occasion du Festival International de la Photo Animalière et de Nature de Montier-en-Der. Depuis, elle est mise à disposition des structures souhaitant l'utiliser durant leurs événements. Victime de son succès, l'unique exemplaire ne permet pas de satisfaire les demandes de toutes les structures.

Il apparaît donc nécessaire de disposer de plusieurs exemplaires qui circuleraient sur et en dehors des « Etangs de la Champagne humide », et permettrait à ce site de premier plan de rayonner plus largement.



*Figure 23. Exposition lors du Festival International de la photo animalière et de nature de Montier-en-Der 2021*

### **Action 4. Contribuer et renforcer les événements organisés sur le site**

De nombreuses manifestations existent sur le territoire en lien avec le thème des zones humides, ou la protection des milieux ou des espèces. Cependant, il n'y est que peu question des « Etangs de la Champagne humide » en tant que site Ramsar, et de ce que cela signifie comme reconnaissance des qualités du territoire.

L'idée est ici de mobiliser le label Ramsar comme une plus-value pour ces manifestations. La participation de l'équipe d'animation se matérialisera sous la forme d'animations, de conférences, de la mise en place d'un stand, avec comme objectif d'informer les participants sur les enjeux liés aux zones humides, à leur biodiversité, etc.



*Figure 24. Rencontre avec Ekhart KUIJKEN à la Fête des étangs de Belval-en-Argonne*

Ce fût par exemple le cas lors de la Fête des étangs de Belval-en-Argonne, organisée par la commune, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne Ardenne et la LPO, évènement lors duquel était présent Ekhart KUIJKEN, plus jeune participant à la Convention de Ramsar en 1971.

A l'occasion de la Journée Mondiale des Zones Humides (JMZH) qui a lieu le 2 février, des manifestations sont organisées dans tous les pays, dont 795 en France lors de l'édition 2022. Sur le site des « Etangs de la Champagne humide », l'équipe d'animation organisera *a minima* une manifestation annuelle dans le cadre de la JMZH.

Enfin, un évènement itinérant (randonnée Trans Ramsar) traversant le site du nord au sud et permettant de le découvrir se tiendra tous les ans. Il sera ponctué d'animations au long du parcours (ciné-débat, observations, conférences ...), et voué à prendre de l'ampleur d'année en année (nombre de participants, ouverture à d'autres modes de déplacements, etc.).

## **Action 5. Création d'un centre d'interprétation**

Le site Ramsar « Etangs de la Champagne Humide » est peu voire pas identifié par les populations locales, ni par les visiteurs. Hormis un public averti d'ornithologues, au moment des périodes clés du cycle de vie des oiseaux, et un public plus large au moment d'évènements ponctuels, le « tourisme de nature » reste peu développé, et dépendant d'évènements annuels.

Face aux grands enjeux de conservation, de préservation, de valorisation des zones humides, des acteurs locaux ont exprimé lors de phases d'entretien ou lors des ateliers de mai 2022, le besoin de créer un centre d'interprétation, pédagogique, vivant, dynamique et évolutif s'inscrivant dans le projet de territoire porté par les collectivités locales.

Le site Ramsar manque en effet d'un lieu central de référence sur les zones humides, et d'une vitrine territoriale globale, équipement dont bénéficient d'autres sites Ramsar comme la Baie de Somme ou le Lac de Grand-Lieu.

Cette action vise donc, par la création d'un centre d'interprétation pluri thématiques, à répondre à divers enjeux de sensibilisation et de connaissance. Ce centre d'interprétation se positionne en complément des évènements ponctuels qui rythment l'année, et a pour but d'être un espace permanent de découverte du territoire et de ses richesses. Le centre d'interprétation a vocation à s'insérer dans le maillage existant de structures ouvertes aux visiteurs (Village-musée du Der, Maison du PNR de la Forêt d'Orient, Maisons de la chasse et de la nature, etc.), il sera à la fois une porte d'entrée de la Champagne humide, et un relais vers ces autres structures.

Plusieurs volets seront développés :

- Rôle et importance des zones humides pour la biodiversité, les sociétés et la régulation des risques naturels (inondations, sécheresses)
- Biodiversité et territoire : Il s'agit de faire découvrir la Champagne humide, ses milieux et ses espèces, mais aussi l'histoire du territoire, son patrimoine culturel et architectural.

- Prévention et gestion des inondations : Depuis leur construction et leur mise en service jusqu'à aujourd'hui, les lacs-réservoirs et les ouvrages de retenue ont fortement influé sur le développement du territoire, et jouent de nombreux rôles qu'il est nécessaire de faire découvrir, notamment aux habitants en aval.

Ce lieu sera l'occasion de rencontres et d'échanges, et un espace dédié permettra d'accueillir des événements ponctuels (conférences, projections, séminaires, etc.)

Les bâtiments de la Ferme des Grands Parts, appartenant au Syndicat du Der ont été identifiés comme pouvant accueillir cet équipement (à proximité immédiate des étangs d'Outines, du lac du Der, de l'île de Chantecoq et de la presqu'île d'Arrigny).

Dans un premier temps, il est nécessaire d'engager les études de faisabilité, pour concevoir le centre d'interprétation sur la base d'un diagnostic architectural des bâtiments appartenant au Syndicat du Der situés à Outines, et d'une analyse prospective de dimensionnement, de fréquentation, et de potentialités assortie d'une analyse économique.



*Figure 25. Ferme des Grands Parts, Outines (photo : Agence Scarabée)*

## **Action 6. Mutualiser et créer des supports pédagogiques (plaquettes, jeu, charte graphique)**

Il existe de nombreux supports pédagogiques sur les zones humides, leur faune et leur flore, élaborés par les différents acteurs du territoire. Ces outils pourraient être mutualisés et élargis à l'ensemble du territoire. En plus des supports déjà existants à mettre à jour, de nouveaux seront créés.

C'est notamment le cas d'un « Passeport Ramsar » pour les jeunes publics. Durant les animations labellisées, ce « Passeport Ramsar » leur sera remis présentant les éléments de connaissance acquis sur les zones humides.

Enfin, un jeu de plateau à l'échelle du site des « Etangs de la Champagne humide » est en cours de création. La volonté est de le développer afin de sensibiliser de manière ludique, en faisant appel à des notions apprises en classe, pour mieux appréhender le territoire.

Cette action s'insère dans une stratégie pédagogique plurielle qui s'adresse non seulement aux jeunes publics, mais aussi aux élus, acteurs du tourisme et à la profession agricole (FA n°10 ; 11 ; 16 ; 18).

### **Action 7. Actualiser les panneaux et supports d'information sur le site Ramsar ECH**

Suite à l'étude BRLi, à la consultation réalisée par Ecoter, et au travail d'animation mené en 2022, a été constaté un manque d'homogénéisation des panneaux d'information et de la signalétique sur les espaces emblématiques du site Ramsar ECH, ainsi qu'une absence du logo Ramsar sur la majorité de ces supports.

Le besoin d'élaborer une identité commune à l'échelle du site Ramsar a été exprimé à plusieurs reprises par les acteurs du territoire, notamment pour informer et sensibiliser les locaux et les visiteurs de la reconnaissance du territoire au titre de la Convention de Ramsar.

Cette action se compose donc de plusieurs étapes. Tout d'abord, recenser les supports existants (état ; actualisation des informations) et à créer, et élaborer une charte graphique, en lien avec les partenaires, pour les documents et supports à créer.

Sur le terrain, le lien sera fait avec l'action n°8 de création d'itinéraires de randonnée, puisque ces panneaux seront intégrés à un itinéraire à travers le site Ramsar ECH.

### **Action 8. Créer des itinéraires de randonnée « Etangs de la Champagne humide »**

Une tendance qui s'est renforcée est celle de l'évolution des activités de loisirs, avec de plus en plus de personnes qui optent pour des activités de plein air et de proximité, particulièrement la randonnée.

Hormis sur la partie sud du site Ramsar, correspondant au périmètre du PNR de la Forêt d'Orient, et à proximité des lacs, il n'existe que peu de sentiers permettant de découvrir le territoire. De plus, lorsque ceux-ci existent, ils ne sont pas clairement recensés ni balisés, ce qui ne facilite pas leur accès. Pourtant, la diversité de milieux et de paysages que présente le site Ramsar constitue un véritable potentiel de découverte et d'éducation à la nature et à l'environnement qui n'est actuellement pas mis en valeur.

Cette action consiste donc à mettre en place un réseau d'itinéraires permettant de découvrir les différentes facettes de la Champagne humide. En proposant ces options de plein-air, c'est l'accompagnement de l'évolution des pratiques de loisirs qui est en jeu, afin de répondre aux nouvelles attentes. Si une fréquentation accrue des espaces naturels peut être synonyme de nuisances et de dégradations, la structuration d'itinéraires adaptés cherche à prévenir ces perturbations. Un travail de sensibilisation et de pédagogie est alors indispensable, en agrémentant ces sentiers d'une signalétique présentant le territoire, les milieux, leur fonctionnement, etc.

Parallèlement à l'action n°4 visant à organiser un évènement annuel « Trans Ramsar », il convient d'étudier la possibilité de baliser et rendre accessible en dehors du temps de l'évènement un itinéraire transversal reliant les deux communes labellisées « Villes des zones humides »<sup>6</sup>, Courteranges (Aube ; cf. annexe 15) et Belval-en-Argonne (Marne).

Cela afin d'améliorer l'offre d'activités de plein-air sur le site, et de contribuer à sa découverte et à sa compréhension. A l'image de la Route des églises à pans de bois de Champagne, elle met en valeur les richesses du site Ramsar des « Etangs de Champagne humide ».

### **Action 9. Réaliser des films de présentation du site Ramsar des « Etangs de la Champagne humide »**

Les supports vidéographiques sont indispensables à un travail de communication et de valorisation. Or, le site Ramsar « Etangs de la Champagne humide » ne dispose pas de tels outils qui, comme l'ont exprimé à plusieurs reprises différents acteurs du territoire, lui donneraient une visibilité importante en touchant un large public.

Des films courts, et diffusables sur les réseaux sociaux, permettent d'atteindre un public géographiquement éloigné du site Ramsar, et peuvent être utilisés dans des cadres variés (festival, intervention scolaire, conférence ...)

Pour cela, vont être réalisés deux films d'environ cinq et quinze minutes chacun. Le premier, assez court, présentera la Convention et le label Ramsar, ainsi que le site des « Etangs de la Champagne humide ». Il sera axé sur les qualités visuelles et paysagères du site (espaces emblématiques, vues aériennes ...). Enfin, le deuxième film donnera une place importante à la parole des acteurs du territoire (élus, gestionnaires d'espaces naturels, habitants). Il sera l'occasion de présenter de manière plus détaillée les différents milieux composant la Champagne humide et les espèces s'y développant, ainsi que l'histoire du territoire et les activités humaines qui l'ont façonné.

## **OBJECTIF 2 : Améliorer les connaissances et développer les pratiques durables**

Le diagnostic l'a montré, les connaissances relatives aux milieux et aux espèces dans les sites en gestion sont satisfaisantes, et les milieux faisant l'objet de mesures de protection et de gestion sont plutôt en bon état. En revanche, les données et connaissances naturalistes restent à homogénéiser, regrouper et à valoriser au sein du réseau d'acteurs.

De plus, l'état des connaissances est largement perfectible sur les espaces ne bénéficiant pas de mesures particulières. Le label Ramsar n'impliquant pas de contraintes réglementaires, l'objectif est donc d'approfondir les connaissances grâce à un travail plus naturaliste d'état des lieux, et d'actions opérationnelles (amélioration des habitats d'oiseaux d'eau).

Enfin, la diffusion de ces connaissances, notamment à destination des élus, ira dans le sens d'une meilleure prise en compte des zones humides dans les politiques d'aménagement du territoire. Il

---

<sup>6</sup> <http://www.zones-humides.org/les-villes-des-zones-humides>

convient de rappeler que le label Ramsar est une reconnaissance internationale, à considérer comme un moyen de mise en valeur du territoire plutôt que comme une contrainte.

### **Action 10. Dispenser des formations sur le tourisme ornithologique**

La présence importante d'oiseaux est la principale raison de la labellisation Ramsar des « Etangs de la Champagne humide », et le tourisme ornithologique attire de nombreux visiteurs. Les acteurs locaux du tourisme sont au fait de la richesse ornithologique mais peuvent manquer de connaissances pour orienter les visiteurs. Une réelle expertise Ramsar doit être apportée pour valoriser l'atout que représentent les lacs et l'ensemble des milieux humides pour l'accueil de l'avifaune.

Cette action cherche donc à former les acteurs du tourisme afin qu'ils soient en mesure de répondre aux attentes des visiteurs en matière de tourisme ornithologique (sites d'observation, périodes clés), et qu'ils sensibilisent également sur les comportements à adopter afin de prévenir des nuisances potentielles. Le développement du tourisme ne doit pas se faire au détriment des milieux et espèces qui sont la raison même de cet intérêt touristique.

### **Action 11. Organiser et animer des formations « Ramsar et zones humides » à destination des élus**

Le territoire du site Ramsar constitue un cadre naturel remarquable riche en possibilités pour « expliquer » la nature et l'intérêt de la conserver.

Les élus et acteurs locaux ne sont pas suffisamment sensibilisés aux enjeux sur les zones humides, voire ne connaissent pas l'existence et la définition du site Ramsar ECH.

Afin de mobiliser les élus dans la prise en compte des zones humides, il convient de développer la connaissance et la conscience de la valeur de ces milieux, en les présentant sous un angle positif. Le label Ramsar peut servir à cela, en tant que reconnaissance internationale, afin d'améliorer la prise en compte des milieux humides dans les politiques d'aménagement du territoire.

Il est donc important de développer, au moyen d'un travail de pédagogie, d'animation et de sensibilisation, la connaissance des milieux humides et de leur fonctionnement (fonctionnalités écologiques, migrations des espèces, etc.). En s'adressant aux élus et acteurs locaux, géographiquement impliqués en Champagne humide, en capacité de mettre en place des mesures favorables à la protection des milieux, et de se saisir de la compétence GEMAPI.

Dans cette optique d'appropriation de la thématique « Ramsar et zones humides » par les élus locaux, et à la demande de plusieurs d'entre eux rencontrés lors de l'élaboration du plan d'actions, un support (panneau A0) sera produit pour chaque commune afin d'être affiché en mairie : périmètre Ramsar ; milieux ; espaces emblématiques, etc. Des supports seront également développés (présentation Powerpoint, livret) pour les élus volontaires de s'approprier les informations du site, souhaitant le présenter lors de réunions publiques, conseils municipaux, etc.

## **Action 12. Développer la connaissance et l'état des lieux des zones humides**

La connaissance des zones humides est très inégale sur le site Ramsar, et des pans entiers du site manquent d'un état des lieux approfondi. Au vu de la superficie du périmètre, il n'est pas possible d'effectuer un état des lieux extrêmement précis de l'ensemble du site. Le choix a donc été de cibler, après étude préalable, trois secteurs à enjeux potentiels sur lesquels ce travail serait à réaliser.

Sur ces espaces, l'inventaire et la cartographie des zones humides effectives permettra, au terme du premier contrat « Eau et climat », de compléter l'état des connaissances, et de proposer pour ces espaces, des mesures de gestion adaptées, et au besoin des travaux de valorisation et/ou restauration.

Trois secteurs prioritaires seront définis selon le degré de connaissances actuelles ainsi que les enjeux écologiques de la zone (pression sur les milieux, présence potentielle d'espèces remarquables, *etc.*).

## **Action 13. Mettre en cohérence et valoriser les protocoles de suivi ornithologiques et écologiques**

L'étendue du site implique la réalisation de nombreux suivis. Les grands sites protégés et gérés monopolisent aujourd'hui l'essentiel des moyens. Par conséquent, une part importante du territoire ne dispose d'aucun indicateur d'état.

La volonté est de rassembler les structures réalisant des suivis, et de les optimiser en synthétisant un panel d'indicateurs écologiques cohérents pour assurer les réponses aux questions des gestionnaires et en particulier contrôler l'évolution de l'état des milieux et des populations d'espèces.

Les données et connaissances produites seront valorisées afin d'obtenir des tendances. Elles seront également diffusées auprès du grand public, et seront communiquées aux différents partenaires et services de l'Etat.

## **Action 14. Mettre en œuvre des travaux de restauration sur des sites à enjeux**

Afin de permettre la remise en état de sites dégradés ou détruits, des actions de restauration écologique sont à réaliser au sein du site Ramsar ECH.

Dans la continuité de l'action 12, et grâce à la connaissance acquise, une réflexion sera lancée avec les partenaires, afin d'identifier des sites et milieux sur lesquels il serait pertinent de réaliser des interventions de restauration écologique. Les choix seront faits en fonction de considérations écologiques (habitats, espèces particulièrement vulnérables, sites emblématiques, ...) et viseront à renforcer voire élargir les critères de labellisation du site des « Etangs de la Champagne humide ».

De plus, ces opérations seront en adéquation avec les objectifs du Plan National Milieux Humides 2022-2026<sup>7</sup> (mesures n°7 et n°24 en particulier), et du Plan stratégique Ramsar 2016-2024.

---

<sup>7</sup> [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/DP\\_ZonesHumides.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/DP_ZonesHumides.pdf)

## Action 15. Favoriser les habitats d'oiseaux d'eau en agissant sur les plans d'eau

La Champagne humide compte plus de 400 étangs et constitue un territoire d'importance pour les oiseaux, et notamment les oiseaux d'eau. Les sites favorables à leur nidification, les zones de halte et les espaces d'hivernage sont aussi des lieux où prennent place de nombreuses activités (agriculture, sylviculture, pêche, tourisme, etc.), essentielles pour la vie économique du territoire, ainsi que pour la gestion des masses d'eau.

Préserver l'intérêt du territoire pour les oiseaux d'eau implique donc une parfaite compréhension des besoins et contraintes entre les acteurs, et des actions en faveur des milieux.

L'objectif est donc de créer un groupe de travail représentatif, afin d'établir un diagnostic partagé des contraintes et faiblesses et définir les priorités. Puis d'établir un tableau de bord de mise en œuvre des actions prioritaires et communiquer sur ces engagements en donnant la priorité aux actions qui porteront rapidement leurs fruits. Ces travaux visent, sur différents sites identifiés comme étant à enjeux, à réaliser des actions favorables à l'accueil des oiseaux d'eau. L'accent sera mis sur les actions suivantes :

- 1 action liée à la restauration de berges (reprofilage, etc.);
- 1 action liée aux roselières pour favoriser les espèces sur les plans d'eau
- 1 action liée aux pratiques de pêche (amélioration du fonctionnement du point de vue écologique)
- 1 action sur les abords du plan d'eau (ripisylve, développement de prairies, etc.)

L'accompagnement des pisciculteurs et des propriétaires/gestionnaires d'étangs dans la mise en œuvre d'actions favorables aux oiseaux d'eau sera nécessaire, tout comme le suivi des actions mises en œuvre, afin de produire un bilan annuel et de partager ces éléments (lettre d'information Ramsar ECH, plateforme pour la biodiversité du Grand Est, etc.)



Figure 26. Rassemblement de grues cendrées lors de leur migration, Lac du Der (photo : L'Union)

### **OBJECTIF 3 : Assurer un aménagement et un développement durable du territoire**

Les zones humides font l'objet de multiples pressions, notamment liées à l'aménagement du territoire et aux pratiques agricoles. Il s'agit ici, par un travail auprès des acteurs politiques et de l'aménagement du territoire, d'œuvrer pour une meilleure prise en compte des zones humides en insistant de manière positive sur les multiples services écosystémiques qu'elles fournissent (réduction des inondations, réservoirs de biodiversité, stockage de l'eau, adaptation au climat), dans un contexte de changement global.

La valorisation des pratiques et activités vertueuses est également à développer, ainsi qu'un accompagnement de la filière agricole dans la mise en place d'actions favorables aux zones humides et à la biodiversité.

#### **Action 16. Administrer et diffuser une boîte à outils pour un urbanisme respectueux du site Ramsar**

La prise en compte des zones humides dans l'urbanisme est à traiter à différentes échelles : régionale (SRADDET) ; à celle des documents de planification stratégique locaux (SCoT) et des documents d'urbanisme locaux (PLUi ; cartes communales) ; et à celle de chaque projet d'aménagement.

En s'appuyant sur les documents et les connaissances existants, une boîte à outils spécifique à la Champagne humide sera créée et diffusée auprès des élus et acteurs de l'aménagement du territoire. De plus, il est souhaitable, comme cela a été suggéré par des élus, d'intervenir durant les moments-clés dans le processus de réflexion et de prise de décision en matière d'aménagement du territoire : réunions SCoT ; révision des PLUi ; etc. En profitant de cette porte d'entrée, la sensibilisation des élus, par une mise en avant de la reconnaissance internationale qu'est le label Ramsar, permettra d'aller vers une meilleure protection des zones humides, et une préservation des qualités écologiques, paysagères et architecturales de la Champagne humide.

#### **Action 17. Concevoir et diffuser un guide des bonnes pratiques pour la gestion des milieux**

Les grands sites (réserves naturelles, sites Natura 2000) bénéficient d'une notoriété, d'une attention particulière et de moyens. La pérennité de leurs qualités écologiques est assurée par la présence et la compétence de leurs gestionnaires.

Ces gestionnaires bénéficient d'un savoir et d'un retour d'expériences qui pourraient être valorisés pour les autres grands sites mais aussi et surtout au sein des espaces interstitiels, grâce à des recueils synthétiques et adaptés aux enjeux locaux. En effet, la gestion de ces espaces dits interstitiels, est un enjeu fréquemment évoqué par les acteurs rencontrés (LPO, Fédérations des chasseurs, Conservatoire d'Espaces Naturels, services de l'Etat), et plus particulièrement le devenir de ces étangs et gravières.

Prenant la forme de guides, dédiés aux propriétaires et gestionnaires, ces recueils se focaliseront sur les étangs et les gravières, et permettront de déployer, à l'échelle du site Ramsar, un ensemble d'actions favorables à la biodiversité.

## **Action 18. Organiser des formations et sensibiliser les agriculteurs aux enjeux des zones humides**

L'enjeu agricole est fort sur le site Ramsar ECH car les terres agricoles représentent 58% de l'occupation des sols. Les agriculteurs perçoivent bien souvent les zones humides et la biodiversité comme des contraintes à leur activité. Plusieurs enjeux apparaissent sur le site Ramsar, comme le maintien et la préservation des prairies.

Cette action vise à sensibiliser les agriculteurs au rôle des zones humides, et aux services qu'elles peuvent rendre à leurs activités. Dans un contexte de changement global, et de forte incertitude en matière de climat (sécheresse, fortes précipitations ...), les zones humides ont un important rôle de régulation et permettent aux activités agricoles de gagner en résilience.

Il s'agit donc de créer du lien avec les agriculteurs sur le site Ramsar et de construire une démarche volontaire et positive, pour la préservation et la restauration de la biodiversité et des zones humides en particulier.

Suite à la diffusion d'un questionnaire aux agriculteurs, et d'une synthèse de leurs attentes et besoins, les formations proposées répondront à la fois aux enjeux de préservation des zones humides, et de performance de leurs exploitations.

L'objectif, après ces formations, est de poursuivre à plus long terme sur l'accompagnement aux exploitants volontaires à la mise en place effectives de mesures favorables aux zones humides.

D'autre part, les dégâts causés par les grues cendrées sont depuis plusieurs années un sujet de préoccupation pour le monde agricole. Cette problématique étant traitée dans le programme LIFE Biodiv'Est, un suivi des travaux de ce programme sera assuré par la cellule d'animation.

## **Action 19. Connaître, favoriser et pérenniser le rôle des gravières en termes d'accueil de la biodiversité**

Les sites industriels que constituent les anciennes carrières aujourd'hui remplies d'eau (gravières) représentent des milliers d'hectares, et constituent de nouveaux milieux humides au sein du site Ramsar ECH.

Les gravières occupent une place importante dans l'écosystème, et de nombreuses études montrent leur rôle fonctionnel et vital lors de la migration pré ou post-nuptiale des oiseaux. Ces milieux sont utilisés comme halte d'hivernage et sont essentiels pour la reproduction de certains oiseaux d'eau.

Elles présentent une grande variété d'habitats terrestres et aquatiques, ce qui les rend attractives pour les oiseaux mais également pour de nombreux organismes vivants (insectes et plantes terrestres et aquatiques...)

Cependant, l'utilisation finale de ces espaces répond à des objectifs très variables, pas toujours favorables à l'accueil de la biodiversité : comblement, tourisme piscicole intensif, usage récréatif, abandon (fermeture du milieu), développement de projets énergétiques (panneaux photovoltaïques), etc.

Aussi, il est nécessaire de s'intéresser à ces milieux qui constituent un maillon important de la Trame Verte et Bleue, en améliorant dans un premier temps la connaissance des milieux et des organismes vivants qui s'y trouvent.

En fonction des activités humaines qui s'y développent, un travail de sensibilisation et d'échange avec les propriétaires/gestionnaires sera à réaliser afin de développer des pratiques plus favorables à la biodiversité.

Les retours d'expérience obtenus dans le cadre de cette action constitueront une base de référence pour la gestion de ces milieux « industriels naturels » et seront diffusés afin de bénéficier aux autres territoires sur lesquels se trouvent des gravières.

## **Action 20. Connaître, valoriser et développer la Trame Verte**

La reconnaissance du territoire au titre de la Convention de Ramsar est basée sur l'intérêt écologique des milieux humides du territoire. Toutefois, ces espaces sont intimement liés aux milieux plus secs où prend place une activité d'élevage de bovins et d'ovins. L'élevage a particulièrement influé sur les paysages, par la présence de prairies clôturées par des haies bocagères anciennes. Mais les crises successives et la modernisation agricole détériorent ces éléments fixes du paysage.

Les haies et prairies tendent à disparaître pour laisser place aux grandes cultures de l'agriculture intensive.

Dans le cadre de l'appel à projet Trame Verte et Bleue, des haies sont plantées mais leur fonctionnalité et leur attractivité pour la faune sont encore faibles par rapport à des haies anciennes. Pourtant, de nombreuses espèces dépendent de ces habitats, l'avifaune, les petits mammifères, les reptiles, les chiroptères, etc. dont la survie est liée à ces milieux qui nécessitent une protection.

Dans la continuité des projets Trame Verte et Bleue, il est nécessaire de recenser, cartographier et valoriser les haies, vergers et prairies qui accueillent une biodiversité propre à ces milieux.

Grâce à une première étape de cartographie du maillage existant (TVB, haies, bosquets, talus, ...), l'objectif est d'identifier des secteurs à enjeux qui permettraient de développer le maillage bocager. Les propriétaires/gestionnaires situés sur ces secteurs seront sensibilisés afin d'œuvrer au maintien/développement de la Trame Verte.

Le « bocage champenois » autant pour son intérêt écologique que pour sa valeur paysagère est un enjeu important du site Ramsar des « Etangs de la Champagne humide ». Son développement permet de compléter les actions réalisées sur les milieux humides et d'avoir une cohérence plus globale.

## **Action 21. Mettre en place une stratégie de sécurisation foncière multi acteurs**

Le statut foncier des zones humides peut-être de plusieurs types : propriétés privées appartenant à un propriétaire unique, propriétés privées en indivision, propriétés communales, propriétés de sociétés/entreprises... autant de situations qui peuvent influencer sur la mise en œuvre rapide d'actions de préservation.

Aucun outil ne permet actuellement de disposer facilement du statut et de l'identité du/des propriétaire(s) de chacune des zones humides du site Ramsar ECH ce qui constitue un frein à la mise en œuvre d'une stratégie de préservation. Aucun outil ne permet d'alerter quant à un éventuel changement de propriétés, étape qui permet parfois d'initier des projets jusque-là bloqués.

Pourtant, la maîtrise foncière constitue un élément clé pour la réalisation d'actions de conservation, elle est garante d'une maîtrise durable des activités potentiellement impactantes pour la conservation des habitats et le maintien des espèces associées, des aménagements éventuellement réalisés... La maîtrise foncière permet d'obtenir les droits réels d'occupation et/ou de gestion d'un terrain.

Cette action vise donc à établir un état des lieux précis du statut foncier de chacune des parcelles identifiées en zone humide (étangs, gravières, marais, prairies...) à l'échelle du site Ramsar, grâce à une veille foncière active, et une meilleure connaissance des usages. Ensuite, cela permettra d'organiser une stratégie d'action entre les différents gestionnaires d'espaces naturels pour faciliter la mise en œuvre de la maîtrise foncière de sites.



*Figure 27. Eglise de Champaubert, Giffaumont (51)*

## **OBJECTIF 4. Gouvernance du site et mise en réseau des acteurs**

### **Organisation de la gouvernance du site**

Les constats, le développement et les recommandations formulées par l'étude de gouvernance réalisée par BRLI en 2019-2020 font l'objet de différents scénarios. Concernant le niveau d'ambition, les échanges préalables menés en 2018 et 2019 destinés à définir, développer et évaluer, en groupes de travail, plusieurs scénarios de gouvernance pour le site Ramsar, selon les trois niveaux d'ambition, a permis de retenir le Niveau d'ambition E : projet de territoire comportant les objectifs suivants :

- Maintien des contours actuels du site Ramsar avec un objectif d'amélioration de l'état de la biodiversité protégée et non protégée,
- GEMA (Gestion de l'eau et des milieux aquatiques),
- Accompagnement des secteurs d'activités vers un changement de pratiques dans le but de protéger la biodiversité et les milieux humides,
- Développement des filières en lien avec les ressources naturelles avec objectifs de qualité,
- Rayonnement et valorisation multisectorielle

**La diversité des scénarios envisagés tend à adopter dans un premier temps une solution de gouvernance simple, avec un niveau d'ambition modeste (biodiversité, GEMA et rayonnement du site),** conçu comme le premier pas vers une gouvernance plus intégrée, permettant un niveau d'ambition à la hauteur des attentes locales.

A partir de ce constat, cet état des lieux et des rendus des conférences et ateliers participatifs, la gouvernance de la zone Ramsar proposée dans le document d'orientation est la suivante :

### **La cellule d'animation, de coordination et de pilotage**

Elle est pilotée conjointement par le PNRFO et l'EPTB SGL selon les modalités exposées précédemment et concrétisées par un protocole de répartition et de coordination des missions et des moyens.

La cellule est chargée d'organiser l'ensemble des instances décrites ci-dessous.

Elle est chargée d'élaborer et d'administrer le tableau de bord du plan d'actions en étroite collaboration avec les différents maîtres d'ouvrages et financeurs.

La cellule est également chargée de contribuer aux plans d'actions des partenaires et d'assurer un conseil auprès de l'ensemble des acteurs et parties prenantes du site Ramsar ECH.

Afin de représenter ce site Ramsar, la cellule sera mobilisée pour tous les événementiels sous forme de contributions et d'interventions sur les multiples sollicitations de niveau national, régional ou local (Forum, Assises, Congrès...).

La convention cadre de partenariat entre Seine Grands Lacs et le PNRFO, prévoient la création d'un comité de pilotage

### **Le Comité de pilotage**

Ce comité est le garant de la mise en œuvre du document d'orientation et du plan d'actions et de son évolution par sa force de proposition. Il se réunit au minimum une fois par an. Le Comité de pilotage se compose des représentants de :

- L'association Ramsar France,
- L'Agence de l'eau Seine Normandie,
- La DREAL Grand Est,
- La Région Grand Est,
- L'EPTB Seine Grands Lacs,
- Le PNR de la Forêt d'Orient
- Les maîtres d'ouvrage des actions.

Les réunions du Comité de pilotage sont préparées par un Comité technique.

### **Le Comité technique**

Il est composé des représentants techniques des membres du Comité de pilotage et des experts associés éventuellement. Le COTEC se réunit tous les deux mois environ.

### **Le Comité de suivi**

Ce comité de suivi constitue la composition la plus élargie des instances de gouvernance du Document d'orientation du site et du plan d'actions associé. Il se réunit au moins une fois par an, en conférence plénière, à l'initiative du Comité de pilotage. Il est informé du bon déroulement, de l'exécution du programme d'actions et des principaux enseignements des investigations en cours. Aussi, ce comité est tenu informé des bilans intermédiaires (annuels et partiels).

Il se compose de toutes les parties prenantes recensées sur la zone : collectivités, associations, organismes publics et privés, établissements de formation et d'enseignement, etc.

### **Le Comité scientifique**

Constitué de personnalités extérieures de haut niveau venant de différentes disciplines intéressant les domaines d'intervention. C'est un groupe d'experts consultés pour avis par le Comité de pilotage, le cas échéant sur proposition du Comité de suivi. Ses membres participent pleinement aux travaux d'études, de recherche, d'échanges et de publications sur la zone. Il ouvre le document d'orientation au monde de la recherche et contribue à valoriser les publications et à développer le réseau des parties prenantes. Ses membres sont consultés sur les projets et les études, soit à titre individuel soit collectivement.

Il identifie, signale ou suscite des recherches dans les domaines d'investigations de la zone.

**Pour la période 2023 à 2025, le choix a été fait de ne pas constituer de comité scientifique de la zone mais de s'appuyer sur le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Grand Est (CSRPN) et le conseil scientifique du PNR de la Forêt d'Orient. La question de la création d'un Comité scientifique sera examinée lors des Comités de pilotage à venir.**

### **Les Commissions thématiques**

Compte tenu de l'étendue du site et des nombreux sujets et domaines à couvrir, des groupes de travail techniques et thématiques sont institués afin d'approfondir et développer l'expertise nécessaire à la mise en œuvre du document d'orientation et son programme d'actions. Ils se réunissent à l'initiative du référent volontaire avec l'assistance de la co-animation PNRFO-EPTB SGL.

La liste des thèmes n'est pas exhaustive. Elle a vocation à évoluer en fonction des besoins. Les thèmes pré-identifiés sont :

- « Espaces naturels » ; ou « Milieux naturels, faune, flore »
- Education et sensibilisation à l'environnement, à la nature et au développement durable
- Développement territorial et touristique
- Communication et valorisation

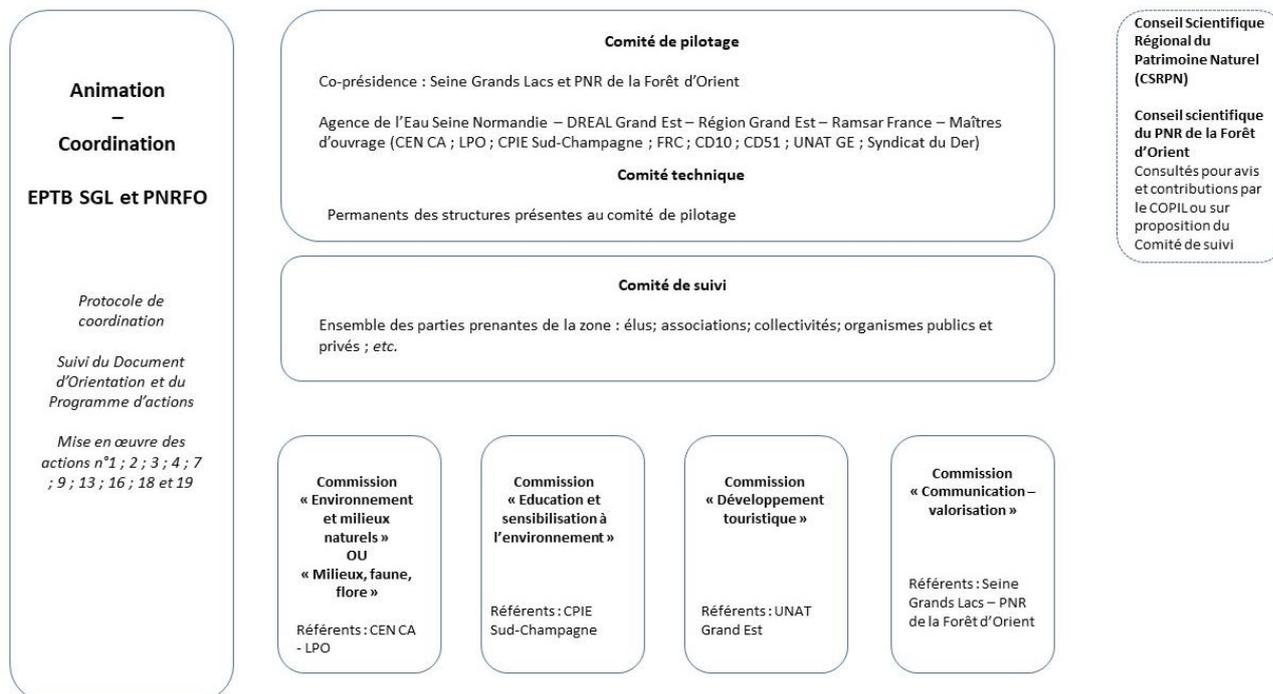
Par ailleurs et en fonction des sujets d'étude et de réflexion, les groupes de travail thématiques seront organisés afin de mobiliser au mieux les acteurs à l'échelle du territoire.

Les référents des commissions thématiques ont vocation à être rémunérés au temps passé et consacré à leur contribution aux thèmes des commissions.

### **La maîtrise d'ouvrage des actions**

Le document d'orientation comporte un plan d'actions décliné en fiches individuelles descriptives comprenant l'identité du maître d'ouvrage (déclaré ou pressenti), les objectifs attendus, le descriptif, et dans la mesure du possible l'estimation financière et le plan de financement. Le plan d'actions se compose de toutes actions envisagées par les parties prenantes de la zone en complément des actions portées par la co-animation-coordination du PNRFO et de l'EPTB SGL.

## Le schéma de la gouvernance du site Ramsar « Etangs de la Champagne humide »



### La révision du Document d'orientation

Ce premier document d'orientation marque une étape importante pour l'animation du site Ramsar des « Etangs de la Champagne humide ». Il est le socle sur lequel s'appuie l'ensemble des actions à mettre en œuvre afin de tendre vers un projet de territoire commun. De plus, il vient combler un manque puisque depuis sa labellisation en 1991, le site ne disposait pas d'un tel document, ni d'un programme d'actions global.

Pour autant, il est voué à être revu et amélioré dans les années à venir, sur contributions des partenaires de l'animation, et à mesure de l'avancée du programme d'actions. Ainsi, une première révision est prévue à la fin de l'année 2024, lorsque le programme d'actions sera déjà bien lancé. Par la suite, il s'agira pour les instances de gouvernance du site Ramsar des « Etangs de la Champagne humide » de déterminer d'une fréquence adéquate de révision du document d'orientation.







## Site Ramsar des « Etangs de la Champagne humide »

### ANNEXES

### *Projet de Document d'orientation*

-



© F.Larrey

*Approuvé par le Comité de suivi du 05/10/2022*

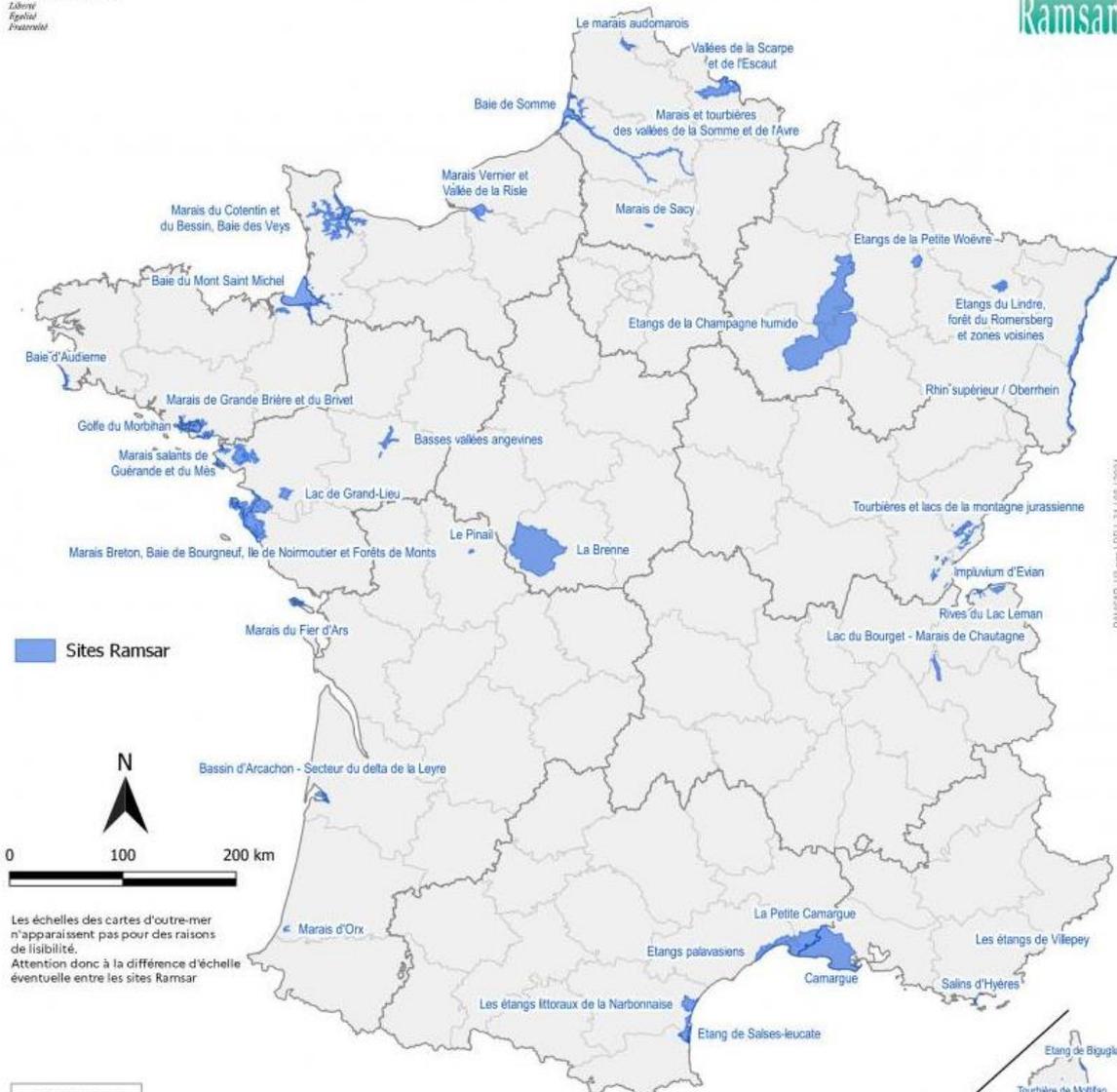
## 1. Table des annexes

Annexe 1 : Sites Ramsar de France métropolitaine et d’outre-mer. Source : zones-humides.org.....	1
Annexe 2 : Fiche descriptive du site Ramsar ECH.....	2
Annexe 3 : Les animateurs Natura 2000 de la zone Ramsar des « Etangs de la Champagne humide ». 4	
Annexe 4 : Les gestionnaires de réserve de la zone Ramsar « Etangs de la Champagne humide » .....	5
Annexe 5 : Liste des communes du site Ramsar ECH.....	6
Annexe 6 : Critères de labellisation d’un site Ramsar. Source : ecologie.gouv.fr .....	8
Annexe 7 : Lettre de mission de l’Agence de l’Eau Seine Normandie.....	9
Annexe 8 : Tableau des effectifs d’oiseaux d’eau sur les sites Ramsar régionaux et nationaux .....	14
Annexe 9 : Carte des sites en propriété du Conservatoire du Littoral.....	16
Annexe 10 : Suivis Natura 2000 réalisés depuis 2012 au sein du PNR de la Forêt d’Orient. Sources : PNRFO.....	17
Annexe 11 : Extraits de la « « Foire aux questions sur la compétence GEMAPI » du Ministère de la transition écologique et solidaire.....	18
Annexe 12: Présentation des structures d’Education à la Nature, à l’Environnement et au Développement Durable sur le site Ramsar ECH .....	21
Annexe 13 : Compte-rendu des ateliers tenus en juillet 2019.....	25
Annexe 14 : Compte-rendu des ateliers de mai 2022, à Giffaumont.....	35
Annexe 15 : présentation de la ville labellisée Ramsar de Courteranges .....	51

# ANNEXE 1 : SITES RAMSAR DE FRANCE METROPOLITAINE ET D'OUTRE-MER. SOURCE : ZONES-HUMIDES.ORG



## Zones humides d'importance internationale au titre de la Convention de Ramsar



Sources : inventaire national du patrimoine naturel ; pôle scientifique de la réserve naturelle nationale de Saint-Martin ; Province Sud, Nouvelle-Calédonie ; Agence française pour la biodiversité ; Conservatoire du littoral  
Cartographie : DGALN/SAGP/SDP/BCSI



<b>Guadeloupe</b> Grand Cui de Sac marin	<b>Guyane</b> Basse Mana Estuaire du fleuve Sinnamary Marais de Kaw	<b>La Réunion</b> Etang de Saint-Paul	<b>Iles Crozet</b>	<b>Ile Amsterdam</b>	<b>Iles Eparses</b> Ile d'Europa	<b>Polynésie française</b> lagon de Moorea
<b>Martinique</b> Etang des Salines		<b>Mayotte</b> La Vasière des Badaïmers	<b>Terres australes françaises</b>			
		<b>Iles Kerguelen</b>	<b>Ile Saint-Paul</b>	<b>Nouvelle-Calédonie</b> Lacs du Grand-Sud Neo-Calédonien		

## ANNEXE 2 : FICHE DESCRIPTIVE DU SITE RAMSAR ECH.



SITE RAMSAR  
NUMÉRO  
**514**

### Étangs de la Champagne humide //



FRANCE

Surface :  
**255 800 ha**

Date d'inscription :  
**8 avril 1991**

Coordonnées :  
**48° 35' N 04° 45' E**

### Résumé

Il s'agit du plus vaste site Ramsar de France métropolitaine. La région naturelle appelée « Champagne humide » prend sa place sur un sol argileux (avec seulement quelques niveaux sableux, marneux ou calcaires). Les argiles absorbent l'eau et la gardent en leur sein, d'où la présence de nombreux milieux aquatiques et humides. L'eau y est partout présente, rythmant les paysages et les activités humaines, avec une diversité de milieux comme les étangs (plus de 400), les forêts, les prairies humides, les mares, les rivières et les gravières. Trois lacs-réservoirs y sont présents: le lac du Der-Chantecoq (mis en eau en 1974), le lac d'Orient (1966) et le lac-réservoir Aube (lacs du Temple et Amance, 1990).

### Importance internationale

Le site a été désigné site Ramsar en particulier comme habitat de l'avifaune migratrice et hivernante. Bien au-delà des oiseaux, son intérêt est reconnu pour ses habitats naturels patrimoniaux. De nombreuses espèces végétales et animales caractéristiques des milieux humides et aquatiques y vivent.

### Localisation générale

Le site se situe dans la région Grand-Est, à 180 km à l'est de Paris. Il est réparti sur 228 communes sur trois départements (Aube, Marne et Haute-Marne). Il s'étend de l'Argonne (au nord) jusqu'au territoire du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (au sud-ouest), en passant par le Pays du Der.



### Facteurs défavorables

Le retournement des prairies, accompagné de drainages (nombreux depuis le début des années 1990), est l'une des grandes menaces qui pèsent sur le site Ramsar. Les projets de développement (économique, urbain, touristique) peuvent avoir un fort impact, c'est pourquoi ils doivent être réfléchis en prenant en compte les milieux aquatiques et humides. La dégradation des milieux naturels (pollution, rupture des continuités écologiques...) s'ajoutent à ces risques de destruction directe. Les pratiques de gestion intensive des milieux sont dommageables à la faune et la flore du site Ramsar. Au niveau des étangs en particulier, cela concerne notamment la disparition de la pratique traditionnelle d'assec, l'introduction d'espèces invasives, etc.

### Services rendus par les zones humides

Les étangs ont pour la plupart été créés au Moyen-âge par les moines à des fins de pisciculture, d'agriculture et pour l'abreuvement des animaux. Aujourd'hui ils sont surtout consacrés aux loisirs, à la pêche et à la chasse. Les prairies et forêts font principalement l'objet d'élevage et de sylviculture. Le site joue un rôle socio-économique et récréatif important : plages au bord des lacs, vélovoies, circuits de randonnée, plans d'eau de loisirs, etc. Outre leur intérêt écologique, les trois lacs artificiels visent à écriéter les crues et à soutenir l'étiage des bassins de la Marne, de la Seine et de l'Aube.



Étangs  
de la Champagne  
humide



## Quatre espèces représentatives du site



**ROSEAU COMMUN**  
(*Phragmites australis*)

Le roseau commun (*Phragmites australis*) est l'une des espèces emblématiques des roselières qui entourent les étangs (et les lacs). Ces milieux sont le lieu de reproduction de très nombreuses espèces d'oiseaux qui constituent l'une des richesses du site Ramsar.



**GRUE CENDRÉE**  
(*Grus grus*)

Le site Ramsar est dans un couloir de migration de l'espèce (jusqu'à 300 000 individus). L'espèce est aussi présente pour l'hivernage (20 000 à 30 000 grues au lac du Der-Chantecoq). Un événement festif et ludique lui est même dédié depuis 2007 : la *Fête de la Grue* !



**BOUVIÈRE**  
(*Rhodeus sericeus*)

Présente dans une grande partie des étangs, c'est l'une des espèces patrimoniales du site Ramsar. Elle se trouve aussi dans les lacs et rivières. C'est le seul poisson européen connu dont la reproduction dépend de la présence de coquillages bivalves.



**SONNEUR À VENTRE JAUNE**  
(*Bombina variegata*)

Dépendant des vastes forêts du site Ramsar, le sonneur à ventre jaune se rencontre dans les omières et les flaques ensoleillées. Sa répartition et ses exigences écologiques ont été précisées grâce au programme d'actions en faveur des amphibiens de Champagne-Ardenne.



## Biodiversité

Le site accueille une vie sauvage abondante. La présence des lacs et des étangs en fait une étape incontournable pour l'hivernage de près de 150 000 oiseaux d'eau : cygnes de Bewick, canards siffleurs et oies cendrées se comptent par centaines, voire par milliers. Le site est très emprunté pour la migration, notamment par la cigogne noire (près de 150 individus à la halte en été) et la très célèbre grue cendrée (jusqu'à 300 000 individus en migration). Ce site, unique dans le Grand-est, accueille neuf espèces de hérons nicheurs dont le blongios nain et le héron pourpré et également d'importantes populations de rousserolle turdoïde. Au-delà des oiseaux, la diversité d'habitats (prairies humides, roselières, vases exondées, forêts alluviales...) rend le site particulièrement intéressant pour de très nombreuses espèces floristiques (pulicaire vulgaire, renoncule grande douve, utriculaires...) et faunistiques (cuvré des marais, criquet ensanglanté, sonneur à ventre jaune, musaraigne aquatique, bouvière, mulette épaisse...).



## Gestion et conservation

Depuis sa désignation comme site Ramsar en 1991, de nombreux périmètres protégés ont vu le jour. Le site Ramsar comprend actuellement sept réserves naturelles : deux réserves naturelles nationales, une réserve nationale de chasse et de faune sauvage et quatre réserves naturelles régionales. Cinq des huit arrêtés préfectoraux de protection de biotope du secteur viennent compléter la protection de zones humides au sein du site Ramsar. Un parc naturel régional est inclus dans le périmètre Ramsar, celui de la Forêt d'Orient, d'une superficie totale de 82 000 ha. Plusieurs sites Natura 2000 ont été désignés pour les oiseaux (zones de protection spéciale), les habitats et les espèces (zones spéciales de conservation). Ils couvrent près de 58 000 hectares du site, soit 22,6 % de la surface du site.

De nombreux partenaires interviennent en faveur des zones humides dans le site Ramsar : Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne, Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, Conservatoire du Littoral, Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs, Office national de la chasse et de la faune sauvage, Ligue pour la protection des oiseaux Champagne-Ardenne, Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Pays de Soulaimes...



### La Convention de Ramsar

La Convention relative aux zones humides, couramment appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental mondial fournissant le cadre de l'action nationale et de la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides et de leurs ressources. C'est le seul traité mondial consacré à un écosystème particulier.

[www.ramsar.org](http://www.ramsar.org)



**ANNEXE 3 : LES ANIMATEURS NATURA 2000 DE LA ZONE RAMSAR DES  
« ETANGS DE LA CHAMPAGNE HUMIDE »**

Code du site	ZSC	Animateur
FR2100253	Pelouse des Brebis à Brienne-la-Vieille	PNRFO
FR2100290	Prairies de Courteranges	PNRFO
FR2100305	Forêt d'Orient	PNRFO
FR2100310	Bois d'Humégnil-Epothémont	/
FR2100311	Camp militaire du Bois d'Ajou	CEN CA sous-traitant LPO
FR2100315	Forêt de Trois-Fontaines	/
FR2100332	Etang de la Horre	Gestionnaire de réserve : CEN CA
FR2100333	Etangs latéraux du Der	OFB
FR2100334	Réservoir de la Marne dit du Der-Chantecoq	OFB
FR2100335	Etang de Belval, d'Etoges et de la Grande Rouillie	CEN CA
FR2100339	Carrières souterraines d'Arsonval	PNRFO
FR2100295	Prairies de la Voire et de l'Héronne	/
FR2100309	Forêts et clairières des Bas-Bois	PNRFO

Code du site	ZPS	Animateur
FR2110001	Lacs de la Forêt d'Orient	PNRFO
FR2110002	Lac du Der	OFB
FR2110091	Etang de la Horre	Gestionnaire de réserve : CEN CA
FR2112001	Herbages et cultures des vallées de la Voire, de l'Héronne et de la Laines	/
FR2112002	Herbages et cultures autour du lac du Der	OFB
FR2112003	Etangs de Belval et d'Etoges	CEN CA
FR2112009	Etangs d'Argonne	CEN CA
FR2112010	Barrois et forêt de Clairvaux	ONF

## **ANNEXE 4 : LES GESTIONNAIRES DE RESERVE DE LA ZONE RAMSAR « ETANGS DE LA CHAMPAGNE HUMIDE »**

<b>Code du site</b>	<b>RNN / RNR</b>	<b>Gestionnaire</b>
FR3600154	RNN de la Forêt d'Orient	PNRFO
FR3600149	RNN de l'étang de la Horre	CEN CA
FR3600016	RNR Etang de Ramerupt	CEN CA
FR3600017	RNR Prairies humides de Courteranges	CEN CA
FR3600100	RNR Etangs de Belval-en-Argonne	CEN CA et LPO
FR3600143	RNR Etang et prairie des Paquis à Larzicourt	LPO
	RNCFS Lac du Der et des étangs d'Outines et d'Arrigny	OFB

### **Les propriétaires et ou gestionnaires d'espaces naturels de la zone Ramsar « Etangs de la Champagne humide »**

<b>Code du site</b>	<b>Nom du site</b>	<b>Propriétaire / gestionnaire</b>
FR1100614	Massif de la forêt d'Orient	CELRL
FR1100254	Etangs d'Outines et Arrigny	CELRL
FR1100649	Bois des Moines	CELRL
10006	Carrières souterraines d'Arsonval-Bossancourt	PNRFO
10008	RNR de l'Etang de Ramerupt	CEN CA
10011	Bois du Jard	CEN CA
10015	Pelouse des Brebis	CEN CA
10029	Carrière le Chapon	CEN CA
10034	Pelouse de la Côte aux Suisses	CEN CA
10037	Etang de l'Emprunt	CEN CA
10040	RNR des Prairies de Courteranges	CEN CA
10056	RNN de l'Etang de la Horre	CEN CA
10062	Noüe Boissard	CEN CA
51006	Prairies humides d'Isson	CEN CA
51035	Ancien étang Apotre	CEN CA
51038	Mares du Hardillon	CEN CA
51044	Prairies des Eaux Fontaines	CEN CA
51045	Etang de Belval-en-Argonne	CEN CA
51060	Boisement compensatoire du Petit Etang à Eclaires	CEN CA
51073	Etang de la Grande Rouillie et Etang Flamin	CEN CA
52012	Prairies des « Sicherons » et des « Abimeux »	CEN CA
52031	Bois de Ham	CEN CA
52034	Prairie, mare, vergers et boisements de la Côte Boisseau	CEN CA

## ANNEXE 5 : LISTE DES COMMUNES DU SITE RAMSAR ECH

Alliancelles	Frignicourt	Perthes
Allichamps	Fuligny	Petit-Mesnil
Amance	Géraudot	Piney
Ambrières	Giffaumont-Champaubert	Planrupt
Argançon	Gigny-Bussy	Plichancourt
Argers	Givry-en-Argonne	Poligny
Arrembécourt	Halignicourt	Ponthion
Arrigny	Hampigny	Possesse
Arzillières-Neuville	Haussignémont	Précy-Notre-Dame
Attancourt	Hauteville	Précy-Saint-Martin
Bailly-aux-Forges	Heiltz-le-Hutier	Puellemontier
Bailly-le-Franc	Heiltz-le-Maurupt	Puits-et-Nuisement
Bayard-sur-Marne	Heiltz-l'Évêque	Rachecourt-Suzémont
Beaulieu-en-Argonne	Humbécourt	Radonvilliers
Belval-en-Argonne	Isle-sur-Marne	Reims-la-Brûlée
Bettancourt-la-Ferrée	Jessains	Remicourt
Bettancourt-la-Longue	Joncreuil	Robert-Magny-Laneuville-à-Rémy
Beurey	Jussecourt-Minecourt	Roches-sur-Marne
Bignicourt-sur-Marne	Juvanzé	Rouilly-Sacey
Bignicourt-sur-Saulx	Juzanvigny	Ruvigny
Blaincourt-sur-Aube	La Chaise	Saint-Christophe-Dodinicourt
Blaise-sous-Arzillières	La Loge-aux-Chèvres	Sainte-Marie-du-Lac-Nuisement
Blesme	La Neuville-aux-Bois	Sainte-Menehould
Blumeray	La Rothière	Saint-Eulien
Bossancourt	La Ville-aux-Bois	Saint-Léger-sous-Brienne
Bouranton	La Villeneuve-au-Chêne	Saint-Lumier-la-Populeuse
Brandonvillers	Landricourt	Saint-Mard-sur-le-Mont
Braux-Saint-Remy	Laneuville-au-Pont	Saint-Remy-en-Bouzemont-Saint-Genest-et-Isson
Brévonnes	Larzicourt	Saint-Vrain
Briel-sur-Barse	Lassicourt	Sapignicourt
Brienne-la-Vieille	Laubressel	Scrupt
Brienne-le-Château	Le Buisson	Sermaize-les-Bains
Brousseval	Le Châtelier	Sivry-Ante
Brusson	Le Chemin	Sogny-en-l'Angle
Ceffonds	Le Vieil-Dampierre	Sommevoire
Champ-sur-Barse	Lentilles	Somme-Yèvre
Chancenay	Les Charmontois	Soulaines-Dhuys
Changy	Lesmont	Thennelières
Charmont	Longeville-sur-la-Laines	Thiéblemont-Farémont
Châtillon-sur-Broué	Louvemont	Thieffrain
Châtrices	Louze	Thil
Chauffour-lès-Bailly	Lusigny-sur-Barse	Tilleux
Chaumesnil	Luxémont-et-Villotte	Trannes
Chavanges	Magnant	Trémilly
Cheminon	Magny-Fouchard	Trois-Fontaines-l'Abbaye
Clérey	Maison-des-Champs	Troisfontaines-la-Ville
Cloyes-sur-Marne	Maizières-lès-Brienne	Unienville
Courcelles-sur-Blaise	Margerie-Hancourt	Valcourt
Courteranges	Marolles	Val-d'Auzon

Crespy-le-Neuf	Marolles-lès-Bailly	Val-de-Vière
Dienville	Mathaux	Vallentigny
Dolancourt	Matignicourt-Goncourt	Vanault-les-Dames
Dommartin-Dampierre	Maurupt-le-Montois	Vauchonvilliers
Dommartin-le-Franc	Merlaut	Vauclerc
Dommartin-le-Saint-Père	Mertrud	Vaux-sur-Blaise
Dompremy	Mesnil-Saint-Père	Vavray-le-Grand
Dosches	Mesnil-Sellières	Vavray-le-Petit
Doulevant-le-Château	Moëslains	Vendeuvre-sur-Barse
Doulevant-le-Petit	Molins-sur-Aube	Vernancourt
Drosnay	Moncetz-l'Abbaye	Vernonvilliers
Droyes	Montaulin	Verrières
Éclaires	Montiéramey	Ville-en-Blaisois
Éclance	Montier-en-Der	Villemoyenne
Éclaron-Braucourt-Sainte-Livière	Montreuil-sur-Barse	Villers-en-Argonne
Écollemont	Montreuil-sur-Blaise	Villers-le-Sec
Écriennes	Morvilliers	Ville-sur-Terre
Élise-Daucourt	Noirlieu	Villiers-en-Lieu
Épagne	Norrois	Villy-en-Trodes
Épense	Nully	Vitry-en-Perthois
Épothémont	Orconte	Voillecomte
Étrepy	Outines	Vouillers
Eurville-Bienville	Outrepoint	Vroil
Favresse	Pargny-sur-Saulx	Wassy
Frampas	Passavant-en-Argonne	
Fresnoy-le-Château	Pel-et-Der	

## **ANNEXE 6 : CRITERES DE LABELLISATION D'UN SITE RAMSAR. SOURCE : ECOLOGIE.GOUV.FR**

---

Une zone humide peut être considérée comme un site d'importance internationale si :

- **Critère 1** : elle contient un exemple représentatif, rare ou unique de type de zone humide (quasi) naturelle de la région biogéographique concernée.
- **Critère 2** : elle abrite des espèces ou des communautés écologiques vulnérables, menacées d'extinction ou gravement menacées d'extinction.
- **Critère 3** : elle abrite des populations d'espèces animales ou végétales importantes pour le maintien de la diversité biologique d'une région biogéographique particulière.
- **Critère 4** : elle abrite des espèces végétales ou animales à un stade critique de leur cycle de vie ou elle sert de refuge dans des conditions difficiles.
- **Critère 5** : elle abrite, habituellement, 20 000 oiseaux d'eau ou plus.
- **Critère 6** : elle abrite, habituellement, 1% des individus d'une population d'une espèce ou sous-espèce d'oiseaux d'eau.
- **Critère 7** : elle abrite une proportion importante d'espèces de poissons indigènes, d'individus à différents stades du cycle de vie, d'interactions interspécifiques ou de populations représentatives des avantages ou des valeurs des zones humides et contribue ainsi à la diversité biologique mondiale.
- **Critère 8** : elle sert de source d'alimentation importante pour les poissons, de frayère, de zone d'alevinage ou de voie de migration dont dépendent des stocks de poissons se trouvant dans la zone humide ou ailleurs.
- **Critère 9** : elle abrite régulièrement 1% des individus d'une population d'une espèce ou sous-espèce animale dépendant des zones humides (hors avifaune).

# ANNEXE 7 : LETTRE DE MISSION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



Châlons-en-Champagne, le 21 juin 2019

Agence de l'Eau Seine-Normandie, Secteur Vallées de  
Marne  
Service Milieux Aquatiques et Agriculture

Direction régionale de l'Environnement, de  
l'Aménagement et du Logement du Grand Est  
Service Eau, Biodiversité, Paysages  
Pôle Espaces naturels Ouest

La Directrice générale de l'Agence de l'Eau Seine-  
Normandie  
Le directeur de la DREAL Grand Est

à l'attention de

Monsieur le Président  
Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient

Monsieur le Président  
EPTB Seine Grands Lacs

Messieurs les Présidents,

Par votre courrier du 11 février 2019 vous nous indiquez votre volonté commune du portage d'une animation partagée entre vos structures respectives sur le site Ramsar « Etangs de la Champagne humide ». Nous prenons avec plaisir acte de votre motivation et de votre implication, ainsi que du caractère conjoint de votre démarche.

L'étude de gouvernance du site Ramsar, menée par le bureau d'études BRLI de juin 2018 à mars 2019, a mis en avant la difficulté du positionnement dans la dynamique Ramsar des nombreux acteurs du territoire, d'une part du fait de la complexité inhérente à un site de cette étendue, mais également de par l'absence de projet commun unissant les partenaires et mobilisant les collectivités. La constitution de cette vision commune nous apparaît être un prérequis nécessaire à une meilleure appropriation des enjeux du territoire par les différentes parties prenantes.

Plusieurs structures, aux compétences multiples et complémentaires, se sont manifestées au cours de l'étude de gouvernance et au travers des entretiens qui y ont été menés pour s'impliquer davantage sur l'animation du site ou la réalisation d'actions sur les thématiques les concernant. C'est un point très positif.

La question de la gouvernance du site apparaissant comme indissociable de celle de l'ambition et de la teneur du projet Ramsar, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la DREAL Grand Est ont souhaité confier à vos structures respectives la responsabilité de l'animation du collectif de travail afin d'élaborer un document d'objectifs, une stratégie cohérente d'actions sur le territoire.

Horaires d'ouverture : 8h30-12h00 / 13h30-17h00  
Tél. : 03 51 37 80 00  
1, rue du Parlement – BP 80 556  
51022 Châlons-en-Champagne cedex

desquelles découleront une gouvernance adaptée aux spécificités du site Ramsar. Cet ensemble constituera l'ossature opérationnelle du projet Ramsar, et le cadre dans lequel sera ultérieurement élaboré un programme d'actions partagé.

Pour cela le binôme que vous constituez proposera une méthodologie de travail collaborative et participative avec les collectivités locales et les acteurs identifiés dans l'étude de gouvernance, et notamment les acteurs ayant montré une volonté particulière pour faire progresser la démarche. Un comité de pilotage spécialement dédié pilotera la démarche.

Vous trouverez en annexe, le détail de cette mission que l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et la DREAL Grand Est souhaitent vous confier pour l'année 2019.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Présidents, l'expression de nos considérations distinguées.

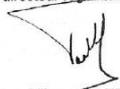
L'agence de l'eau Seine Normandie

Le directeur territorial  
des Vallées de Marne

  
Daniel BEDDELEM

La DREAL Grand Est

le directeur régional-adjoint

  
Jean Philippe TORTEROTOT



[www.xxx.developpement-durable.gouv.fr](http://www.xxx.developpement-durable.gouv.fr)

**Description de la mission confiée à l'EPTB Seine Grands Lacs et au PNR de la Forêt  
d'Orient  
au sujet du site Ramsar « Etangs de la Champagne humide »**

Contexte :

L'étude de gouvernance du site Ramsar « Etangs de la Champagne humide » menée par BRLi a mis en avant le fait que la définition d'un projet commun est un préalable pour permettre aux nombreux acteurs du territoire, intéressés par la thématique Ramsar, de se positionner. Cette démarche a permis d'interagir avec un large spectre d'acteurs, intrinsèquement représentatif, mais sans nécessairement toucher une proportion très significative dans chacune des catégories d'acteurs.

Or, un tel projet commun nécessite dans un premier temps, de continuer à développer une meilleure appropriation des enjeux écologiques du territoire par les acteurs (notamment élus et collectivités territoriales, acteurs économiques) sur un site très vaste et intrinsèquement complexe<sup>1</sup>, puis dans un second temps de construire une vision commune du territoire incluant des objectifs à atteindre à travers un « projet Ramsar ».

En effet, l'étude de gouvernance a mis en lumière la volonté de la majorité des acteurs locaux de ne pas s'arrêter à la seule préservation de la biodiversité patrimoniale ou à la gestion des milieux aquatiques déjà situés en espaces protégés. L'enjeu est donc d'inscrire la labellisation Ramsar du site dans une dynamique de développement durable du territoire dont l'ambition est à définir par les acteurs eux-mêmes.

Le portage d'une vision et d'une ambition commune sur la zone Ramsar, qui se déclinera en **projet Ramsar** apparaît ainsi indispensable pour constituer un vecteur de mobilisation de l'ensemble des acteurs (sociétaux, techniques, politiques et socio-économiques) de la zone. En s'appuyant sur les travaux préalables, la **gouvernance** du site devra donc être construite pour atteindre l'ambition voulue collectivement, en impliquant et mobilisant, à divers degrés, les compétences complémentaires d'un éventail ad-hoc d'acteurs du territoire, permettant ainsi le lancement d'une dynamique positive sur un projet commun. Cette dynamique comprend aussi bien une animation et des actions transversales déclinées sur les composantes du territoire, que des projets et actions locaux donnant corps aux objectifs Ramsar.

Par conséquent, il devient important de mobiliser l'ensemble des acteurs pour traiter simultanément les questions de l'ambition du projet, de la stratégie d'intervention commune et de la gouvernance associée.

Contenu de la mission :

Il est proposé au binôme EPTB/PNRFO d'animer le collectif et de travailler à la fois à l'élaboration d'un document d'objectifs, d'une stratégie cohérente d'actions sur le territoire, ainsi qu'à l'élaboration d'une gouvernance adaptée aux spécificités du site Ramsar et à la mise en œuvre de ces actions pour atteindre ces objectifs. C'est cet ensemble qui constituera l'ossature opérationnelle du projet Ramsar. Pour cela le binôme définira une méthodologie de travail collaborative et participative avec les collectivités locales et les acteurs techniques identifiés dans l'étude de gouvernance, et notamment les acteurs ayant montré une volonté particulière pour faire progresser la démarche. Cette méthodologie fera l'objet d'une validation de principe par la DREAL et l'AESN.

Détails :

1) Rappeler les principaux enjeux du site Ramsar :

- décliner une première ébauche des enjeux par territoire, avec différents niveaux d'ambition possible en s'appuyant sur les travaux réalisés par l'étude de gouvernance

2) Définir le réseau d'acteurs Ramsar :

- identifier les acteurs et les compétences ressources en s'appuyant sur les travaux réalisés par l'étude de gouvernance

<sup>1</sup> Cette appropriation a déjà été largement facilitée par l'étude de gouvernance

3) Définir une méthodologie de travail préliminaire collaborative et participative avec les collectivités locales et les acteurs techniques identifiés dans l'étude de gouvernance :

- organiser la concertation. Les modalités d'animation et d'association des acteurs sont à définir par le binôme en partenariat avec les acteurs identifiés dans l'étude de gouvernance, et en fonction de l'expression de leur niveau d'implication, de leur motivation et des enjeux (animation en direct par le binôme, délégation de l'animation à certains acteurs « chef de file » thématiques, etc.) ;
- définir le calendrier de cette étape préliminaire.

4) Rédiger un document d'objectifs Ramsar co-construit avec les acteurs du territoire pour définir les modalités de travail :

- définir les enjeux du site Ramsar et déterminer les objectifs à court/moyen/long termes ;
- pour répondre aux objectifs à court terme, identifier les actions opérationnelles pouvant être réalisées rapidement et leurs modalités concrètes de mise en œuvre ;
- pour répondre aux objectifs à moyen ou long termes, identifier les besoins de développement (agriculture, tourisme, etc.), notamment les pistes de travail à développer et leurs modalités (besoins d'études, d'animation à définir). Le détail des actions liées aux objectifs à moyen ou long termes seront précisées ultérieurement dans un projet Ramsar.

5) Proposer un mode opératoire vers un projet Ramsar :

- identifier et dimensionner les besoins pour répondre au document d'objectifs (qui sera par la suite déclinée en projet Ramsar sur le long terme), notamment en moyens humains et financiers ;
- proposer une gouvernance du site Ramsar, un mode d'organisation basé sur une comitologie adaptée (thématique, géographique, technique ou plus politique, etc.) en identifiant précisément les missions et responsabilités confiées à chaque acteur ;
- proposer un calendrier de mise en œuvre des premières actions et d'organisation du projet Ramsar.

#### Moyens humains à mobiliser pour cette étape préliminaire :

- Le « noyau » EPTB/PNRFO assure la mission de secrétariat technique opérationnel (animation, secrétariat technique et administratif) dans cette étape préliminaire<sup>2</sup>. Les modalités de réalisation opérationnelle sont à définir par le binôme : ressources internes et/ou prestation externe réalisée par un bureau d'études.

- Des Groupes de Travail permettent d'avancer dans l'élaboration du document d'objectifs et le choix de gouvernance Ramsar. Ces GT se réunissent selon les besoins identifiés par le « noyau ». On note 2 niveaux d'implication possibles pour les acteurs du territoire au sein de ces GT :

- Un « 1<sup>er</sup> cercle », constitué d'acteurs volontaires pour s'engager dans la démarche Ramsar. Il comprend notamment les acteurs souhaitant s'investir en tant que chefs de file thématiques. Ce 1<sup>er</sup> cercle contribue à la formalisation du document d'objectifs ;
- Un « 2<sup>ème</sup> cercle » regroupe les acteurs souhaitant contribuer aux travaux de plus loin et participer aux réflexions lors des GT ;
- Les collectivités locales seront étroitement associées à la démarche, au besoin en organisant des rencontres spécifiques.

- Le binôme met en place un COPIL restreint intégrant a minima l'AESN, la DREAL, la Région et l'association Ramsar France. Ce COPIL est garant du bon avancement des travaux. Un point de vigilance sera notamment apporté sur les méthodes de travail et la concertation avec les acteurs locaux afin d'arriver à l'appropriation locale attendue du projet.

<sup>2</sup> Ceci n'excluant pas le même rôle par la suite mais ce n'est pas l'objet de cette lettre de mission

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre de l'étape préliminaire :

Rétroplanning à établir jusqu'au 1<sup>er</sup> trimestre 2020

- Réunion de lancement : pilotage DREAL/AESN. Présentation de la démarche par la DREAL/AESN (cadrage et lettre de mission), proposition de mise en œuvre par le « noyau », appel à candidatures pour pouvoir prendre en compte les acteurs ne s'étant pas déjà manifestés ou n'ayant pas été pré-identifiés pour participer aux GT et former les « 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> cercles » ;
- GT thématiques ou géographiques en fonction du/des besoins ;
- COPIL sous 4 mois : point d'étape sur l'avancement des travaux ;
- Conférence des parties prenantes : réunion de restitution des travaux (document d'objectifs et piste de gouvernance) ;
- GT thématiques ou géographiques à remobiliser en fonction des besoins ;
- COPIL sous 6/8 mois : point d'échanges avec les financeurs et la DREAL sur le schéma de gouvernance et les moyens financiers/humains nécessaires à la mise en œuvre du document d'objectifs ;
- Lancement du Comité de Suivi officiel Ramsar : pilotage DREAL/AESN. Validation du choix de gouvernance.

Livrables :

- 1) Le « noyau » EPTB/PNRFO produit les supports de réunions, envoie les invitations et rédige les CR des différentes réunions.
- 2) Suite à la réunion de lancement, le « noyau » EPTB/PNRFO fournira aux membres du COPIL une note d'organisation détaillant le mode opératoire envisagé (nombre de réunions, composition des GT, calendrier) selon les principaux enjeux qu'il aura pré-identifiés sur le site Ramsar.
- 3) Avant le Comité de Suivi officiel Ramsar, le « noyau » EPTB/PNRFO fournira aux membres du COPIL un document final précisant :
  - le document d'objectifs du site Ramsar selon l'ambition souhaitée (suivi de la biodiversité, gestion des pratiques, projet Ramsar avec volet économique...) ;
  - un schéma de gouvernance détaillé en adéquation avec les acteurs du territoire et les objectifs du site ;
  - un calendrier prévisionnel d'organisation de la construction du projet Ramsar.

## **ANNEXE 8 : TABLEAU DES EFFECTIFS D'OISEAUX D'EAU SUR LES SITES RAMSAR REGIONAUX ET NATIONAUX**

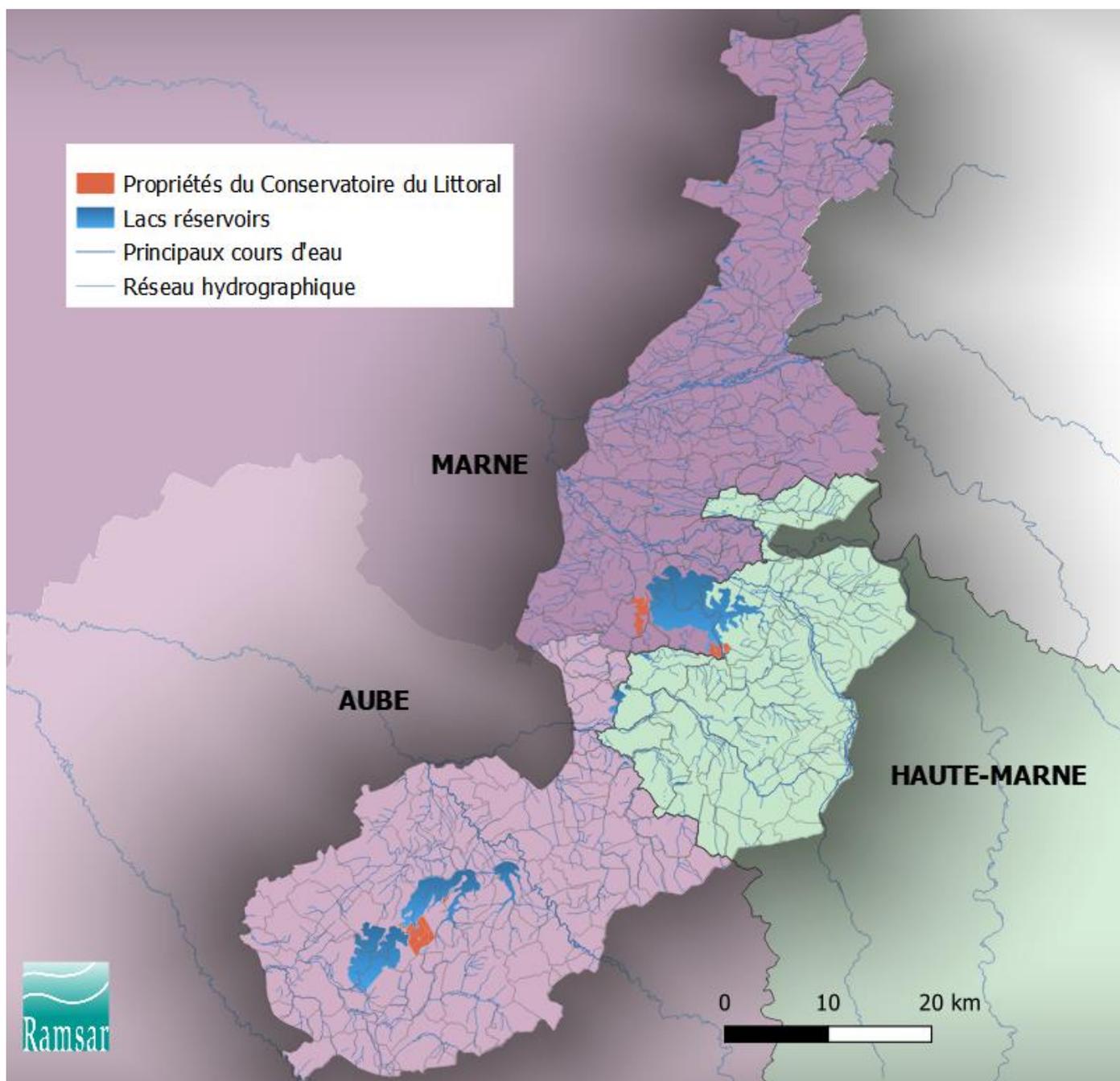
Le tableau ci-dessous présente les effectifs d'oiseaux d'eau de janvier 2021 par entités géographiques : (exemple, le seuil Ramsar pour le Cygne de Bewick étant de 220, le site « Lacs et étangs de Champagne humide » avec 286 Cygnes est donc d'importance internationale pour l'espèce. Par contre à lui tout seul, le site des lacs de la Forêt d'Orient ne compte que 141 Cygnes de Bewick et n'en fait qu'un site d'importance nationale en 2021.

<b>Nom français</b>	<b>Effectifs nationaux (sites Ramsar)</b>	<b>Site Ramsar "Etangs de la Champagne humide"</b>	<b>Année record</b>
	<i>France</i>	<i>Région</i>	
<b>Cygne de Bewick</b>	409	286**	2013
Cygne tuberculé	25936	2235**	2019
Oie des moissons	2359	103*	1978
Oie rieuse	921	487*	1978
Oie cendrée	15787	3832*	2014
Canard siffleur	43890	4243	2016
<b>Sarcelle d'hiver</b>	156474	46329**	2016
Canard souchet	48022	703**	2002
Canard chipeau	32367	5386**	2021
Canard colvert	251842	16811**	2007
Canard pilet	17958	2137**	2019
Nette rousse	5703	229*	2013
<b>Fuligule milouin</b>	57719	12317**	2007

Fuligule morillon	31802	2193*	2007
Harle piette	133	64*	1997
Harle huppé	2673	0	1993
Harle bièvre	2911	326*	2010
Garrot à œil d'or	869	144*	2013
Macreuse brune	132	7	1997
Grand Cormoran	75697	3200*	2019
Grèbe huppé	30379	2062*	2007
Grande Aigrette	8284	811**	2016
Héron cendré	10973	542*	2019
Foulque macroule	233986	25002**	2018

## ANNEXE 9 : CARTE DES SITES EN PROPRIETE DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Le Conservatoire du Littoral est un établissement public dont la mission est d'acquérir des parcelles littorales menacées par l'urbanisation ou dégradées pour en faire des sites restaurés, aménagés, accueillants dans le respect des équilibres naturels (*source : service-public.fr*). Sur les propriétés du conservatoire du littoral, la gestion est souvent prise en main par des structures comme la LPO ou le CEN.



**ANNEXE 10 : SUIVIS NATURA 2000 REALISES DEPUIS 2012 AU SEIN DU PNR DE LA FORET D'ORIENT. SOURCES : PNRFO**

Suivis	Prestataire	Année du suivi
AMPHIBIENS TRITON CRETE	CEN CA	2014,2015
BLONGIOS NAIN	LPO	2014
BLONGIOS NAIN	LPO PNRFO	2020
BUSARD DES ROSEAUX	LPO PNRFO	2020
CHIROPTERES	CPIE	2015
CHIROPTERES ETUDE ACOUSTIQUE	CEN CA	2017
CYGNE DE BEWICK	LPO	2013/2014, 2016/2017
ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS ET FLORE	CEN CA	2017
ETUDE ETAT DE CONSERVATION DES HABITATS FORESTIERS	CEN CRPF	2020, 2022
FLORE	CBNBP	2013
MARES FORESTIERES	CRPF ONF	2012,2014,2015
MARES FORESTIERES TYPOLOGIE ET RESTAURATION	CEN CA	2019
MARTIN PECHEUR	LPO PNRFO	2020
MILAN NOIR	LPO	2017,2022
OBSERVATOIRE AVIFAUNE	ONF	2013,2015,2018,2020
ODONATES	CPIE	2016
PIC NOIR	LPO	2014/2015
PICS NOIR ET CENDRE	LPO PNRFO	2020
PIE GRIECHE ECORCHEUR	LPO PNRFO	2017, 2022
RALE D'EAU	PNRFO	2017
RALE D'EAU	LPO PNRFO	2020
REGIME ALIMENTAIRE DU GRAND RHINOLOPHE	CEN CA	2022
REVISION CARTOGRAPHIE DU DOCOB	CBNBP	2021/2022, 2021/2022
SONNEUR A VENTRE JAUNE	PNRFO	2019,2020,2021,2022
SUIVI PATURAGE OVIN	CEN CA	2016,2017,2019,2020
SUIVI TEMPERATURE HYGROMETRIE DES CARRIERES	CEN CA	2020,2022
TRAVAUX LIGNE RTE	CEN CA	2020,2022

## **ANNEXE 11 : EXTRAITS DE LA « « FOIRE AUX QUESTIONS SUR LA COMPETENCE GEMAPI » DU MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOLIDAIRE**

---

**L'aliéna 8° de l'article 211-7 du Code de l'environnement : La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.**

Cette mission comprend :

- Le rattrapage d'entretien au sens du II de l'article L. 215-15 du code de l'environnement ;
- La restauration hydromorphologique des cours d'eau intégrant des interventions visant le rétablissement de leurs caractéristiques hydrologiques et morphologiques ainsi qu'à la continuité écologique des cours d'eau ;
- **La protection des zones humides et la restauration des zones humides dégradées au regard de leur intérêt pour la gestion intégrée du bassin versant, de leur valeur touristique, paysagère, cynégétique ou écologique.**

La définition des contours des quatre missions de la GEMAPI résulte des débats parlementaires qui se sont focalisés sur les missions dévolues au bloc communal à travers le prisme de la prévention des inondations. À ce titre, les parlementaires ont estimé que l'entretien et la restauration des milieux aquatiques sont complémentaires des actions de prévention et de protection contre les inondations. En effet, l'action d'entretien des cours d'eau, qui est nécessaire pour l'atteinte du bon état des eaux au titre de la directive-cadre sur l'eau, a en particulier pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre et de permettre l'écoulement naturel des eaux. De même, la restauration et l'entretien de milieux humides connexes aux cours d'eau sont essentiels pour maintenir des zones d'expansion des crues. Néanmoins, les missions visées par les 1°, 2°, 5°, 8° sont potentiellement plus larges, par exemple l'entretien des plans d'eau privés ou la restauration de la continuité écologique, sans que ces opérations intéressent *a priori* la prévention des inondations. La collectivité compétente peut entreprendre une action d'entretien du cours d'eau indépendamment de tout effet sur la lutte contre les inondations.

**Quelles sont les modalités d'entretien des zones humides suite au transfert intercommunal du 8° du I. de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, en tant que composante de la GEMAPI ?**

Le 8° du I. de l'article L. 211-7 du code de l'environnement vise la protection et la restauration des zones humides en tant que composantes de la compétence GEMAPI, obligatoirement attribuée aux EPCI-FP depuis le 1er janvier 2018. Mais ces zones humides sont souvent situées sur des parcelles de terrain situés aussi bien sur le domaine privé des autres personnes publiques que sur le terrain de personnes privées. Qui doit dès lors entretenir quotidiennement ces zones humides ? Un tel entretien entre-t-il dans le champ d'application de la compétence GEMAPI ?

***S'agissant de l'effet du transfert intercommunal de la compétence GEMAPI sur les parcelles de propriété communale riveraines d'un cours d'eau, la doctrine sur les cours d'eau demeure inchangée.***

Ainsi, leur entretien continue de relever de la responsabilité des propriétaires (que ces propriétaires soient des communes ou tout autre personne publique ou privée), l'EPCI à fiscalité propre ne devant

intervenir qu'en cas de carence des propriétaires (conformément à l'article L.215-14 du code de l'environnement). En effet, le propriétaire est toujours responsable de l'entretien courant du **cours d'eau** (libre écoulement des eaux) et de la préservation des milieux aquatiques situés sur ses terrains au titre du code de l'environnement (notamment l'article L.215-2 du code de l'environnement), en contrepartie du droit d'usage de l'eau et du droit de pêche. Le propriétaire est toujours responsable de la gestion de ses **eaux de ruissellement** au titre de la servitude naturelle d'écoulement des eaux instaurée par les articles 640 et 641 du code civil.

Autrement dit, les terrains relevant du domaine des communes demeurent leur propriété, sur laquelle les communes sont libres de réaliser les actions de leur choix (elles peuvent choisir de restaurer les milieux aquatiques, ou pas).

Il n'y a donc **pas de mise à disposition des cours d'eau à l'EPCI FP**, mais seulement **mise à disposition des moyens (humains et matériels)** permettant d'intervenir en cas de carence d'un propriétaire.

### ***S'agissant plus spécifiquement des zones humides,***

L'alinéa 8° du L. 211-7 du code de l'environnement comprend la protection et la restauration des sites, des écosystèmes et des zones humides. Il ne prévoit cependant pas explicitement l'entretien courant. La gestion de l'eau et des milieux aquatiques, si elle est exercée, s'exerce donc indépendamment des droits dont disposent les propriétaires, publics et privés. Pour autant, si l'action d'entretien contribue à la protection, elle peut être entreprise. Ainsi, depuis le 1er janvier 2018, date à laquelle l'exercice de la compétence GEMAPI est devenue obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre, les communes ne peuvent plus poursuivre les projets engagés en matière de protection des zones humides, ni *a fortiori*, en lancer de nouveaux. Ces derniers devront donc être gérés par les EPCI à fiscalité propre qui se substitueront aux communes pour l'ensemble des projets engagés. Il faut également considérer que, s'agissant des alinéas 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, le transfert intercommunal de la compétence GEMAPI a pour objet de confier aux seuls EPCI-FP (au détriment de toute autre personne publique) la possibilité de "*mettre en œuvre les articles L. 151-36 à L. 151-40 du code rural et de la pêche maritime pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, s'il existe, et visant [les items 1°, 2°, 5° et 8°]*". Les autres personnes publiques visées au début de l'article L.211-7 ("les collectivités territoriales et leurs groupements") peuvent, quant à elles, continuer à mettre en œuvre la procédure de DIG pour les autres items (hors GEMAPI).

Ainsi, ce raisonnement doit être appliqué aux articles L. 1321-1 à L. 1321-5 du CGCT : dès lors, **les moyens qui seraient mis à disposition des EPCI FP, pour l'exercice de la compétence GEMAPI, seraient les seuls moyens humains et matériels pour réaliser la procédure administrative de la DIG et réaliser les travaux prévus par elle** (et non les éléments "physiques" concernés, tels que les cours d'eau et les zones humides...).

En d'autres termes, il ne doit pas y avoir de mise à disposition ou de transfert de propriété au profit des EPCI-FP des éléments physiques naturels (cours d'eau, plan d'eau, zones humides, etc.) et biens immeubles sur lesquels la GEMA pourrait s'exercer, puisque ces biens sont l'objet de l'exercice de cette compétence et non l'outil de cette compétence. Le propriétaire (quel qu'il soit) reste donc le premier compétent pour les gérer. Bien entendu, les ouvrages de lutte contre les inondations font pour leur part l'objet d'un régime spécifique : une mise à disposition de ces derniers est prévue sur le fondement de l'article L.566-12-1 du code de l'environnement.

**Une taxe facultative, plafonnée et exclusivement affectée aux dépenses liées à l'exercice des missions rattachées à la compétence GEMAPI** a été créée par l'article 56 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM).

Elle peut être mobilisée pour assurer le financement des quatre missions constitutives de la compétence GEMAPI définies aux alinéas 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L. 211-7 du code de l'environnement

A proprement parler, la lutte contre les ragondins et rats musqués n'entre pas directement dans ces catégories. Il n'est donc pas possible par exemple de mobiliser de façon automatique la taxe "GEMAPI" dans ce sens. Pour autant, la lutte contre les ragondins et rats musqués peut intervenir dans un cadre plus large de prévention de la dégradation des ouvrages de protection contre les inondations, dans la mesure où ces espèces peuvent contribuer à leur fragilisation. Dans ces circonstances, et en ayant justifié le lien entre l'action et la défense contre les inondations et contre la mer, il apparaît possible que les collectivités compétentes, à leur initiative, puissent contribuer au financement de ces actions. Le territoire de lutte doit être cohérent avec celui des ouvrages de protection contre les inondations.

De la même manière, la lutte contre des espèces aquatiques envahissantes, dans les cas où ces espèces portent atteintes aux écosystèmes aquatiques, peut entrer dans l'alinéa 8° du I de l'article L211-7. Dans ces circonstances, et en ayant justifié le lien entre l'action et la protection et restauration des écosystèmes aquatiques, il apparaît possible que les collectivités compétentes, à leur initiative, puissent contribuer au financement de ces actions, le cas échéant par la taxe GEMAPI si celle-ci est instaurée.

## **ANNEXE 12: PRESENTATION DES STRUCTURES D'EDUCATION A LA NATURE, A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE SUR LE SITE RAMSAR ECH**

---

### **1) La Maison de la Nature de Boulton-aux-Bois :**

La Maison de la nature de Boulton-aux-Bois est située au nord du territoire du site Ramsar mais sur le territoire géographique de l'Argonne qui se trouve dans le territoire. Les activités d'éducation à l'environnement sont historiques sur cette commune qui a abrité les sièges sociaux de la FCPN, du CPNCA et de la Hulotte. L'offre proposée par la Maison de la nature est originale : elle accueille classiquement des scolaires mais assure également de la formation et des prestations dans le domaine de l'éducation à l'environnement. Cette offre est unique sur le territoire du site Ramsar.

### **2) Le Village Musée du Pays du Der**

Le musée du pays du Der est la seule structure qui déploie des activités à la fois dans le champ du patrimoine culturel et du patrimoine environnemental. Cet équipement permet de découvrir le patrimoine historique et naturel du bocage champenois.

Une découverte de l'architecture à pans de bois, de la vie d'autrefois, agrémenté de différents jardins pour éveiller les sens et les souvenirs. Dans son écrin de verdure et de calme, le nouveau Village Musée du Der fait découvrir l'histoire des trois villages disparus pour permettre la construction du lac du Der.

Des balades découvertes autour de la grue sont organisées pendant la période de la fête de la grue

### **3) La Ferme aux Grues**

La structure d'accueil de la Ferme aux Grues a disparu (le bâtiment a été démoli dans les années 90, l'ancienne ferme a été transformée en maison d'habitation). Il ne reste que l'observatoire et les terrains alentours où sont effectuées des opérations d'agrègement. Le site dispose également d'affûts pour faire des photos.

### **4) La Ligue pour la Protection des Oiseaux Champagne Ardenne**

Basée à Outines, la Ligue pour la Protection des Oiseaux met en œuvre un ensemble d'actions en lien avec l'éducation à l'environnement : sorties scolaires, manifestations grand public, stands. Elle est à l'initiative de la création et l'animation de la Fête de la grue et de la migration pendant les vacances scolaires de la Toussaint. La manifestation réunit près de 10 000 visiteurs. Elle déploie une stratégie d'éducation à l'environnement grâce à ses bénévoles et à ses animateurs, auprès des différents publics :

- Le public scolaire de la maternelle au lycée
- Les jeunes hors scolaires : les centres de loisirs avec ou sans hébergement, les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC), les Clubs Nature, les chantiers de jeunes, etc.
- Les publics dits « spécifiques » : personnes en situation de handicap, Instituts Médicaux Educatifs (IME), personnes en difficulté sociale, Centres Sociaux, etc.
- Le grand public : familles, touristes, entreprises, Clubs Nature, etc. (voir onglet « Découverte »).

La LPO Champagne-Ardenne dispose de nombreux outils pédagogiques adaptés à tous types de publics que les animateurs utilisent lors de leurs interventions : des mallettes et des jeux pédagogiques variés, des expositions, du matériel d'observation pour la petite faune (boîtes, épuisettes, filets), du matériel optique (jumelles et longues-vues), du matériel de projection (diaporama), etc.

L'association est agréée, pour ses interventions auprès du jeune public, par :

- Le ministère de l'Education Nationale,

- Le ministère de la Jeunesse et des Sports.

### **5) L'AFPAN « L'Or Vert » et le Festival International de la Photographie Animalière et de Nature de Montier-en-Der**

Ce festival se tient au cœur du site Ramsar tous les troisièmes week-ends de novembre. Durant quatre jours, ce sont plus de 40 000 passionnés qui viennent admirer des expositions photographiques présentées au cœur de la ville de Montier-en-Der et aux alentours. Depuis plus de 20 ans, le festival est également un temps fort pour les échanges sur les thématiques environnementales. Une large place est faite à l'éducation à l'environnement. Un espace dédié sous le chapiteau, accueillant de nombreux stands est proposé aux scolaires chaque année. Ce sont des animations nature, des rencontres, des débats qui sont aussi proposés à un large public le week-end ; le temps des scolaires étant réservé le jeudi et vendredi.

### **6) Le Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient**

Le Parc et ses partenaires (Ligue de l'Enseignement, Association des Amis du Parc...) mettent en œuvre de nombreuses actions en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Le Parc a donc créé un catalogue de l'ensemble de cette offre [http://www.pnr-foret-orient.fr/sites/default/files/PNRFO-brochure\\_enseignants\\_v10-\\_20\\_p.pdf](http://www.pnr-foret-orient.fr/sites/default/files/PNRFO-brochure_enseignants_v10-_20_p.pdf), afin de la mettre en valeur auprès des écoles avec le soutien de l'éducation nationale. Dans ce document on retrouve donc l'ensemble des acteurs-actions qui proposent des animations à destination des scolaires (sorties nature, visites guidées, ateliers pédagogiques...).

### **7) Le Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement (CPIE) de Sud Champagne**

Le CPIE propose de nombreuses activités pour découvrir la nature, et a sensibilisé en 2021 plus de 3000 personnes (données CPIE). Ce dernier participe à l'éducation à l'environnement à travers différentes actions :

- Rédaction d'une lettre d'information
- Organisation de colloques
- Position de référent et à l'initiative du programme régional de protection des amphibiens.

Le domaine de Saint-Victor accueille aussi des scolaires et dispose d'un centre de soins pour animaux blessés.

### **8) Les Fédérations départementales des chasseurs de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne**

Les fédérations des chasseurs proposent des animations gratuites auprès des scolaires des trois départements, et de la documentation pédagogique est également produite. En 2021, 2 061 enfants ont participé aux animations proposées par le Pôle Education à l'Environnement de la FDC51. Pour 184 d'entre eux, les animations concernent le site Ramsar soit parce que ces élèves sont scolarisés sur une commune incluse dans le périmètre (30% des élèves), soit parce que les animations proposées concernent des chantiers de plantation sur des communes du site (70% des élèves).

La FDC de l'Aube a pour projet l'ouverture d'une structure d'accueil dédiée à l'éducation à l'environnement au Clos du château à Géraudot. Cette structure pourra accueillir des scolaires, du grand public, des groupes (salle de réunion, amphithéâtre). A proximité, en bordure du lac-réservoir Seine, il est également prévu l'installation d'un sentier de découverte sur les zones humides. L'ouverture de cet équipement est prévue pour 2023.

## 9) Les Fédérations départementales des pêcheurs de l'Aube, de la Marne et de la Haute-Marne

Les fédérations départementales se positionnent sur le créneau de l'éducation à l'environnement à travers ses activités d'apprentissage des pratiques de la pêche pour les plus jeunes.

L'école de pêche sensibilise à l'environnement dans lequel évolue les poissons, lors de ses modules d'apprentissage.

Le nouveau siège de la fédération de l'Aube va ouvrir sur la commune de Lusigny-sur-Barse. Un centre d'accueil autour de la pêche et des milieux aquatiques sera également ouvert aux visiteurs, avec un espace extérieur (mare).

## 10) La Ligue de l'enseignement de l'Aube – Centre Yvonne Martinot

La Ligue de l'enseignement propose de nombreuses activités. Le centre Yvonne Martinot offre une possibilité d'hébergement pour le public (scolaires, groupes) et de restauration.

Des séjours à la carte sont préétablis. Ils bénéficient par classe (20 élèves minimum) d'un animateur pour la découverte du milieu naturel préservé de la Forêt d'Orient. Les activités menées par celui-ci (milieu forestier, cycle de l'eau, route des salamandres, land'art, traces et indices) sont orientées sur la découverte du patrimoine naturel et culturel du Parc naturel régional.

Les formules de séjour sont mentionnées ci-après :

**Passeport découverte** : séjour permettant de partir à la découverte de la région des grands lacs de Champagne et du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient.

**Séjour « Citoyenneté Environnement et Développement durable »**, les élèves seront devenus des citoyens responsables, des consommateurs et repartiront en toute connaissance de l'impact de leurs actes au quotidien.

Les activités nature sont encadrées par des permanents spécialisés en éducation à l'environnement et les activités sportives par les permanents diplômés d'État de l'École Départementale de Voile et de Plein Air située au bord du lac d'Orient à Mesnil-Saint-Père.

## 11) Le Groupement Régional d'Animation et d'Information à la Nature et à l'Environnement (GRAINE)

Le GRAINE Champagne Ardenne est une structure associative régionale, soutenu par la Région Grand Est et la DREAL. C'est la tête de réseau d'une trentaine de structures d'éducation à la nature et au développement durable.

La but du GRAINE est de :

- Travailler collectivement en réseau
- Représenter les adhérents en se coordonnant avec les autres réseaux infra régionaux
- Accompagner les professionnalisations en ENEDD
- Rendre des services aux adhérents et les accompagner dans des projets collectifs
- Optimiser et valoriser les ressources pédagogiques
- Evaluer l'ENEDD en Champagne Ardenne et dans le grand EST
- Promouvoir l'ENEDD
- Se coordonner et construire un projet de ENEDD en Grand Est

## 12) Le Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne

Le conservatoire travaille depuis trente ans à la conservation et la valorisation des espaces de nature. Il a développé un savoir-faire en matière de :

- Valorisation de sites avec la mise en œuvre et la conception de signalétique : sentiers de découverte (RN de Givet, RN de Chalmessin, RNR de Reuves, pelouse des brebis).
- Animation nature sur les sites dont il a la charge, en particulier au niveau des réserves naturelles nationales et réserves naturelles régionales : un calendrier est édité et en ligne.
- Des outils pédagogiques (expositions, dépliants, plaquettes).

Un grand nombre de ces outils sont dédiés aux zones humides ou implantés sur le territoire Ramsar (sentier des brebis, exposition zones humides...).

### **13) Le Val d'Ante**

Situé à Givry-en-Argonne, le Val d'Ante est un centre d'hébergement dont la vocation est l'éducation à l'environnement grâce à des séjours thématiques. Il accueille aussi bien des scolaires que des professionnels, des visiteurs ou des organismes de formation. Les activités de plein-air sont variées (scientifiques, artistiques, sportives), et s'ajoutent aux installations (hébergements, salles et infrastructures) que le Val d'Ante propose aux publics.

### **14) L'Office National des Forêts**

L'Office National des Forêts dispose de plusieurs antennes sur et à proximité du site Ramsar des "Etangs de la Champagne humide". Dans le cadre de sa gestion courante avec la mise en œuvre du régime forestier, de prestations ou de mécénat, l'ONF est un acteur de l'ENEDD. Il intervient en milieu scolaire dans le cadre de projets pédagogiques, met en place les conditions d'accueil et de sensibilisation des visiteurs en forêts (sentiers, panneaux, applications mobiles) et organise régulièrement des manifestations (Journée internationale des forêts).



# Atelier agriculture – forêt

COMITE RAMSAR DU 2 JUILLET 2019

## / ANIMATION-RAPPORTAGE /

- Gilles Frêne, Responsable du service Environnement – Chambre d’agriculture de la Meuse – référent « environnement » de la Chambre d’agriculture du Grand Est
- Véronique Delmas, Directrice du Parc naturel régional de la Forêt d’Orient

Afin d’initier le débat, les questionnements ci-dessous sont posés aux membres du groupe de travail :

- Quelles évolutions du site Ramsar des étangs de la Champagne humide au regard des enjeux économiques et du changement climatique ?
- Quelle cohérence entre gestion forestière et préservation des milieux humides ?
- Quel avenir pour l’élevage au sein du site Ramsar ?
- Le label « Ramsar » est-il un atout économique ?

## / DEBATS - ECHANGES /

### ⇒ **Agriculture**

#### **1/ Les constats**

Les participants établissent le constat suivant : on observe une déprise de l’élevage à l’herbe. Ceci peut induire : disparition des prairies (par retournement, drainage ou urbanisation), arrachage des haies, érosion des sols, réduction de zones tampons en cas de crue, réduction de la diversité floristique, simplification des habitats...

**=> Le maintien, voire le développement, de l’élevage extensif constitue donc un enjeu primordial pour conserver les surfaces de prairies permanentes.**

#### **2/ Les enjeux**

Pourquoi observe-t-on une réduction de l’élevage – au niveau site Ramsar – mais également à l’échelle nationale ?

- Moins rentable, notamment par rapport aux céréales, les prix de la viande ne sont plus incitatifs,
- Question sociale – pénibilité – on mange moins de viande rouge, les contraintes du travail sont importantes,
- Problématiques financières et administratives des dispositifs contractuels : retard de paiement des MAEC, montants peu incitatifs...
- Etc.

#### **3/ Quels atouts de l’élevage sur le site Ramsar ?**

#### **Un potentiel « environnemental » à exploiter**

Dans le contexte de crises climatiques, la zone RAMSAR présente des atouts pour l’avenir :

- Zone qui rend des « services » environnementaux : éponge, filtre, bassin versant, puits de carbone pour des marchés de compensation ;
- Les milieux humides sont favorables pour l'agriculture - « demain » le changement climatique pourrait rendre la zone très favorable économiquement car présence d'eau ;
- Si la production de viande rouge « consomme » des ressources en eau, cet effet est très réduit en zones humides.

#### **Des tendances de consommation favorables à l'élevage :**

- On consomme moins de viande en quantité, mais le consommateur recherche plus des produits « sécurisés » et locaux => le label Ramsar peut être un atout économique ;
- Le potentiel de consommateur de la viande issue du site Ramsar est important, notamment grâce à son attractivité touristique => un important potentiel de consommateurs qui mangent « sur place » ;

#### **Des outils financiers à valoriser/exploiter pour soutenir l'élevage :**

Malgré leurs contraintes administratives et financières (enveloppe globale peu importante), il peut être pertinent d'approfondir les pistes sur 2 outils contractuels :

- PSE – Paiement pour Services Environnementaux (2<sup>ème</sup> pilier de la PAC) :
  - o PSE « carbone » peut être un axe intéressant à développer (stockage de carbone en zones humides)
  - o Réflexions à avoir sur le dispositif PSE de l'AESN.
- MAEC :
  - o Un PAEC sur la zone RAMSAR à envisager ;
  - o Envisager une revalorisation MAEC et des dispositifs plus adaptés.

#### **⇒ Forêt**

Existe-t-il une typicité de ce territoire concernant la forêt ? La réponse est oui :

- Le type de sol,
- Des essences majoritaires : chêne, frêne, aulne, peuplier. Des débats ont eu lieu sur le peuplier avec des avis assez divergents.

Dans les questionnements / souhaits de disposer de plus d'éléments, on peut lister :

- Une étude prospective sur les vergers et l'agroforesterie,
- Les cahiers des charges en matière de compensation carbone sur des opérations de plantation,
- Des études climatologiques sur l'effet du climat et de ses évolutions sur les forêts : choix des essences, les choix productifs à mettre en place...

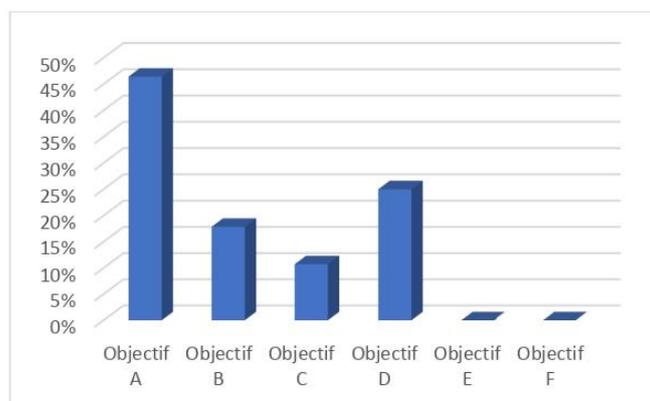
## / OBJECTIFS /

A l'issue des réflexions exposées ci-dessus, les 2 groupes de travail ont défini les objectifs ci-dessous :

### ⇒ **Agriculture**

Le groupe a fait ressortir les actions – besoins ci-après :

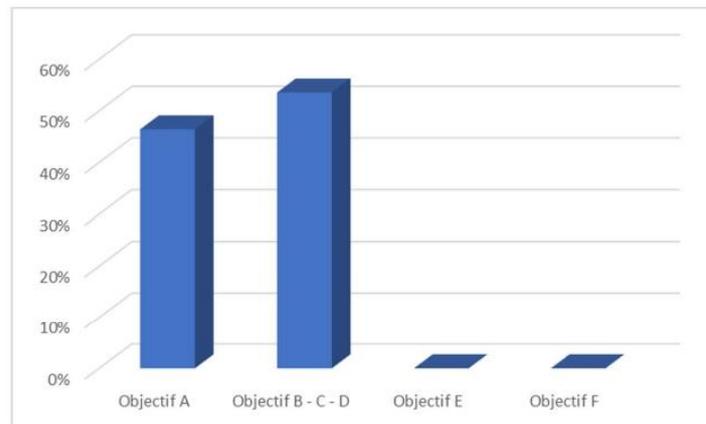
- **A/ Faire reconnaître l'utilité économique des zones humides** : stockage de carbone, préservation de la biodiversité, zones de rétention des crues...
- **B/ Disposer d'une étude rétrospective et perspective pour connaître la trajectoire des systèmes productifs actuels** (diagnostic de filière...)
- **C/ Réaliser une étude de marché** afin de mettre en exergue les points forts de l'élevage à l'herbe
- **D/ Réaliser des actions de sensibilisation du public à la consommation de viande locale, élevée à l'herbe** (actions de communications...)
- **E) Travailler sur l'image/l'attractivité économique des zones humides**, au regard notamment du réchauffement climatique : zones plus « adaptables » en cas de réchauffement...
- **F/ Mettre en place des mesures contractuelles spécifiques à Ramsar**



Les objectifs A et D sont jugés les plus importants (respectivement 46% et 25% des votes).

Notons que les points B, C et D relèvent de la structuration d'une filière spécifique à l'élevage à l'herbe au sein de la zone Ramsar. Aussi, si ces 3 objectifs sont réunis, deux grandes actions prioritaires ressortent clairement :

- **Faire reconnaître l'utilité économique des zones humides** : stockage de carbone, préservation de la biodiversité, zones de rétention des crues...
- **Disposer de toutes les données/éléments pour structurer une filière « viande à l'herbe » sur le site Ramsar**

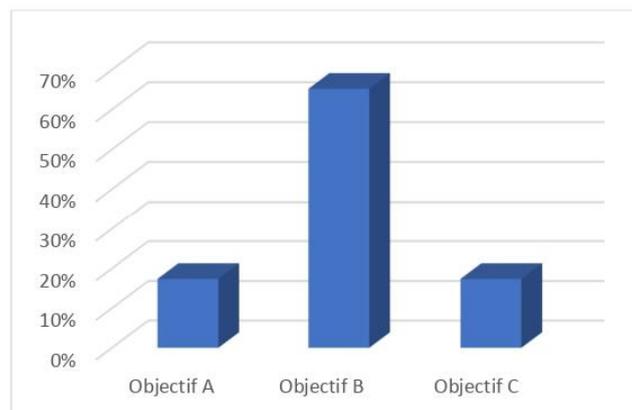


⇒ **Forêt**

Le groupe a fait ressortir les actions – besoins ci-après :

- A/ Replanter des essences locales pour diversifier la forêt et mettre en place une gestion plus extensive
- B/ Avoir – et gérer – des forêts compatibles/cohérentes avec les enjeux des zones humides
- C/ Parvenir à mobiliser du bois local dans des systèmes productifs durables (mettre en place des cahiers des charges spécifiques aux enjeux du site Ramsar...)

L'objectif A est le plus plébiscité, avec 65%.



A noter le 1<sup>er</sup> groupe a fait une proposition qui n'a pas été retenue par le groupe 2 et qui n'a été plébiscitée par aucun membre du groupe de travail. Pour mémoire, celle-ci est rappelée ci-dessous : « Remplacer l'orme et le frêne par une populiculture raisonnée avec un cahier des charges précis ».

## Atelier chasse-pêche-étangs-pisciculture

COMITE RAMSAR DU 2 JUILLET 2019

### / ANIMATION-RAPPORTAGE /

Christophe Urbaniak, directeur de la Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est

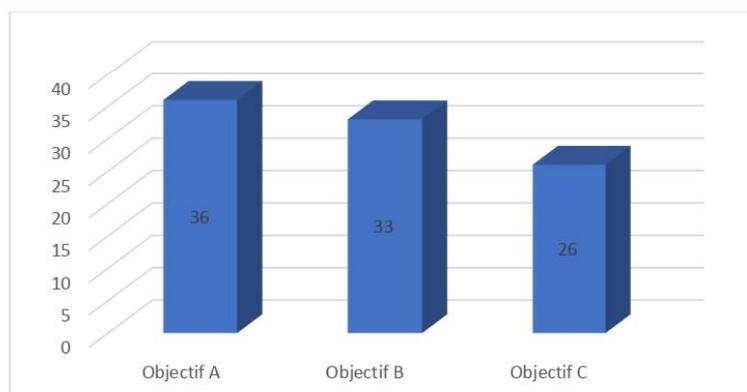
Claire Parise, responsable de la cellule zones humides au Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

### / OBJECTIFS /

Les groupes ont permis de faire émerger 3 objectifs :

- A/ Meilleure connaissance globale des propriétaires et de leurs activités sur les plans d'eau, pour la mise en valeur des pratiques favorables à la biodiversité
- B/ Promouvoir à l'échelle du site Ramsar les plans nationaux et régionaux de lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- C/ Utiliser les activités chasse/pêche/tourisme/agriculture/forêt pour valoriser la gestion du milieu en zone Ramsar. Et inversement : utiliser la zone Ramsar pour mettre en valeur les activités chasse/pêche/tourisme/agriculture/forêt

Les objectifs A et B sont jugés les plus importants (respectivement 36% et 33% des votes), suivis de l'objectif C (26% des votes).



## **/ PISTES D' ACTIONS /**

Parmi les objectifs ci-dessus, quelques propositions d'actions ont été dégagées :

- Objectif A/ Améliorer la connaissance sur l'aménagement des gravières
- Objectif B/ Utiliser les moyens économiques du site Ramsar sur 2 ou 3 espèces à titre expérimental

## **/ ECHANGES PAR THEMATIQUES /**

Les participants ont eu des échanges sur les éléments suivants :

### **Mise en réseau des étangs et des acteurs**

- Nécessité de bien différencier les types de plans d'eau (en particulier étangs et gravières), pour lesquels les enjeux sont différents
- Manque de coordination, de connaissance et de partage entre acteurs et avec les propriétaires sur les plans d'eau du site Ramsar
- Problématique de réaménagement des carrières alluvionnaires

### **Gestion extensive des étangs**

- Certains étangs sont dans un état écologique jugés alarmant
- Les étangs (comme ceux de Belval, Outines, etc.) pourraient servir de « sites de démonstration » des bonnes pratiques de gestion

### **Chasse et pêche**

- Les activités chasse et pêche contribuent à la vie du site Ramsar
- La gestion intégrée du site Ramsar est à rechercher globalement (pêche, tourisme, agriculture...)
- Possibilité ou non d'harmoniser les schémas cynégétiques et/ou les prélèvements maximum autorisés (notamment PMA huttes) entre les 3 départements concernés par le site Ramsar

### **Espèces exotiques envahissantes (EEE)**

- Les espèces végétales ne sont pas à écarter des enjeux (ex : Myriophylle du Canada)
- Nécessité de clarifier les définitions entre espèces invasives, exotiques envahissantes, etc.
- Plusieurs espèces problématiques ont été citées : Chenille processionnaire du pin, *Pseudorasbora*, Oulette d'Égypte, Raton laveur...
- Les activités chasse/pêche peuvent contribuer à la lutte contre les EEE

## Atelier communication, tourisme et éducation

COMITE RAMSAR DU 2 JUILLET 2019

### **/ ANIMATION-RAPPORTAGE /**

Olivier JEST, Directeur du Syndicat du Der

Pascal GOUJARD, Directeur de l'appui aux territoires à l'EPTB Seine Grands Lacs

### **/ OBJECTIFS ET ECHANGES /**

Le groupe avait pour mission de répondre aux questions suivantes et de faire émerger 3 objectifs :

#### **1<sup>ère</sup> question – le Label RAMSAR est-il un atout touristique ?**

Le groupe a répondu qu'actuellement « non », mais qu'il doit l'être à terme au travers d'un message commun des acteurs du territoire.

Le groupe s'est interrogé sur **le partage d'expérience avec d'autres sites RAMSAR**. Comment est-il valorisé – exploité sur les autres sites RAMSAR ? Le groupe souhaite que **ces expériences soient partagées** (illustration par l'exemple).

Le groupe souligne que la plus-value est conditionnée à **la capacité de l'association Ramsar France à valoriser le Label**.

#### **2<sup>ème</sup> question – Quelle plus-value du label RAMSAR pour l'éducation à l'environnement ?**

Le groupe, et les participants en majorité, ont plébiscité **la mise en réseau des sites RAMSAR pour garantir une offre de qualité**.

Pour les actions d'éducation à l'environnement, **le label offre une garantie de la qualité des milieux à observer, une diversité des offres éducatives et une opportunité de percevoir les « Zones humides » comme un atout du territoire**.

### 3<sup>ème</sup> question - Comment créer l'identité RAMSAR Etangs de la Champagne humide ?

Le groupe souligne l'absence de sentiment d'appartenance de la population locale au site RAMSAR.

En priorité, il est rappelé la nécessité de **produire un message commun et partagé sur l'identité de la zone** – un récit simple et accessible par tous.

En second, le groupe a exprimé l'idée d'**un projet de CHARTE** à adopter par les collectivités, les partenaires, afin de fédérer et intégrer les acteurs.

Ensuite, il est proposé de **créer un visuel** de la zone, facilement identifiable et exploitable.

Enfin, comme pour les deux questions précédentes, il convient de **bénéficier des retours d'expériences des autres sites**.

## Atelier espaces protégés - biodiversité

COMITE RAMSAR DU 2 JUILLET 2019

### / ANIMATION-RAPPORTAGE /

Christophe Hervé, Directeur de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Champagne-Ardenne  
Philippe Pinon-Guerin, Directeur du Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne  
Dominique Amon-Moreau, Chef du service « environnement et biodiversité » à l'EPTB Seine Grands Lacs

### / ECHANGES /

Afin d'initier le débat, quelques pistes de réflexion étaient préalablement identifiées :

- Suivre et comprendre les habitats naturels
- Mise en place de nouvelles mesures de protection réglementaires (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope, Réserve Naturelle Régionale...)
- Mettre en place un suivi d'espèces à forte valeur patrimoniale (faune flore) pour lesquelles le site RAMSAR a une responsabilité
- Le maillage des aires protégées est-il complet et cohérent ?
- L'état de connaissance des espèces et des espaces est-il suffisant pour hiérarchiser les enjeux de conservation ?
- Faut-il hiérarchiser les espèces les plus représentatives pour lesquelles le site RAMSAR a une responsabilité plus importante ?

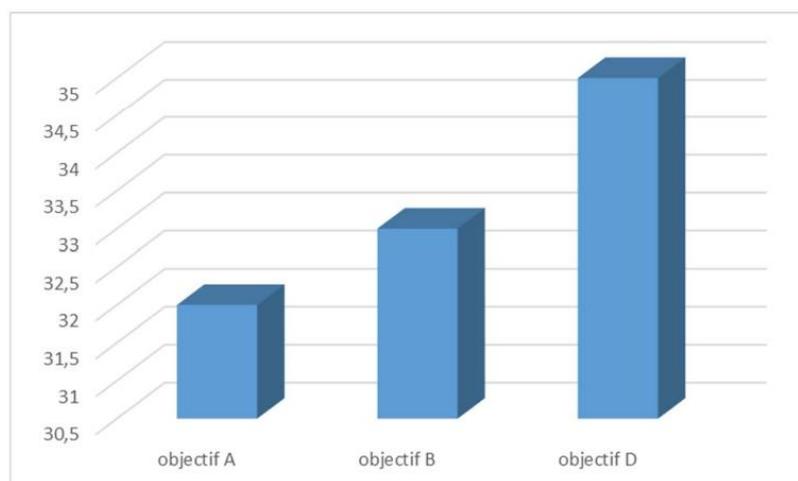
Certaines de ces réflexions ont été reformulées en objectifs qui devront se traduire sous forme d'actions opérationnelles.

### / OBJECTIFS /

Le groupe a fait ressortir les objectifs – besoins ci-après :

- **A/ Etablir un état des lieux** de la connaissance (espaces + espèces + protocoles) et des manques : pour définir l'état de conservation et valider les priorités d'actions
- **B/ Mutualiser les expériences de gestion** d'espaces naturels (CEN, LPO, ONCFS, syndicats de rivières, collectivités, gestionnaires privés) et organiser des retours d'expériences
- **C/ Travailler sur les espaces** plutôt que sur les espèces pour établir un état des lieux des connaissances mutualisées
- **D) Compléter le maillage d'espaces protégés** (en ciblant les vallées alluviales, prairies humides qui semblent un peu délaissées et où on observe le plus de dégradations actuellement) : zones réglementées ou mesures incitatives

Les objectifs B et D sont jugés les plus importants (respectivement 33% et 35% des votes), suivis de près par l'objectif A (32% des votes).



## / ECHANGES PAR THEMATIQUES /

Les participants ont eu des échanges sur les éléments suivants :

### Mise en réseau des acteurs

- S'appuyer sur les structures existantes
- Mettre en œuvre une équipe d'animation (même si cette équipe est composée de techniciens présents dans des structures différentes)
- Se rapprocher des collectivités et élus pour porter des projets de territoires cohérents

### Centralisation des données

- Certains étangs sont dans un état écologique jugé alarmant (il est urgent de travailler sur les pratiques piscicoles et les bassins versants)
- Les étangs (comme ceux de Belval, Outines, La Horre etc.) pourraient servir de « sites de démonstration » des bonnes pratiques de gestion

### Politique foncière

- Cibler les zones à enjeux pour développer une sensibilisation auprès des acteurs fonciers pour aboutir à une stratégie cohérente
- Développer une veille sur les ventes dans le secteur (étangs notamment)

## **Ateliers Ramsar**

### **« Etangs de la Champagne humide »**

-

## **Synthèse des échanges**

**Lundi 30 mai 2022 à Giffaumont-Champaubert**

- **ATELIER – EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT, A LA NATURE ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE (ENEDD) ET SENSIBILISATION**

Animateur et secrétaire : Corentin LE ROUX (EPTB Seine Grands Lacs) et Maud POTIER (AFPAN « L'Or Vert »)

Fiches-actions concernées :

N°6 - Mutualiser et créer des supports pédagogiques (plaquettes, sentier, jeu, panneaux d'information)

N°7 - Géolocaliser et valoriser les structures d'éducation à l'environnement – Créer un produit circuit « zones humides »

N°9 - Organiser et animer des Séminaires / formations pour les élus

Quels publics cible-t-on ?

- **Scolaires et jeunes publics** : si des moyens financiers plus importants sont possibles via Ramsar, le potentiel de sensibilisation des scolaires sera plus important.

→ Nécessité de créer du lien avec les territoires proches, et que les établissements de la zone soient accueillis sur place lors de leurs sorties. Réfléchir à faire de l'éducation à « l'environnement de proximité ».

Ces propositions découlent d'interrogations sur les possibilités d'accueil de scolaires sur le lac du Der.

→ Nécessité de mettre en lien les structures ENEDD et les établissements scolaires du territoire en proposant des formules courtes. Pour cela, mettre en avant le gain de temps grâce à la proximité, et l'efficacité d'une combinaison entre préparation en classe et phase de

terrain. Dans le même temps, réfléchir à faire venir des scolaires de plus loin (région parisienne).

+ Réfléchir à la mise en place d'Aires Terrestres Educatives (ATE), dispositif mis en œuvre par l'OFB et s'appuyant sur des structures-relais dans les territoires. Là où ont été mises en place ces ATE, les retours sont positifs. Pour mettre ces ATE « Ramsar » en place, il est important d'élaborer un projet environnemental avec des modules de plusieurs journées d'animation.

Il faut une structure environnementaliste référente ; un site mis à disposition par la commune ; et les enfants « ont la main » sur le projet environnemental → pédagogie du dehors.

Financements : appels à projets annuels de l'Education Nationale et de l'OFB, mais seulement 3000€ par ATE, et les intercommunalités peuvent abonder en plus. Question : possibilité d'avoir des financements de l'AESN ?

→ Création d'une boîte à outils regroupant les supports pédagogiques à disposition des enseignants, et recensant les structures d'ENEDD et vers lesquelles se tourner en fonction des objectifs / thématiques.

+ L'EPTB pourrait créer un kit (exemple d'EPSEINE) avec un ensemble de supports d'animation.

Pour les classes d'eau : selon les niveaux, se rapprocher des communes (élémentaire), départements (collèges) et région Grand Est (lycée).

→ Jeu Ramsar « Etangs de Champagne humide » : plateau en cours de création.

En somme, il s'agit de « relocaliser » les exemples de cours.

Pour les étudiants du supérieur : Fête de la Science organisée chaque année sur les campus (cf. appel à projets Accustica en Région Grand Est).

Les scolaires sont un public-cible, pour autant beaucoup de choses sont déjà faites avec eux. Il y a un besoin de « sortir de sa zone de confort et aller vers d'autres acteurs »

- **Elus** : participants unanimes, il faut approcher les élus.

→ Proposition de créer une présentation (diaporama) assez générale du site Ramsar, de ses enjeux, etc. que les élus volontaires pourraient s'approprier et présenter eux-mêmes en conseil municipal, réunion publique, etc.

→ Il faudrait que toutes les communes disposent d'un panneau (par ex. format A0) présentant le périmètre Ramsar, ses caractéristiques, etc. et que ce support soit exposé en mairie.

→ Profiter des conseils communautaires ; réunion de SCOT ; etc. pour aller à la rencontre des élus et les sensibiliser aux enjeux sur les zones humides. Plus largement sur les documents d'urbanisme, sensibiliser et revoir la place des « nouveaux enjeux » (photovoltaïque)

+ sur le site internet des intercommunalités dans la rubrique « environnement » : créer un onglet Ramsar « Etangs de Champagne humide ». Les sites web des intercommunalités sont

bien identifiés par les habitants comme source d'informations ; idem pour le bulletin communal → C'est un gros travail d'information « positive » qui est à faire.

à Organiser des formations thématiques (« classes d'eau élus ») : zones humides et urbanisme ; ZH et changement climatique (rôle en période de sécheresse, inondations, stockage de CO2, ...) ; GEMAPI ; etc. Pour les thématiques, le format, et l'organisation de ces formations « élus », se rapprocher des Amicales des maires à l'échelon départemental.

Important : pour les formations aux élus, faire attention au format, 2h30 max.

- **Agriculteurs** : acteurs incontournables du territoire. Difficulté de faire de « l'individuel », mais il serait possible de se rapprocher des chambres d'agriculture et des organisations syndicales.

→ Journées « fermes ouvertes » ; tourisme à la ferme : initiatives appréciées lorsque cela est mis en place, mais il y a la question du temps consacré par les agriculteurs (quelle prise en charge ?).

+ identifier des éleveurs volontaires pour ces journées de visite.

### - **Propriétaires privés (étangs ; forêts)**

Sont plus difficiles à aborder, car dans leur raisonnement, le label Ramsar est une contrainte en plus. → Identifier les structures relais à sensibiliser, et qui communiquent auprès des propriétaires ; le travail de sensibilisation / vulgarisation est un travail lent.

### - **Tous publics**

→ Journée Mondiale des Zones Humides (animations durant tout le mois de février) : en plus des animations organisées sur les sites protégés et/ou déjà attractifs, il serait possible d'envisager des animations ailleurs que sur ces sites de prédilection (aller à la rencontre des habitants dans les communes ; sur des événements non axés « biodiversité »).

→ Création d'un événement assez large type festival

→ Recenser les événements et faire une programmation annuelle à l'échelle du site (cf. atelier « Communication et valorisation »)

→ Sur la géolocalisation des structures et la création d'un circuit « zones humides » entre les structures et les différents milieux, quelle sera la matérialisation physique de ce circuit ? Le parcours Ramsar devrait permettre aux gens de sortir en toutes saisons et découvrir les différentes facettes de la Champagne humide.

+ Voir pour développer des circuits qui seraient disponibles sur l'application de l'Agence de Développement Touristique de la Marne.

Pour la sensibilisation et l'ENEDD avec les acteurs du tourisme : ceux-ci ont besoin de documents à relayer aux visiteurs → création de plaquettes, panneaux, spots, etc. (zones de quiétude, piétinement ...)

## CONCLUSIONS :

Perception du label Ramsar :

- N'implique pas de contraintes réglementaires ni d'obligations. Il doit être un moyen de valorisation, à l'image de ce que peut être le label UNESCO (par exemple dans la catégorie « Paysages culturels évolutifs vivants »). Il est important de rappeler l'absence de contraintes pour atténuer les potentielles réticences, et plutôt mettre en avant la plus-value de Ramsar pour le territoire.

+ Depuis la création des nouvelles régions, les lacs de Champagne ont beaucoup perdu en visibilité, le label Ramsar est donc une opportunité.

Le label Ramsar pourrait être un moyen de dépasser les frontières départementales, et de créer du lien entre les différents territoires de la Champagne humide. Une vision plus macro permettrait de saisir l'étendue du périmètre, et œuvrer à une meilleure compréhension entre les acteurs (DDT ; élus ; OFB ; habitants ; etc.). Pour cela, il est important de développer une gouvernance partagée.

Il y a un besoin d'un centre de ressources global sur Ramsar, et d'un point d'accueil référence sur le territoire.

+ Réfléchir à la manière dont on communique / sensibilise : aller sur des évènements autres que ceux consacrés à la biodiversité, là où on ne nous attend pas (ex. Moov O Der) pour toucher un public moins sensibilisé aux enjeux des zones humides.

L'animation Ramsar peut être le catalyseur d'une dynamique dans laquelle les structures du territoire s'accaparent les thématiques concernant leurs propres missions, et participent à l'organisation / animation de journées techniques, d'ateliers.

## • ATELIER - COMMUNICATION ET VALORISATION

Animateur et secrétaire : Pascal GOUJARD (EPTB Seine Grands Lacs) et Jérémy REIGNIER (EPTB Seine Grands Lacs)

Fiches-actions concernées :

N°1 - Alimenter la plateforme Biodiversité de la Région Grand Est

N°2 – Rédiger et diffuser une lettre d'information trimestrielle du site Ramsar des Etangs de Champagne humide

N°3 – Développer et valoriser l'exposition Ramsar « Etangs de Champagne humide »

N°4 – Contribuer et renforcer les évènements sur le site Ramsar

N°5 – Créer un centre d'interprétation

Contexte et compréhension du sujet (idées fortes) :

**Publics visés** : tout public (élus, enfants, grand public, experts, agriculteurs, tourisme...) = récepteurs.

**Intro : Diffusion et compréhension du label Ramsar (conservation, préservation, etc.)**

**Contenu des échanges et propositions**

Le label Ramsar : expliquer les objectifs et enjeux ; présenter les sites principaux ; faire adhérer à la lettre d'information ; préservation de la biodiversité. Il est important de rappeler l'aspect non-prescriptif du label Ramsar.

Deux axes complémentaires :

- **Collectivités, dont celles compétentes en matière de GEMAPI ; et acteurs locaux** (syndicats, associations...)

**Propositions** :

- Signalétique sur les principaux sites : 20 à 30 espaces majeurs, et 50 à 60 espaces thématiques (observatoires d'oiseaux, etc.). La signalétique existante est à « rafraîchir », et à compléter pour développer différents parcours découverte.

Ce travail serait à réaliser sur quelques items forts (oiseaux, eau, ...) pouvant servir de levier pour la reconnaissance au niveau international du site des Etangs de Champagne humide.

- Création d'une page internet Ramsar

- Réalisation d'un film court / reportage documentaire spécifique au site Ramsar des Etangs de Champagne humide.

- Grand public : promotion locale et source d'information

→ Forger l'adhésion du grand public pour la promotion du label, des demandes et projets établis par les acteurs locaux + territoire de réserve de biodiversité « Etangs de Champagne humide »

**Maîtrise d'ouvrage potentielle** : PNR de la Forêt d'Orient et Seine Grands Lacs

**Partenaires** : structures gestionnaires de sites, et partenaires ayant une expertise dans les domaines retenus.

**Important** : développement de circuits définis et gestion des flux touristiques ; s'assurer de la qualité de l'offre proposée au grand public et auprès des acteurs et experts locaux ; tourisme durable et responsable.

- **Action n°1 : Alimenter la plateforme biodiversité de la Région Grand Est**

Cette plateforme est pilotée par la Région Grand Est, elle peut être un moyen de communication / vulgarisation auprès de tous les publics. La [page « Etangs de Champagne humide »](#) est déjà créée.

Propositions

Ajout d'un QR code renvoyant vers la plateforme et l'observatoire de la biodiversité de la Région Grand Est → sur les panneaux à créer et qui seront sur les espaces naturels du périmètre Ramsar ; sur les documents de communication ; *etc.*

Mettre à disposition sur la plateforme des études, ressources documentaires, observations techniques et scientifiques ...

Question du développement de l'e-learning, à l'image de ce qui se fait avec EPISEINE.

Sur cet espace, il est important de veiller à la simplicité d'accès à l'information par le grand public.

De plus, il est nécessaire que la Région Grand Est précise le contenu souhaité, et les conditions d'accès. La page des « Etangs de Champagne humide » est en ligne, et les chargés de projet Ramsar du PNR et de Seine Grands Lacs l'alimentent directement.

Maîtrise d'ouvrage potentielle : Le PNR de la Forêt d'Orient et Seine Grands Lacs alimentent la plateforme en contenu ; avec les acteurs locaux qui sont force de proposition des sujets à valoriser : événements et projets réalisés ; études techniques ; valorisation des manifestations ; ...

Si tout ne rentre pas dans le cadre de la plateforme de la Région : la proposition a été faite de créer un centre de ressources spécifiquement dédié « Etangs de Champagne humide » avec les informations et ressources favorisant le partage d'expérience → ce centre de ressources serait destiné aux experts et acteurs locaux, pas au grand public.

- **Action 2 : Rédiger et diffuser une lettre d'informations trimestrielle du site Ramsar des Etangs de Champagne humide**

A diffuser à tous les partenaires locaux dans la zone Ramsar + personnes/structures externes au périmètre Ramsar.

Objectif : être le plus partagée auprès de tous

Comment ? Fréquence trimestrielle de publication ; trouver des relais de diffusion de la lettre d'info = effet « rebond » (collectivités, acteurs locaux, presse locale : Journal de la Haute-Marne, l'Union, *etc.*)

Propositions :

- création d'un format de lettre d'informations pouvant être alimentée par les partenaires locaux (actualités ; zoom sur... ; parole à ...)

- Différentes rubriques : national ; local ; sujets techniques ; évènements

- En plus de la lettre d'informations, faire des numéros spéciaux (ex : festival de Montier-en-Der), et réfléchir à différents formats de lettre d'info. Par exemple, un format long et détaillé pour les parties-prenantes, et un format plus court pour la diffusion élargie au grand public et aux inscrits spontanés.

- Lettre d'informations à partager sur les réseaux sociaux (page facebook du site Ramsar des Etangs de Champagne humide), et qui est un complément des contenus déjà publiés sur les réseaux.

**Maîtrise d'ouvrage potentielle** : PNR de la Forêt d'Orient et EPTB Seine Grands Lacs = travail d'animation.

### **Action 3 : Développer et valoriser l'exposition « Etangs de Champagne humide »**

Cette exposition est un bon support de communication pour les élus et le grand public. Elle présente le label, le site des « Etangs de Champagne humide » et les raisons de sa labellisation, et les caractéristiques naturelles, historiques, écologiques et architecturales du territoire.

Besoins : duplication et disponibilité étendue. Il faudrait a minima 4 exemplaires supplémentaires de l'exposition. Il s'agit de déterminer en quel format les dupliquer (facilité de transport, de stockage, coût, etc.) + en faire une version numérique ; des formats réduits (posters)

- 1 exemplaire en Région Ile-de-France

- 1 sur la partie nord du site Ramsar + Festival de Montier-en-Der

- 1 sur la partie sud

- 1 itinérant à l'échelle de la Région Grand Est (à exposer par exemple dans les maisons de Région)

Maîtrise d'ouvrage potentielle : PNR de la Forêt d'Orient et Seine Grands Lacs, en coordination de l'expo (logistique, agenda, modalités de transport, montage et démontage), et qui la mettent à disposition des acteurs locaux qui la font vivre, l'enrichissent ; et partenariat avec la Région Grand Est pour une itinérance dans les maisons de Région.

- **Contribuer et renforcer les évènements sur le site Ramsar** (FA n°4)

- Agenda des évènements : Collecter les évènements organisés sur le site Ramsar par les différents acteurs, et tenir un agenda des évènements locaux rattachés au label Ramsar (ex : Fête des étangs de Belval ; fête de la grue et de la migration ; fête du Parc des moulins ; Fête de Châlons ; Fête du parc du Jard ; ...)

- Contenu du stand Ramsar des « Etangs de Champagne humide » est à étoffer : flyers ; plaquettes ; kakemonos ; affiches ; panneaux ; jeu ; etc.

- Festival International de la photo animalière et de nature de Montier-en-Der (40 000 personnes) : évènement le plus important de l'année pour le grand public : stand ; conférence plénière ; animations thématiques

- Visibilité dans les agences et offices de tourisme

Maîtrise d'ouvrage potentielle : PNR de la Forêt d'Orient et Seine Grands Lacs + appui sur les partenaires locaux

Les évènements ont lieu la semaine et le week-end : tenue du stand par le Parc et l'EPTB + délégation.

A également été soumise, la proposition de créer un évènement Ramsar propre, dissocié du Festival de Montier-en-Der : réfléchir aux questions de format, durée, localisation (ex : grande randonnée).

- **Création d'un centre d'interprétation**

Avant tout, il est nécessaire d'avoir un temps de préparation de ce projet : sur les trois ans du contrat « Eau et climat » à venir.

Lors du premier Programme d'actions, développer la maturité du projet : localisation, faisabilité, marketing, fréquentation, etc.

Objectifs : « sédentariser » la zone Ramsar au niveau d'un lieu central, ce qui participerait de l'identité territoriale.

Ce centre d'interprétation s'insérerait dans le maillage existant avec la Maison du PNR à Piney, les espaces naturels, la LPO à la Ferme des Grands Parts, etc.

A faire : réaliser une étude de faisabilité et une étude marketing sur 2023-2025. Puis, poursuite du projet lors du Programme d'actions suivant à partir de 2026.

Pour cela, l'étape préalable est de faire du *benchmarking* des autres sites semblables (fonctionnement, accueil du public, organisation, disposition, ...)

→ Nécessité d'avoir un lieu polyvalent, pluri thématiques, des conférences, et des expositions qui évoluent.

Attention au passif de l'ancienne « Maison de l'eau et du poisson » à Outines.

## **CONCLUSIONS**

- Identité du label Ramsar : En Champagne humide, c'est un projet de territoire à élaborer autour de ce label. Le périmètre Ramsar est très étendu, mais il existe une cohérence de la structuration du territoire → le label peut être une liaison entre les territoires.

Le site est hétérogène, avec des spécificités locales, des espaces plus dynamiques, et des zones blanches → besoin de créer une identité commune (ex : mise en place d'un panneau « ville Ramsar » à l'entrée des communes du périmètre) et inciter à l'appropriation par les locaux.

- Deux cursus de communication forts et indissociables sont à développer :

→ Conservation, protection et gestion

→ Développement économique et touristique

Globalement, la communication auprès du grand public est à améliorer / à construire, et la portée internationale du label est à faire valoir. Attention toutefois aux possibles clivages entre activités environnementales et touristiques.

- Il faut s'appuyer sur les structures en place et qui connaissent bien le territoire, disposent de supports d'informations, etc. De plus, il faut se baser sur les caractéristiques fondamentales du site : zones humides, enjeux liés à l'eau et réservoir de biodiversité, avifaune.

Attention, dans le cadre de ce premier contrat territorial « Eau et climat » d'une durée de trois ans, être pragmatique sur le nombre et l'ampleur des actions à mettre en place.

Sujets peu évoqués mais à approfondir :

→ Trouver des outils et supports pour capter les professions agricoles, par le biais des chambres d'agriculture.

→ Créer des passerelles avec les universités et les centres de recherches (ex : « zones ateliers » pour mieux comprendre le fonctionnement du site).

## ● ATELIER – MILIEUX NATURELS ET ENVIRONNEMENT

Animateur et secrétaire : Aymeric MIONNET (LPO) ; David BECU (Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne Ardenne) et Claire PARISE (PNR de la Forêt d'Orient)

### Contexte et compréhension du sujet :

De nombreuses données et actions sont déjà mises en place sur de nombreux espaces gérés, au sein du site Ramsar. Le label Ramsar doit être une plus-value, et prendre en compte l'existant sur la thématique « milieux naturels ».

Cibles : Structures naturalistes, gestionnaires, agriculteurs, pisciculteurs.

### Remarques générales

Priorités non prises en compte dans le Document d'orientation actuel : gravières et vallées (restauration de milieux, pressions, photovoltaïque flottant, loisirs etc.), étangs (accompagnement technique des propriétaires)

Existence de « zones blanches » (sans animateurs ou protection) sur lesquelles il y a un besoin d'actions

Besoin d'une plateforme d'échange d'informations (pour les élus, les propriétaires d'étangs et autres)

Harmoniser les partages d'informations entre Lac du Der et Lac d'Orient (conflits d'usage, etc.)

Avoir une « gestion du public » vis-à-vis de dérangements potentiels d'espèces : évaluer la fréquentation des sites, orienter la fréquentation en fonction de la sensibilité des sites

Besoin d'une prise en compte des ZH dans le volet aménagement/urbanisme (harmonisation)

Prioriser l'inventaire des ZH dans les objectifs du site Ramsar

Pouvoir évaluer la disparition des ZH ? ...

### **Retours sur les fiches-action**

Les retours de l'ensemble des groupes sont synthétisés ci-après. Les fiches suivantes pouvaient être abordées lors des ateliers :

*Fiche 10 : « Connaître l'état des lieux des zones humides »*

*Fiche 12 : « Harmoniser et mettre en cohérence les protocoles de suivi écologique »*

*Fiche 13 : « Partager les pratiques de gestion »*

*Fiche 14 : « Restaurer les espaces de nidification »*

*Fiche 21 : « Soutenir la filière agricole »*

- **Fiche 10 - Connaître l'état des lieux des zones humides**

Besoin de porter à connaissance les cartographies zones humides existantes, avoir une évaluation sur l'évolution des ZH dans un secteur donné (où des données étaient déjà existantes)

Avoir un volet opérationnel suite aux cartographies ZH (valoriser les données par une prise en compte dans l'urbanisme, la préservation etc.)

Avoir un volet fonctionnalité des ZH et un aspect « pressions » sur ces milieux (pressions anthropiques, changement climatique, etc.)

Données : faire un lien avec les ABC existants ou futurs dans le site Ramsar

- **Fiche 12 - Harmoniser et mettre en cohérence les protocoles de suivi écologique**

Pouvoir suivre l'impact du changement climatique sur les lacs à voir action développée sur la FA.

- **Fiche 13 - Partager les pratiques de gestion**

Renommer la fiche

Avoir un site pilote « gravières »

Partager les retours d'expériences

Ajouter la thématiques Espèces Exotiques Envahissantes et faire le lien avec le plan d'actions régional EEE

Faire le lien avec le pôle gestion du LIFE Biodiv'Est

- **Fiche 14 - Restaurer les espaces de nidification**

Renommer la fiche « favoriser les habitats d'oiseaux d'eau »

Prendre en compte l'enjeu sur les gravières

Créer une fiche spécifique « conflits » (terme à préciser) : identifier les types de conflits (biodiversité vs tourisme et agriculture)

Aborder les niveaux d'eau des lacs – du moins, commencer par l'amélioration de la gestion des queues de retenue ?

Harmoniser les modes de gestion (assecs...)

Rassembler l'existant (données ZH, gravières, vallées ...)

Mares : plutôt cibler des secteurs où des mares devraient être restaurées ou créées

Avoir une fiche spécifique « zones humides et urbanisme »

Avoir une fiche spécifique « conflits d'usage »

- **Fiche 21 - Soutenir la filière agricole**

- Grues cendrées : travailler sur un PAEC favorable à la grue
- OU attendre l'expérimentation du LIFE Biodiv'Est, en cours (il convient au moins de faire partie des échanges sur ce sujet)

➔ Il est revenu de nombreuses fois lors des ateliers l'importance pour Ramsar de s'impliquer sur la thématique des grues.

➔ Il est nécessaire d'intégrer les agriculteurs dans le travail sur le site Ramsar, et de faire le lien entre les zones humides et le monde agricole

## • ATELIER – DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ET TOURISTIQUE

Animateur et secrétaire : Adrien POTHIN (Union Nationale des Associations de Tourisme Grand Est) et Léa SCHMITT (PNR de la Forêt d'Orient)

### Contexte

Le site Ramsar possède actuellement un atout concernant sa fréquentation touristique, notamment grâce au tourisme ornithologique entre autres. Néanmoins, un travail de valorisation de ce label est à réaliser, pour les locaux dans un premier temps, mais également pour les touristes annuels.

**Cibles** : Acteurs du tourisme, grand public (citoyens locaux, touristes).

Les propositions ressortant de chaque échange sont soulignées.

Les retours de l'ensemble des groupes sont synthétisés ci-après. Les fiches suivantes pouvaient être abordées lors des ateliers :

*Fiche 8 : « Organiser et dispenser des formations sur le tourisme ornithologique »*

*Fiche 16 : « Administrer et diffuser une boîte à outils pour un urbanisme respectueux des ressources du site Ramsar »*

*Fiche 18 : « Concevoir et partager un catalogue des produits touristiques valorisant les zones humides et leur gestion »*

*Fiche 22 : « Soutenir la filière tourisme »*

### • **Fiche 8 - Organiser et dispenser des formations sur le tourisme ornithologique**

- Importance d'intégrer la thématique qualité de l'eau et enjeux pour le changement climatique : besoin de créer un socle sur l'intérêt de la protection des ZH

- Recenser toutes les structures « à former ». Renommer « formation » : « porter à connaissance »

- Importance de définir qui seront les formateurs selon les besoins et le contenu.

- Créer un support/catalogue durable pour les hébergeurs

- Choisir qui formera ? quelles seront les cibles de ces formations ? Cibler les locaux

- Vérifier que les OT sont à jour des offres actuelles (ou ajouter cela dans le travail en lien avec les formations)

- Importance de sensibiliser également sur les zones visitables et celles à ne pas visiter (guides/OT)
- Besoin d'une vision plus globale (sur la thématique/ le contenu ?) à Faire un lien avec l'ART (MOA ?)
- Prendre en compte les conflits d'usage : sensibiliser sur la conciliation des usages
- Ajouter les clubs de canoé et de pêche
- Créer une carte à diffuser ou placer à des endroits stratégiques, très visuelles avec les lieux d'intérêts pour tout visiteur
- Créer un support « agenda » ou « calendrier » que les hébergeurs, OT...pourraient prendre en main facilement pour aiguiller les touristes.

- **Fiche 16 - Administrer et diffuser une boîte à outils pour un urbanisme respectueux des ressources du site Ramsar**

- Mettre l'accent au niveau des SCoT (SCoT Pays Vitryat en cours d'élaboration)
- Travail de prise en compte de supports existants : SDAGE Rhin-Meuse, se rapprocher de la DREAL et DDT
- Sensibiliser en parallèle les élus aux zones humides.
- Besoin de communiquer auprès des élus (encore des PLU en cours de révision qui n'intègrent pas les ZH)
- Besoin de l'appui des DDT locales : faire le lien entre DDT et porteurs de SCoT

Première étape : identifier les zones à enjeux par cartographie (lien avec une autre fiche) ; puis créer un protocole appréhendable par les élus.

- **Fiche 18 - Concevoir et partager un catalogue des produits touristiques valorisant les zones humides et leur gestion**

- Beaucoup d'acteurs/d'actions sur le territoire à dans un premier temps besoin de coordination /recensement de ce qui existe
- Format : carte avec agenda + faire le lien avec une newsletter reprenant les produits touristiques

- Besoin d'abord de se faire connaître plutôt que de recréer un nouveau support ?
- Valoriser le cyclotourisme (contact ADEVA + SMAT : vélovoie)
- Besoin de réorienter le tourisme sur la valorisation des atouts naturels.
- Créer une marque tourisme Ramsar ? valoriser le label auprès des OT, et auprès de toute structure liée à l'eau.
- Valoriser la zone Ramsar avec un point relais en zone Nord (hors Der et PNR)
- Rajouter la pêche dans les activités de loisirs, et faire le lien avec la fiche 8
- Utilité de valoriser les produits nautiques ? Des discussions sur ce sujet, certains estiment que les activités nautiques font partie de l'attractivité touristique, d'autres souhaitent ne pas leur « faire de publicité », et souligner les autres produits, pour du tourisme à moindre impact.
- Intégrer dans ce guide une « route Ramsar » à faire en différents modes de transports (à pied, en vélo, en voiture...) que les touristes pourraient suivre facilement.
- Création d'un guide/catalogue : gratuité de ce guide ou non, en lien avec la thématique des déchets (la gratuité amène plus souvent à des prospectus qui sont rapidement jetés) + format numérique pour diffusion sur la plateforme Ramsar
- OU à intégrer les informations papier dans les guides déjà existants ? Guides Routard/ Guide TAO GE ? (Agence Régionale de Tourisme)
- Ajouter un *flashcode* en lien avec un site internet (guide/ actualisation des données naturalistes récentes) : les usagers seraient redirigés directement vers les informations nécessaires.

- **Fiche 22 - Soutenir la filière tourisme**

- Ne pas communiquer sur la voile : là encore, il est question de conflit tourisme/ biodiversité ou loisirs/biodiversité.
- Communiquer sur le tourisme vert et ajouter la pêche aux activités citées.
- Installation de pancartes sur les sites d'intérêt
- Signalisation : ADEVA en projet depuis 4 ans sur cet aspect à revalorisation du logo Ramsar ? Besoin de le redynamiser ou de le personnaliser ? à Le logo Ramsar apparaît comme vieillissant, et peu représentatif du site local, ambition de le personnaliser ?

- Les touristes ne viennent pas sur le site Ramsar pour Ramsar : il faut trouver une approche plus générale, un moyen d'attirer à installer des panneaux aux aires d'autoroutes ? en bord d'axes routiers ?

- Prendre en compte les éventuels aménagements / problématiques de déchets (et coût engendré pour les communes dans ce cas)

## **CONCLUSIONS**

- Se concentrer sur du tourisme « local » et le plus vert possible, dans un premier temps, pour élargir éventuellement (mais ne pas cibler de « tourisme de masse »).

- Supports pour valorisation/tourisme : créer des panneaux et/ou supports papiers avec un flashcode, qui renvoie à des informations (sur la plateforme Ramsar ?)

- Avoir un support (numérique) dans les centres d'accueil du tourisme pour visualiser quelles espèces sont présentes, par flashcode ou panneau actualisé en lien avec Visio littoral ou FauneCA

- Travail visuel à faire pour une bonne reconnaissance du site : dynamiser le logo ? installer des panneaux en bordures d'axes fréquentés ou aires d'autoroute ?

- Ne pas démultiplier les supports de communication, déjà nombreux en OT, mais miser sur des formats très visuels (une carte grand format), pour les hébergeurs. Créer un support simple avec les périodes favorables /activités, /saison, /intérêt...

- Valoriser la zone Ramsar avec un point relai en zone Nord (hors Der et PNR)

- Communication (à intégrer dans les fiches) : Installation de pancartes sur les sites d'intérêt

- ZH et monde agricole : voir dans quelle mesure les ZH et le monde agricole peuvent être mis en lien.

**/ Liste des animateurs et secrétaires**

<b>Structure</b>	<b>Nom</b>	<b>Fonction</b>
Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne Ardennes	David BECU	Responsable scientifique
EPTB Seine Grands Lacs	Pascal GOJJARD	Directeur de l'Appui aux Territoires
EPTB Seine Grands Lacs	Corentin LE ROUX	Chargé de projet "Animation du site Ramsar"
LPO	Aymeric MIONNET	Chargé de mission - coordinateur scientifique
PNR de la Forêt d'Orient	Claire PARISE	Cheffe du pôle "Patrimoines"
Union Nationale des Associations de Tourisme Grand Est	Adrien POTHIN	Chargé de mission Animation territoriale Champagne Ardenne
AFPAN « L'Or Vert »	Maud POTIER	Chargée de mission responsable de la réalisation du Festival, du développement pédagogique et du concours
EPTB Seine Grands Lacs	Jérémy REIGNIER	Chargé de prévention des inondations du PAPI Marne, Vallage et Perthois
PNR de la Forêt d'Orient	Léa SCHMITT	Chargée de projet "Animation du site Ramsar"

# ANNEXE 15 : PRESENTATION DE LA VILLE LABELISEE RAMSAR DE COURTERANGES

## Courteranges //



VILLE  
RAMSAR

Site Ramsar associé :  
**Étangs de la  
Champagne humide**

Date d'accréditation :  
**25 octobre 2018**

Coordonnées :  
**48° 16' N 4° 14' E**

### Présentation de la ville

Courteranges est une commune située dans le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient. Autrefois traversée par la rivière Barse, elle a connu de grands changements depuis 1966, date de création du lac-réservoir Seine, en amont de la commune. La Barse a alors laissé place à un canal de restitution des eaux du lac.

La commune de Courteranges est engagée depuis plus de 30 ans dans la préservation des zones humides, en partenariat avec le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient et le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne. C'est sur cette commune qu'a été créée, en 2010, la première Réserve Naturelle Régionale du département de l'Aube.

La commune s'est engagée à respecter ses engagements sociaux et environnementaux, notamment par le soutien au fonctionnement d'associations, comme « Les équidés de Courteranges » et « Le Verger Courterangeois », permettant ainsi de développer les liens intergénérationnels et en sensibilisant les enfants dès leur plus jeune âge.



### Quelques informations sur la ville

Maire : Fabien GÉRARD  
Région : Grand Est  
Département : Aube (10)  
Population : 587 habitants (2019)  
Surface de la commune : 647 ha  
Surface en zone humide : 213 ha  
Surface en site Ramsar : 647 ha

### Types de zones humides présentes

Les zones humides les plus caractéristiques à Courteranges sont les prairies humides. Certains habitats naturels y sont prioritaires au niveau européen et/ou menacés dans l'ex-région Champagne-Ardenne. Les prairies de Courteranges accueillent de nombreuses espèces floristiques patrimoniales (Violette naine, Ail anguleux...).

On peut également trouver dans la commune :

- Terres agricoles
- Mares/marais
- Ruisseaux
- Boisements riverains de bords de cours d'eau
- Fossés



## Actions de la ville Ramsar pour ses zones humides



### ÉVITER LA DÉGRADATION / DESTRUCTION DES ZONES HUMIDES

Dès 1987, la commune de Courteranges a fait l'acquisition de parcelles de prairies humides. De nouvelles acquisitions ont eu lieu régulièrement depuis 1993, la commune étant à présent (2019) propriétaire d'un total de 29 hectares situés dans des « zones à dominante humide ».

En 2010, plus de 27 hectares de zones humides sont classées « Réserve Naturelle Régionale », à la demande de la commune de Courteranges, avec l'appui du Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne et du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient.

La Région Grand Est et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sont d'importants partenaires financiers.



### ENCOURAGER LA CRÉATION / RESTAURATION DES ZONES HUMIDES

En 2005, la commune s'est engagée pour restaurer et entretenir le marais de Courteranges grâce à un pâturage par des animaux rustiques (Chevaux Konik Polski). Ainsi, depuis 2005, 5,5 hectares de marais et zones humides font l'objet d'une gestion par pâturage.

Par ailleurs, plusieurs opérations ont été menées sur les parcelles dont la commune est propriétaire, afin de restaurer et maintenir les qualités hydrologiques et biologiques des zones humides :

- Fauche annuelle tardive confiée à un agriculteur local,
- Exploitation d'une peupleraie et renaturation en prairie,
- Réhabilitation d'un fossé.



### INTÉGRER LES ZONES HUMIDES DANS L'AMÉNAGEMENT DE SON TERRITOIRE

En 2012, la commune de Courteranges s'est engagée dans la « charte d'entretien des espaces publics » avec la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) Champagne-Ardenne. Elle a choisi le plus haut niveau d'engagement, dans le but de ne plus avoir recours aux pesticides. Elle a reçu en 2019 la distinction « commune nature » par la Région Grand Est.

En 2016, lors de l'approbation de son plan local d'urbanisme (PLU), la commune a classé la quasi-totalité des zones à dominante humide en zones naturelles à protéger (zones Np). Elle a par ailleurs classé 9 mares et 1 prairie humide en tant qu'« éléments du paysage et du patrimoine ».



### IMPLIQUER SA POPULATION DANS LA GESTION DES ZONES HUMIDES

La commune de Courteranges a créé un comité local « ville des zones humides », pour le suivi du label. Celui-ci est composé de tout ou partie des membres du comité consultatif de la Réserve Naturelle Régionale (déjà existant). Il s'est réuni pour la première fois fin 2018 et a vocation à suivre les actions de la commune sur les zones humides et pourra proposer de nouveaux projets.

Par ailleurs, une vidéo sur la Réserve Naturelle Régionale permet de sensibiliser les élus sur les enjeux liés aux zones humides.



### INFORMER ET SENSIBILISER SA POPULATION SUR LES ZONES HUMIDES

Dans le cadre de la Réserve Naturelle Régionale des prairies humides de Courteranges, une aire d'accueil du public a été aménagée en 2012-2013 avec une table de pique-nique, des panneaux explicatifs, un mini-arboretum, un hôtel à insectes, une tour à hirondelles...

Dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides, la commune s'associe régulièrement avec le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, pour des animations en faveur des enfants et des habitants.

Un projet de sentier de découverte des zones humides de la commune est en préparation.



### RECONNAÎTRE LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES RENDUS PAR LES ZONES HUMIDES

Les zones humides de Courteranges sont utiles pour la production fourragère (fauche), le pâturage équin ainsi que pour le gibier (chasse). La commune favorise ces utilisations rationnelles par l'acquisition de parcelles de prairies humides, ce qui permet de développer durablement ces pratiques extensives.

De plus, Courteranges fait appel chaque année à un chantier d'insertion qui emploie des personnes en situation de difficulté à l'emploi pour réaliser des travaux tels que l'entretien des fossés.



**Le label Ville des zones humides accréditées par la convention de Ramsar**  
Il vise à valoriser les villes proches de zones humides d'importance internationale ou qui en dépendent, et qui intègrent la prise en compte de ces milieux dans l'aménagement de leur territoire, mettant ainsi en oeuvre une relation positive avec ces écosystèmes inestimables, notamment par des mesures de préservation et une plus grande sensibilisation du public.

www.ramsar.org

